

2) Une évolution socio-économique favorable aux forestiers et à la forêt dans la deuxième moitié du XX ème siècle :

Jusque dans les années 1840-1850 en France et 1930 en Italie, les montagnes méditerranéennes connaissaient, pour reprendre un vocabulaire météorologique, des fortes pressions démographiques, la tendance globale de la population étant à la hausse. Cette situation exigeait la mobilisation de toutes les capacités productives des espaces disponibles. C'est, poussées par cette nécessité, que les populations étendent les cultures sur des terrains n'ayant que peu d'aptitudes agraires. Neboit signalait comment en Ombrie et en Lucanie, les paysans cultivèrent tout ce qui pouvait l'être, ouvrant des champs sur des pentes excessives⁴⁴⁰ . On comprend que dans de telles circonstances, voir l'espace agricole concurrencé par l'espace forestier ait entraîné des réactions de rejet des populations.

Le renversement de la tendance démographique au XIX ème et au XX ème siècle s'accompagne de l'abandon progressif des terres ayant les moins bonnes capacités agricoles. Ce phénomène qui n'a pas cessé depuis ouvre de nouvelles perspectives aux forestiers, leurs rapports avec les populations se font moins conflictuels, ils peuvent alors planifié de vastes opérations de reboisement, la forêt devenant le mode de reconversion le plus lucratif des anciennes terres agricoles. Peu à peu un changement de statut s'opère au niveau du reboisement, l'émergence de nouveaux besoins matériels, l'opportunité de ne pas laisser complètement inutilisés et de protéger (incendie, érosion) les anciennes terres agricoles, la possibilité d'offrir une reconversion professionnelle aux ruraux, amènent les pouvoirs publics et les particuliers à ne plus simplement voir le reboisement comme une opération de simple protection des pentes ou production de bois. Il devient un outil d'aménagement du territoire au même titre que les voies de communication et l'implantation des zones d'activités. Le reboisement, reconnu, débarrassé des anciens conflits pastoraux et agricoles, cesse d'être un enjeu social et devient une opération de plus en plus technique. Il ne perd pourtant pas la totalité de ses détracteurs, la persistance de pratiques traditionnelles, l'émergence du mouvement écologique le limitent, peut-être heureusement, dans ses modes de développement.

⁴⁴⁰ Voir R. Neboit, *L'homme et l'érosion*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Clermont-Ferrand II, Nouvelle série, fascicule 17, 1983, p. 87.

2.1 Exode rural, déprise agraire et reconquête forestière en montagne à l'époque contemporaine :

a) Le mouvement de dépopulation des montagnes :

a.1) Les étapes et modalités de l'exode rural en France :

En France, mis à part les départements annexés par l'Allemagne en 1871 : «62 des divisions du territoire touchent à leur maximum de population entre 1831 et 1911, dont la moitié à peu près (30) en 1851. ... La population rurale se rétrécit à la fois par la réduction des excédents naturels et par les départs »⁴⁴¹ . Parmi les départements déficitaires, on retrouve de nombreux départements montagnards méditerranéens. Ernest Cézanne, ingénieur des Ponts et Chaussées et député des Hautes-Alpes, est l'un des premiers en France à faire remarquer quel danger représentait pour le pays la dépopulation de ses montagnes. Alors que le département des Hautes-Alpes a perdu, entre 1846 et 1866, 8,2 % de sa population, il écrit en 1874 : «*Que servirait cependant, au jour du danger, d'avoir des forteresses sur la frontière, si, derrière ces places fortes, il n'y a qu'un désert, n'offrant à l'armée française ni bois, ni culture, ni chemin de fer, ni population?* »⁴⁴² . Dans le département voisin des Basses-Alpes, dès le recensement de 1846, le déficit de la population est chronique. En 1846, la population du département était de 156 675 habitants, en 1936, elle n'est plus que de 85 090 habitants soit une perte de plus de 45 %⁴⁴³ . À l'autre bout de la France, les arrondissements montagneux des Pyrénées enregistrent la même décadence démographique. De 1846 à 1906, leur population serait tombée, selon Axel Loze, de 758 284 habitants à 580 605 habitants soit une perte de 23 %⁴⁴⁴ . La baisse des effectifs concerne d'abord la main d'œuvre de brasiers, de journaliers et d'artisans ruraux avant d'atteindre les exploitants agricoles. L'intégration grandissante des massifs montagneux au grand marché

⁴⁴¹ Marcel Roncayolo, «L'aménagement du territoire XVIII ème- XX ème siècle» in André Bruguière et Jacques Revel (ss dir.), *Histoire de la France. L'espace français*, Paris, Seuil, 1989, p. 588.

⁴⁴² Ernest Cézanne tome second de la deuxième édition de l'ouvrage d'A. Surell, *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*, Paris, Dunod éditeur, 1872, p. XIV.

⁴⁴³ Voir Tchedomir Yankovitch, *op. cit.*, 158 p.

⁴⁴⁴ Voir Axel Loze, *Déforestation et reboisement dans la région pyrénéenne*, *op. cit.*, p. 90-91.

national en cours de formation, leur ouverture par la création de voies de communication marginalisent toujours plus les modes d'exploitation paysans visant à l'autosubsistance. Denis Poupardin, Olivier Nougarede et Raphaël Larrère décrivent ainsi le lent exode des populations des hautes terres cévenoles : *«Contraints de s'intégrer chaque jour davantage à l'économie marchande, les habitants des hautes terres qui étaient habitués depuis toujours à louer leurs bras dans le fond des vallées ou dans la plaine languedocienne pour trouver des salaires d'appoint sont conduits progressivement à se laisser glisser le long des pentes pour aller s'établir définitivement ailleurs. ... Les bourgades situées au pied de l'Aigoual, ne constitueront souvent pour les habitants des hautes terres qu'une étape dans la longue pérégrination qu'ils entreprendront pour se rendre sous des cieux plus cléments. Touchées par la récession, elles parviendront mal toutefois à masquer, derrière les apports momentanés de population dont elles bénéficieront, la vague migratoire plus forte de leurs autochtones vers les autres régions.»*⁴⁴⁵. Les contraintes économiques sont accentuées par l'âpreté des conditions naturelles, les rigueurs d'un hiver particulièrement froid pouvant pousser certains habitants au départ. Dans le Diois, Paul Méjean faisait en 1938 de la dureté des conditions d'exploitation et de l'isolement des causes de l'exode rural⁴⁴⁶.

La Première Guerre Mondiale, par les pertes humaines qu'elle entraîne, souvent catastrophiques pour les communautés rurales, mais aussi par le mouvement de progrès technique et la mécanisation du travail qu'elle induit bouleverse la démographie rurale accélérant la déprise humaine. Au milieu du XIX^{ème} siècle les trois-quarts de la population française était rurale⁴⁴⁷, en 1936 les ruraux ne représentent plus que 47,5 % de la population⁴⁴⁸, 45 % encore en 1950, mais seulement 20 à 25 % à la fin des années 1970⁴⁴⁹.

⁴⁴⁵ D. Poupardin, O. Nougarede et R. Larrère, *Les Hautes terres cévenoles du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle. Des systèmes de production traditionnels aux projets de mise en valeur alternatifs*, op. cit., p. 46.

⁴⁴⁶ Voir Paul Méjean, «Phénomènes démographiques dans le Diois» in *R.G.A.*, tome 26, 1938, p. 195 à 206.

⁴⁴⁷ «Les transformations de l'économie européenne» in A.J. Tudesq et J. Rudel, *1789-1848*, Paris, Bordas, 1961, p. 520.

⁴⁴⁸ Voir «La France des contradictions, 1918-1939» in J. Bouillon, A.M. Sohn et F. Brunel, *Histoire : le monde contemporain 1914/1945*, op. cit., p. 172.

⁴⁴⁹ Voir Marcel Roncayolo, «L'aménagement du territoire XVIII^{ème}- XX^{ème} siècle» in *Histoire de la France. L'espace français*, op. cit., p. 619.

a.2) En Italie : un exode ancien et régulier que masque pendant longtemps la dynamique démographique :

En Italie, la situation démographique des montagnes a été à peu près identique dans son évolution, répondant toutefois à des contraintes différentes de celles que connurent les montagnes méditerranéennes françaises. Dès les années 1860 l'accroissement continu de la population en montagne, provoquant une saturation démographique, entraîna la création de courants migratoires, permanents pour les Apennins, les îles et la Vénétie, et saisonniers pour les Alpes, vers le reste de la péninsule et l'étranger. Malgré la forte ponction opérée par l'émigration, des millions d'italiens quittèrent alors leur pays, l'impact sur le bilan démographique des montagnes ne fut pas tellement important, il n'y eut que l'Apennin méridional (Campanie, Pouilles, Basilicate et Calabre) qui enregistra un léger fléchissement de sa population au début du XX^e siècle (voir tableau 4 et graphique 17). En fait, il semble que l'excédent des naissances compensait à la fois les décès et le départ d'une partie de la population. Les taux de natalité avant la Deuxième Guerre Mondiale étaient supérieurs à 30 pour 1000; en 1961, ils étaient encore de 23 pour 1000 dans le Sud⁴⁵⁰.

Globalement, il faut attendre la période fasciste pour distinguer les premiers signes de la dépopulation des montagnes méditerranéennes. Malgré l'arrêt de l'émigration transocéanique (le régime fasciste ne favorise plus les départs et les États-Unis stoppent l'immigration des pays latins), la politique nataliste de Mussolini et les lois fascistes contre l'urbanisation, l'Apennin septentrional (Ligurie, Émilie-Romagne) enregistre entre 1911 et 1936 une première baisse de sa population, avant de perdre entre 1936 et 1961 la moitié de ses habitants (voir graphique 17). Il faut remarquer que cette région est la plus proche du foyer industriel en cours de développement dans le Nord de l'Italie.

⁴⁵⁰ Voir *Le relèvement de l'Italie du sud et l'activité de la caisse du Midi*, Naples, 1964, 120 p.

Tableau 4 : Population de la montagne italienne de 1882 à 1961.
(en milliers d'habitants)

années régions	1882	1911	1936	1961
Alpes	1482	1620	2332	2576
Apennin septentrional	874	1075	1003	498
Apennin central	1809	1897	2269	1558
Apennin méridional	1238	1194	1300	1312
Sicile	633	701	763	503
Sardaigne	70	91	115	92

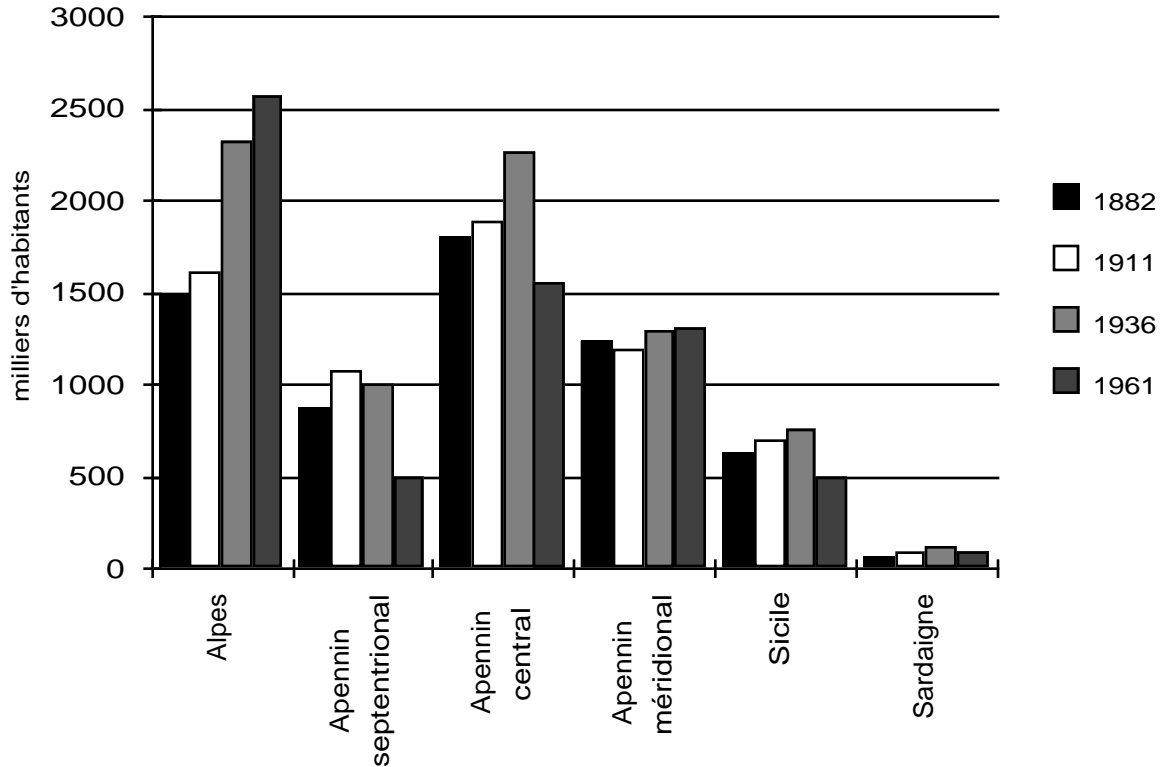
Note : Pour les recensements de 1882, 1911 et 1936 la population relevée est celle présente; pour celui de 1961 celle résidente. Sont exclus dans tous les cas, les habitants des communes chef-lieu de province.

Sources : *Enciclopedia agraria italiana*, tome VII, MAJE-NIZ, à l'article Montagna. Roma, Ramo editoriale degli agricoltori, Roma, 1972.

Le tableau 4 nous montre que la situation démographique est à peu près stable dans le Sud et indique une relativement forte croissance jusqu'en 1936 dans les Alpes et l'Apennin central (Toscane, Marches, Ombrie, Latium, Abruzzes et Molise). Durant les années 1920-1930, alors que le régime fasciste cherche à freiner le développement des centres urbains, exaltant dans des campagnes de propagande les vertus simples et viriles du paysan, défendant aux travailleurs d'abandonner leur résidence sans autorisation des préfets, le nombre d'italiens qui émigrèrent à l'intérieur de la péninsule de la campagne à la ville ne fût jamais aussi important. Entre 1923 et 1939, les nouvelles demandes de résidence atteignirent le chiffre de dix-huit millions de personnes, dans le même temps le pourcentage de la population urbaine passa de 45 % en 1921 à 55 % en 1936⁴⁵¹.

⁴⁵¹ Données citées par Sergio Romano, *Histoire de l'Italie du Risorgimento à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 204-205.

Graphique 17 : Évolution de la population des différents massifs montagneux italiens et des îles entre 1882 et 1961.



Sources : D'après des données extraites de : *Enciclopedia agraria italiana*, tome VII, MAJE-NIZ, à l'article Montagna. Roma, Ramo editoriale degli agricoltori, 1972.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, les flux migratoires vers l'étranger se réamorçèrent, de 1946 à 1980, près de huit millions d'italiens s'expatrièrent alors que quatre millions et demi rentrèrent au pays⁴⁵². Mais les mouvements de population les plus vigoureux eurent lieu à partir des années cinquante à l'intérieur des frontières nationales et furent marqués par un vigoureux exode rural et un transfert massif de la population du sud vers le nord du pays. Ces migrations internes devinrent maximales entre 1958 et 1963, période marquée par le "miracle" économique italien, elles virent des cohortes de méridionaux gagner la périphérie des villes industrielles septentrionales, Turin et Milan en tout premier lieu. Ces mouvements de population marquèrent profondément les régions montagneuses. Excepté les Alpes qui progressent encore et l'Apennin méridional et la Sardaigne qui restent à peu près stables, les montagnes connaissent un recul démographique

⁴⁵² Voir dans *Encyclopédia universalis*, l'article Italie - géographie.

plus ou moins important, l'Apennin septentrional a perdu la moitié de son effectif par rapport à 1936, l'Apennin central et la Sicile enregistrent eux un recul de plus d'un tiers entre 1936 et 1961. L'essor économique du pays et l'exode rural entraînent des transformations profondes, la population agricole qui représentait 70 % des actifs en 1861, 42,2 % en 1951, n'en représente plus, dans les années quatre-vingt, que moins de 14%⁴⁵³.

b) Recul des activités agricoles et reconquête forestière :

b.1) Le développement simultané de la déprise et de la reconquête en France :

La dépopulation qui caractérise les montagnes méditerranéennes françaises et italiennes, à l'époque contemporaine, n'est pas sans incidences sur l'agriculture et les paysages montagnards. Le recul des populations s'accompagne du recul des troupeaux, de 1846 à 1906 le nombre des moutons est passé dans les Pyrénées de 2 622 917 à 1 513 141 soit une baisse de 46 %⁴⁵⁴ ; et en 1976, le recensement des unités pastorales sur la zone montagneuse française ne donnait plus pour les Pyrénées que 285 897 ovins⁴⁵⁵. Le recul de la pression pastorale se traduit presque instantanément par l'avancée de la broussaille et des bois. *«Ainsi, dans les Pyrénées ariégeoises, le XIX ème siècle n'est pas terminé qu'il n'y a plus de pâturages utilisables en dessous de 1 200 mètres. À Seix en 1895, à Allos en 1897, la forêt commence sa conquête par le haut, au contact des estives. Ce phénomène se produit aussi en contrebas, aux dépens des terrains travaillés, non que leur abandon soit plus grand que celui des parcelles laissées incultes de toute éternité, mais parce que précisément cet aménagement les rend plus visibles à la mémoire collective. La descente de la forêt se manifeste en effet d'abord par l'embroussaillement, puis au travers des ronces et des fougères fusent l'aulne et le noisetier, bientôt rejoints par le Bouleau. Ces pionniers entament le repeuplement des premières pentes. La reconquête forestière s'évalue ainsi à 96 000 hectares en 1912, 121 000 à la génération suivante, pour le seul arrondissement de Saint-Girons, la lèpre verte touchant alors le tiers des superficies »*⁴⁵⁶.

⁴⁵³ Voir dans *Encyclopédia universalis*, l'article Italie - géographie.

⁴⁵⁴ Voir Axel Loze, *Déforestation et reboisement dans la région pyrénéenne*, *op. cit.*, p. 90-91.

⁴⁵⁵ Ministère de l'Agriculture, Institut National d'Études Rurales Montagnardes, *Enquête pastorale : principaux résultats du recensement des unités pastorales sur la zone de montagne française*, février 1976, 256 p.

⁴⁵⁶ Andrée Corvol, *op. cit.*, p. 415-416.

On retrouve dans les hautes terres des Cévennes le même allégement pastoral et la même dynamique végétale. En 1876, un terrain de 42 ha, dit "Bos del Rey", sur la commune de Lanuéjols (Gard) malgré le pâturage des ovins présentait des signes d'envahissement par des genêts, des genévriers et des pins. Le service forestier local dirigé par Georges Fabre, alors Sous-inspecteur, se proposa donc de le soumettre au régime forestier précisant que le peuplement était : *« un prébois naissant, [qui] prospère et se complète annuellement malgré le parcours des troupeaux »*⁴⁵⁷. Les menaces de soumission du terrain au régime forestier poussèrent les habitants à couper et arracher les jeunes pins. Cet événement nous montre qu'alors que le déclin démographique est à peine entamé⁴⁵⁸, la végétation gagne déjà du terrain.

On peut bien sûr penser qu'il y a eu exagération de la part du forestier dans la description de l'état du peuplement. Mais nous ne le pensons pas. En fait les descriptions de l'extension des friches tendent à se faire plus nombreuses à la fin du XIX ème siècle et au début du XX ème. Par exemple, le 11 mars 1906, le Conseil municipal de la commune du Chambon (Gard) se penchant sur le problème de la baisse des prix des châtaignes déclare : *« il est de notoriété publique que les châtaigniers produisent moins que par le passé, par suite du peu de soin qu'on leur donne, et qu'en outre, on déboise chaque année beaucoup de terrains plantés en châtaigniers, en raison de ce que les frais de ramassage absorbent plus que la valeur de la récolte. Il faut plutôt attribuer la mévente à l'immigration d'une partie de la population, un quart au moins, que la misère produite par l'avilissement du prix des châtaignes et l'espoir d'une vie plus aisée, ont poussé vers les ateliers et les villes »*

N'est-ce pas un devoir social d'arracher, par des mesures préventives, les habitants de ces régions à la misère qui les atteints et qui frappera tout le monde, le propriétaire, le fermier et l'ouvrier? Il ne faut pas croire qu'il y a exagération. Il suffit de parcourir nos campagnes pour constater qu'il y a déjà beaucoup de terrains autrefois cultivés, envahis aujourd'hui par les ronces et les bruyères et que la plupart des murailles que plusieurs générations avaient élevées au travers de nos terrains montagneux pour soutenir les

⁴⁵⁷ Arch. dép. du Gard, 7 M 939. Rapport du Sous-inspecteur, Georges Fabre, sur la soumission au régime forestier de 42 ha 71 a de terrains appartenant à la commune de Lanuéjols-Montjardin, le 20 juin 1876.

⁴⁵⁸ La commune de Lanuéjols compte 1114 habitants en 1846, 1014 en 1901 et 821 en 1921. Voir Arch. dép. du Gard, 6 M 407. Résultats des recensements de la commune de Lanuéjols de 1846 et 1921.

châtaigniers, sont renversées et ne sont plus relevées, faute de ressources; que par suite, les pluies entraînant les terres, occasionnent des inondations dans les pays de plaine »⁴⁵⁹ .

La domestication de la nature avait été le fait essentiel de l'agriculture, son déclin marque le retour du sauvage et de l'exubérant.

b.2) Italie : un abandon des superficies agricoles plus nuancé qu'en France :

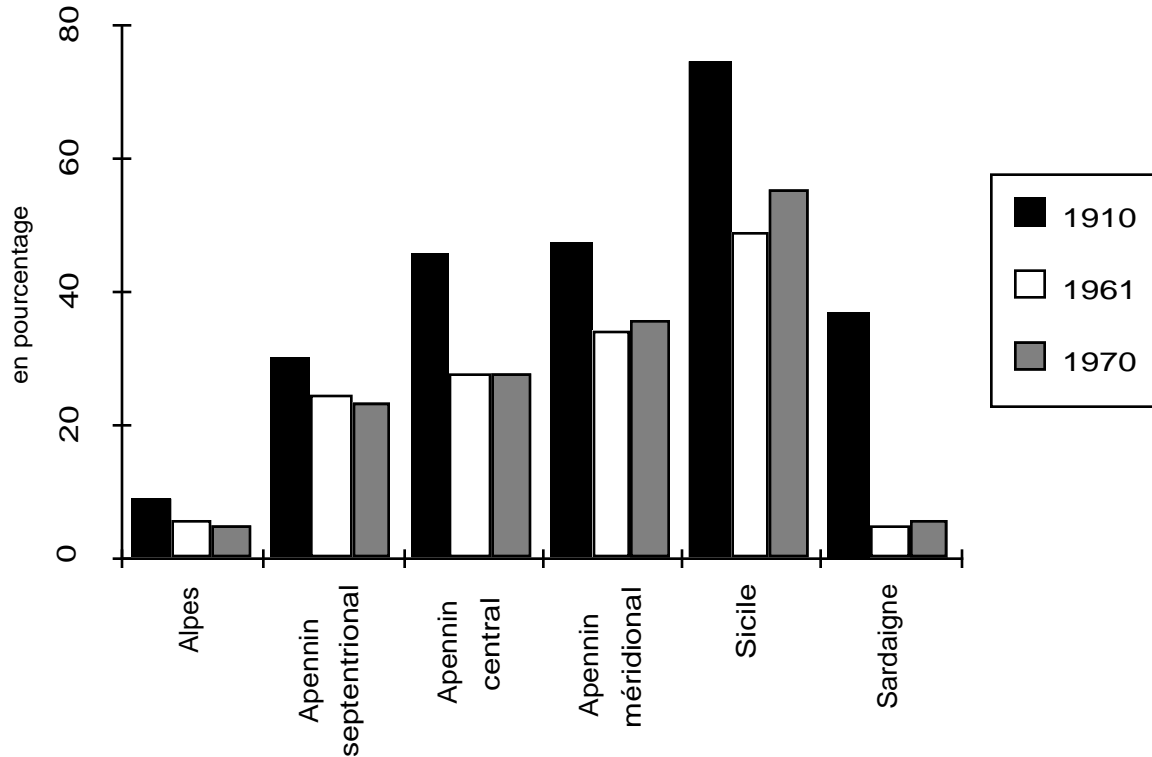
On retrouve en Italie le même recul des cultures dans l'utilisation des sols en montagne. Le graphique 18 nous montre un recul général des cultures entre 1910 et 1961, très marqué dans l'Italie centrale et le Mezzogiorno, il est moins net dans le Nord de la péninsule. La comparaison des graphiques 18 et 19 nous montre que ce recul des cultures se fait essentiellement au bénéfice des surfaces dédiées au parcours et cultures fourragères au moins jusqu'en 1961, et au-delà pour la Sardaigne qui a une forte tradition pastorale. Il n'y a donc pas abandon total des terrains, mais plutôt reconversion partielle. Dans l'Apennin central et septentrional : *«Au moins 40 % [de la superficie abandonnée] avait été réabsorbée et complètement utilisée; environ 30 % était utilisée de façon précaire; le reste, 30 %, était totalement abandonné »⁴⁶⁰ .* Même si une certaine frange du territoire agricole retrouve une nouvelle utilité agraire, la part d'abandon est relativement importante.

Notons enfin que si les surfaces cultivées en montagne ne cessent de décroître dans le nord de la péninsule, le sud enregistre par contre une inversion de tendance entre 1961 et 1970, période de fort exode rural. L'agriculture y a donc réagit positivement, doit-on y voir les effets de l'action menée par "la Cassa per il Mezzogiorno" ou bien est-ce une conséquence de l'enrichissement de la problématique du discours sur la montagne énoncée notamment dans la loi du 25 juillet 1952, n° 991?

⁴⁵⁹ Mairie du Chambon (Gard). Délibération du Conseil municipal de la commune du Chambon du 11 mars 1906.

⁴⁶⁰ Ministero dell'agricoltura e delle foreste, *Carta della montagna : vol. I carta della montagna e territorio montano*, Geotecnico (gruppo ENI), 1976, p. 322. «Almeno il 40 % era stata riassorbita e completamente utilizzata; circa il 30 % veniva utilizzato in forma precaria; il rimanente 30 % era totalmente abbandonato».

Graphique 18 : Évolution du pourcentage des cultures et de l'arboriculture dans l'utilisation du sol en montagne entre 1910 et 1970 en Italie.



Sources : Ministero dell'agricoltura e delle foreste, *Carta della montagna : vol. I carta della montagna e territorio montano*, Geotecnico (gruppo ENI), 1976, p. 322.

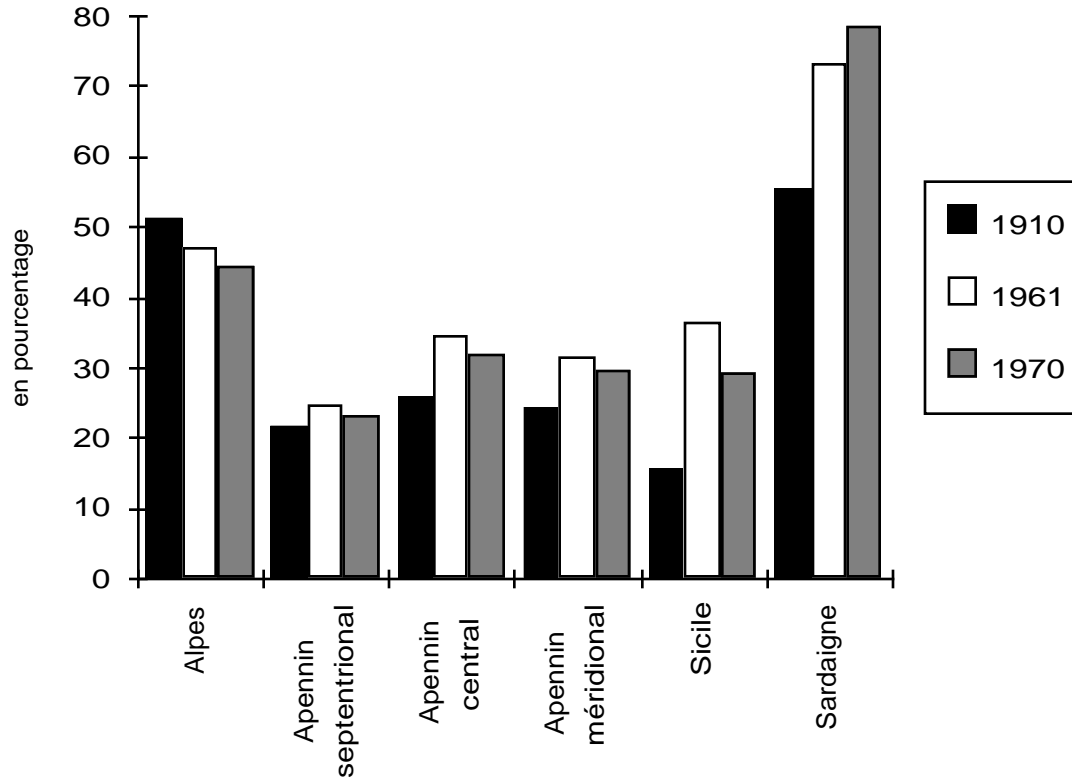
Quelle que soit la raison de ce relatif relèvement de l'activité agricole, la grande bénéficiaire de cette évolution est la forêt italienne, en 1910 elle occupait 31,2 % du territoire montagnard⁴⁶¹, 40,3 % en 1961 et 42,1 % en 1970⁴⁶². Soit un accroissement de 1 155 835 ha en un peu plus d'un demi siècle. Notons toutefois une anomalie dans les statistiques italiennes qui reconnaît plus d'un million d'hectare d'accroissement forestier en montagne durant cette période mais ne donne dans le même temps, au niveau national, qu'un accroissement de la superficie forestière de 724 000 ha⁴⁶³.

⁴⁶¹ En 1929 le cadastre agraire délimitait une aire de 10 603 995 ha, soit un peu plus du tiers du territoire, comme représentant la zone montagne. Cette première délimitation fut reprise ensuite par la statistique italienne. C'est aussi la base que nous adoptons dans les lignes qui suivent.

⁴⁶² Données citées dans l'article "Montagna" in *Enciclopedia agraria italiana*, volume VII, MAJE-NIZ, Roma, Ramo editoriale degli agricoltari, 1972, d'après M. Tofani, «L'ambiente economico e sociale» in *L'Italia forestale nel centenario della fondazione della scuola di Vallombrosa*, Accademia italiana di scienze forestali, Firenze, 1970 et I.S.T.A.T., 2° censimento generale dell'agricoltura, 1970.

⁴⁶³ Istituto Centrale di Statistica, *Sommario di statistiche storiche dell'Italia, 1861-1975*, Roma, 1976, tavola 55.

Graphique 19 : Évolution des parcours, prés permanents et autres surfaces dans l'utilisation des terres en montagne entre 1910 et 1970 en Italie.



Sources : Ministero dell'agricoltura e delle foreste, *Carta della montagna : vol. I carta della montagna e territorio montano*, Geotecnico (gruppo ENI), 1976, p. 322.

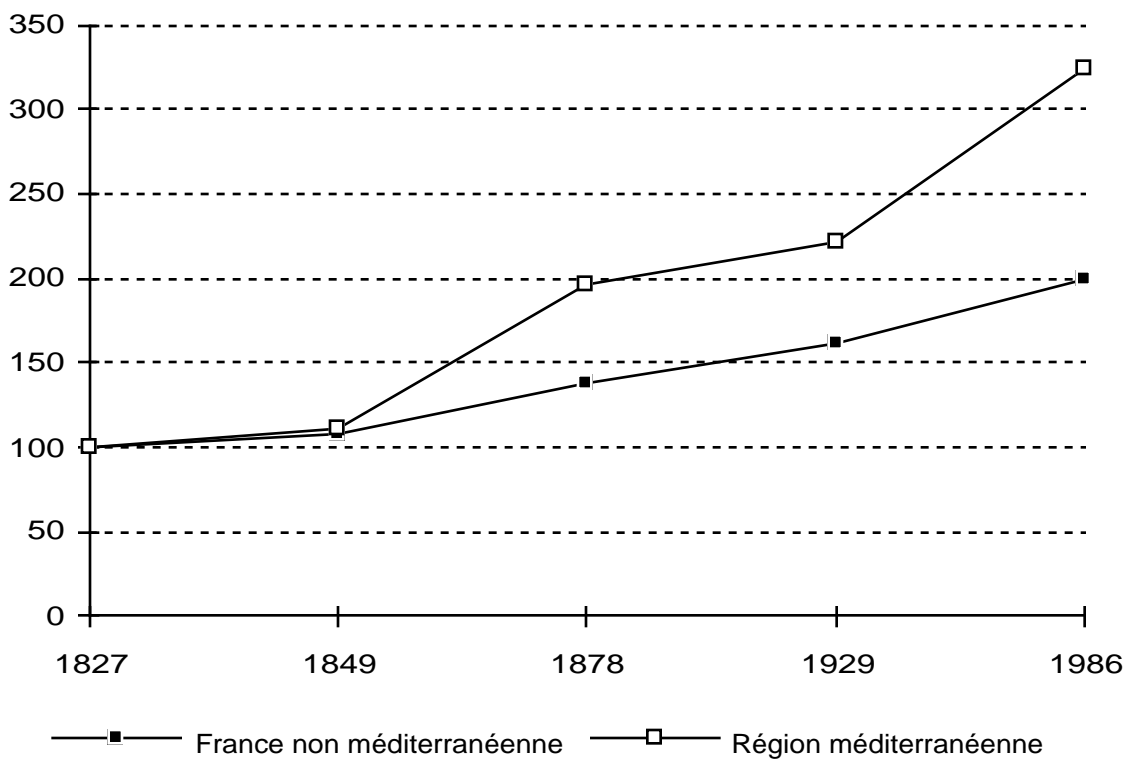
Cette contradiction peut, peut-être, s'expliquer par la prise en compte ou la non prise en compte de certains peuplements comme les maquis et terrains vagues ou un recensement plus strict des surfaces. Ainsi en 1970, la catégorie "autres terrains" de la statistique agricole représentait 3,7 % du territoire; en 1971, elle représentait 12 %. Il y a donc eu, cette année-là, modification au niveau du mode de définition des surfaces. En 1988, le ministre de l'Agriculture italien reconnaissait que la statistique forestière n'avait longtemps pas tenu compte des formations forestières mineures, pourtant essentielles dans un pays méditerranéen. Il s'en suivait que la superficie forestière italienne n'était pas de 6,4 millions d'hectares mais de 8,7 millions⁴⁶⁴ soit plus de 28 % du territoire.

⁴⁶⁴ «Presentazione del Piano forestale nazionale» in *L'Italia forestale e montana*, anno XLII, n° 2, marzo-aprile 1988, p. 66-67.

c) L'essor de la couverture forestière méditerranéenne française :

Une fois émises ces réserves sur la statistique, il est toutefois raisonnable de penser que ce sont surtout les reliefs qui ont été concernés par le mouvement de reforestation artificiel et naturel consécutif au repli des activités agricoles.

Graphique 20 : Rythme d'accroissement du couvert forestier dans la France non méditerranéenne et dans la région méditerranéenne française à l'époque contemporaine.



Note : Nous avons pris pour base 100 la superficie forestière recensée en France en 1827 soit pour la région méditerranéenne 831 474 ha et pour le reste de la France 5 436 705 ha.

Sources : H. de Coincy, «Les statistiques forestières au commencement du XIX ème siècle» in *R.E.F.*, vol. 53, 1914-1915, p. 281-288 et 313-320; *Annales forestières*, juillet 1849, tome VIII; *Statistique forestière de 1878*, Paris, Imprimerie Nationale, 1878, tome I, 582 p.; *Statistique agricole de la France : résultats généraux de l'enquête de 1929*, Paris, Imprimerie Nationale, 1936, 803 p.; Ministère de l'Agriculture, *Statistique forestière en 1986*, extrait de l'Annuaire de statistiques agricoles 1987, résultats 1986.

La situation de la région méditerranéenne française conforte encore cette vision. Très marquée par son relief, elle comprend, à l'époque contemporaine, sur ses marges montagneuses d'importantes zones de dépression démographique (Alpes du sud, revers

méridional du Massif Central). Or dans ces zones la progression du couvert forestier a été plus importante que dans le reste de la France. Le graphique 20 nous montre le rythme d'accroissement de la forêt dans la France non méditerranéenne et dans la région méditerranéenne (Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et les départements de l'Ardèche et de la Drôme). Jusqu'en 1849 il n'y a que peu d'écart entre les deux zones, l'augmentation étant de faible ampleur sur l'ensemble du territoire. Entre 1849 et 1878 par contre, alors que la croissance des forêts françaises est lente mais régulière, l'essor de la forêt méditerranéenne est très vigoureux, la superficie des bois étant presque multipliée par deux. Entre 1878 et 1929, on enregistre un palier de faible croissance dans le Midi comme dans le reste du pays. Enfin, depuis 1929 la région méditerranéenne connaît une forte augmentation de son patrimoine boisé, alors que la courbe de croissance pour le reste du territoire semble n'être que la continuation d'une évolution séculaire.

L'importance de l'accroissement forestier méditerranéen ne s'explique pas uniquement par une plus forte déprise agraire dans le Midi. On peut noter que les impulsions observées entre 1849-1878 et 1929-1986 correspondent aux phases d'application de lois sur le reboisement (loi 28 juillet 1860 et mise en œuvre du F.F.N.). Pour autant, la loi n'explique pas tout, on note dans le graphique 20 que durant la période 1878-1929 qui vit l'application de la loi du 4 avril 1882 sur la restauration des terrains en montagne, la croissance forestière est quasiment identique pour l'ensemble du territoire. Or cette loi concerna essentiellement la région méditerranéenne. La loi n'influe donc pas forcément sur le rythme d'accroissement du couvert forestier ou alors il faut prendre en compte d'autres paramètres, dans ce cas précis peut-être que le reboisement n'a pas été tellement important dans l'application de la loi qui a plus favorisé le recours au génie civil dans la correction des torrents et la constitution d'un domaine public en montagne.

Globalement, le recul de l'agriculture, en France comme en Italie, s'accompagne de l'avancée de l'arbre et de la forêt. Sur le terrain bien sûr par la reconquête des friches, mais dans les esprits aussi. D'une part l'action entreprise en matière de reboisement est confortée faute d'opposition, mais l'émergence de besoins nouveaux en matière ligneuse tend à mettre en avant la fonction productrice des forêts. Dans le même temps, le devenir des espaces agricoles abandonnés offre à l'État et aux industriels du bois la possibilité de résoudre le

problème de l'assurance de l'approvisionnement national en ressources ligneuses. D'autre part, la forêt s'installant sur les anciens pâturages, sur les anciennes cultures, on ose croire qu'elle peut être en mesure d'offrir un complément d'activité et de revenus aux ruraux. Le reboisement cesse d'être seulement un moyen de protection des pentes, la législation forestière française et italienne du XX^{ème} siècle en fait un outil d'aménagement du territoire, assurant la production de richesses, la conversion des friches, l'emploi des ruraux et la réception du public.

2.2 De nouveaux statuts pour le reboisement :

L'abandon des terres renforce la position des partisans du reboisement qui n'ont plus à batailler contre tous les ruraux pour mettre en œuvre leur programme. D'ailleurs, à ce moment de l'histoire forestière, la loi du 16 août 1913, modifiant et complétant la loi du 4 avril 1882, fut votée sans opposition réelle, ni débat. Elle pouvait pourtant constituer une menace pour les adversaires du reboisement car elle introduisait dans l'article 1 de la loi de 1882 le reboisement, l'objectif à atteindre en montagne n'était plus seulement la restauration et la conservation des terrains mais aussi leur reboisement. La notion de "dangers nés et actuels" disparaissait de l'article 2 faisant ainsi tomber la clause que les forestiers désignèrent pendant longtemps comme la principale restriction à l'œuvre restauratrice entreprise en montagne et, par là même, le principal argument de l'opposition montagnarde à l'extension des périmètres.

L'exode rural et la déprise agraire ont une action plus positive sur les adversaires traditionnels des forêts, les communes et populations pastorales. Bien sûr on rencontre encore des irréductibles qui ne veulent pas entendre parler d'arbres et de forestiers, pourtant dans les années vingt et trente, le reboisement tend de plus en plus pour les communes à apparaître comme une alternative souhaitable à l'abandon pastoral et agraire. Ceci d'autant plus que le discours forestier ne met plus uniquement l'accent sur le rôle protecteur des bois, mais évoque sa valeur économique. En 1926, le Directeur général des Eaux-et-Forêts écrit aux conservateurs : *«Le développement de l'aire boisée du territoire, constitue une des parties les plus importantes du programme général d'accroissement des ressources nationales, indépendamment des avantages indirects qui peuvent résulter de la*

création de nouvelles forêts au point de vue climatérique et hydrologique »⁴⁶⁵ . Et de fait, l'urbanisation et l'industrialisation, dans la première moitié du XX^{ème} siècle, suscitent en France de nouveaux besoins en bois qui contribuent à réaffirmer vigoureusement le rôle producteur des forêts. La construction offre un débouché croissant aux bois d'œuvre; l'extension du chemin de fer et du commerce exigent des traverses, des poteaux, des étais de mine, des caisses, du liège, de la résine; enfin le papier n'est plus fabriqué qu'à partir du bois⁴⁶⁶ .

a) De l'utilité du reboisement face à la déprise agraire et aux friches :

Face à l'extension des friches et à l'accroissement des besoins en bois, le discours forestier porte. Toutes les demandes de subventions pour reboisement faites par les communes de l'Hérault au début des années trente rappellent le discours de l'administration forestière. Ainsi la commune de Combes admet le 20 octobre 1930 qu'il : *«y a lieu de reboiser une partie des vacants communaux. ... considérant les avantages du reboisement tant au point de vue de la régularisation des eaux et du régime des pluies, que de la mise en valeur des terrains incultes pouvant donner dans l'avenir des revenus importants pour la commune; considérant qu'il reste une réserve suffisante de terrains pour contenir les pâturages, sans gêner les usagers* »⁴⁶⁷ . Cette adhésion des communes et des particuliers aux objectifs de la politique forestière est facilité encore par l'action de diverses associations comme la Commission départementale de reboisement de l'Hérault ou l'Association Nationale et Industrielle du Bois qui, après la Première Guerre Mondiale face au manque de moyens de l'administration forestière et devant l'urgence d'accroître la production des forêts, militent en faveur du reboisement⁴⁶⁸ . Leur persuasion est d'autant plus grande que de nombreux projets en matière de reboisement voient le jour durant cette période qui porte en germe tous les développements ultérieurs de la politique française de reboisement⁴⁶⁹ . Tous ces projets mettent en avant la superficie exploitable forestièrement, c'est-à-dire toutes les terres dont

⁴⁶⁵ Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 921. Lettre du Directeur général des Eaux-et-Forêts à Monsieur le Conservateur à Nîmes, Paris, le 20 février 1926.

⁴⁶⁶ Voir R. Larrère et O. Nougarede, *Des hommes et des forêts*, op. cit., p. 90-91.

⁴⁶⁷ Arch. nat. F/2/2056. Délibération du Conseil municipal de la commune de Combes (Hérault), le 20 octobre 1930. (voir annexe 24).

⁴⁶⁸ Voir supra p. 388 et ss.

⁴⁶⁹ Voir supra p. 388 à 397.

l'agriculture ne jouit plus.

a.1) Le développement des friches agricoles en France et en Italie au XX ème siècle :

En 1931, la statistique forestière indique : *«qu'en France la surface totale des terrains à reboiser de façon intéressante, landes, friches abandonnées, garrigues dans nos régions, etc..., est de 4 millions d'hectares environ, dont 1 million appartenant aux communes et 3 millions appartenant aux particuliers »*⁴⁷⁰ . Cette superficie qui pouvait correspondre, à une époque où le monde rural était encore "plein", aux terres incultes et marginales que possédait tout territoire, n'a fait que croître avec le temps. À partir des années soixante, la question des terres non utilisées par l'agriculture prend une ampleur nouvelle, il faut alors non seulement compter avec l'exode rural, mais aussi avec le succès de la politique agricole communautaire, la modernisation et la rationalisation des entreprises agricoles entraîne la production d'excédents alimentaires. Les pouvoirs publics sont alors amenés à envisager la contraction de la surface cultivée. Dans un mémorandum sur la réforme de l'agriculture de la Communauté Européenne du 18 décembre 1968, M. Mansholt prévoit que les six pays formant la Communauté devront diminuer leur surface agricole utile de cinq millions d'hectares sur soixante soit une réduction de 8,3 %⁴⁷¹ . Des études complémentaires exécutées en France, laissent même prévoir alors : *«une réduction de 30 % des 33 millions de la surface agricole utile »*⁴⁷² soit un abandon de 9,9 millions d'hectares.

Dans la même décennie l'Italie accentue la modernisation de son économie agricole. En 1966, un représentant de la forêt privée déclare au Congrès forestier mondial de Madrid : *«Notre agriculture est en train de traverser une période de restructuration. Le développement de l'industrie et d'autres activités; le passage d'une production à prépondérance autarcique à une prépondérance de marché, imposent une révision des critères productifs classiques qui amènera, ainsi qu'elle l'a déjà fait en partie, à faire abandonner de vastes extensions par la culture agricole. Il s'agit d'une restructuration qui s'est imposée à*

⁴⁷⁰ Jean Messugue, «Le reboisement et le plan d'outillage national» in *Le petit méridional*, 22 janvier 1931.

⁴⁷¹ Données citées par A. Seigue, «Le rôle du boisement des terres abandonnées par la culture dans une conception moderne de l'aménagement des bassins versants» in *Cahiers du C.E.N.E.C.A. . Le monde rural gardien de la nature*, n° spécial, tome 2, p. 178. Colloque international organisé par le C.E.N.E.C.A., Paris 4-5-6 mars 1970.

⁴⁷² A. Seigue, «Le rôle du boisement des terres abandonnées par la culture dans une conception moderne de l'aménagement des bassins versants» article déjà cité, p. 178.

notre agriculture de façon rapide au cours des dernières années et qui a des cas précédents, désormais lointains, en d'autres pays, tels que l'Allemagne et la France, parmi ceux qui confinent avec nous et industrialisés depuis longtemps »⁴⁷³. P. Napolitano évaluait alors à trois millions d'hectares la superficie délaissée par l'agriculture. Ces données sont confirmées, dans le même congrès, par le Directeur général de l'économie des montagnes et des forêts italien, V. Pizzigallo, qui précise que sur les trois millions d'hectares abandonnés par l'agriculture, deux millions et demi se trouvent en montagne et un demi million en haute colline⁴⁷⁴.

Depuis, l'abandon des terres prévu a bien eu lieu. En 1990, la superficie agricole utilisée était en France de 28 186 800 ha⁴⁷⁵ soit près de cinq millions d'hectares en moins que la surface donnée par A. Seigue pour 1970 (33 millions). En Italie, la surface agricole utilisée était en 1960 de 20 930 086 ha⁴⁷⁶, en 1988 elle n'était plus que de 16 945 060 ha⁴⁷⁷. La contraction des terres agricoles a donc bien eu lieu, elle a été de près de 15 % pour la France et de 20 % pour l'Italie en l'espace de trente ans. Et le phénomène n'est pas terminé, dans la dernière décennie du siècle, la France devrait perdre encore de trois à sept millions d'hectares de terres agricoles⁴⁷⁸ selon les estimations les plus raisonnables. Certaines estimations annoncent même qu'il ne resterait en France en l'an 2000 qu'une quinzaine de millions d'hectares cultivés soit moins de 30 % du sol national⁴⁷⁹. Ce seuil qui peut paraître préoccupant a, sans doute depuis longtemps, était largement passé dans la région méditerranéenne où le relief, la richesse et les modalités de distribution du réseau hydrographique sont peu favorables à l'agriculture moderne.

a.2) Préserver l'accès des hommes au paysage :

Cette régression de l'activité agricole et l'abandon des terres, que les forestiers

⁴⁷³ P. Napolitano, «La forêt privée. Un examen des problèmes» in *Comptes rendus du sixième congrès forestier mondial, Madrid 1966*, Barcelone, 1968, tome I, p. 1008.

⁴⁷⁴ Voir V. Pizzigallo, «Directives de la politique forestière italienne» in *Comptes rendus du sixième congrès forestier mondial, Madrid 1966*, Barcelone, 1968, tome I, p. 1000.

⁴⁷⁵ Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, *L'agriculture française en chiffres, 1992*. p. 9.

⁴⁷⁶ I.S.T.A.T., *Annuario di statistica forestale*, 1961, p. 12-13.

⁴⁷⁷ I.S.T.A.T., *Statistiche forestale anno 1988. Annuario n° 41*. Edizione 1991. p. 13-14.

⁴⁷⁸ Voir Georges André Morin, «Équilibre entre terres agricoles et forêts, cas des pays industrialisés : déprise, boisement», article déjà cité, p. 61-62.

⁴⁷⁹ Voir Michel Jacquinet, «La France en friches, et alors?» in *Pourquoi?*, Décembre 1988, n° 240 intitulé "Monde rural, espace d'avenir", p. 7 à 12.

appelèrent parfois de leur vœux à la fin du XIX ème siècle, pose de nombreux problèmes à la collectivité nationale : *«Il y a perte de la valeur agricole des sols (par érosion ou par acidification), influence néfaste sur le régime des eaux, accroissement du risque d'incendie »*⁴⁸⁰ . Il y a aussi une perte de valeur économique liée à la dégradation du paysage qui se ferme physiquement, la végétation spontanée (ronces, aubépine, pruniers sauvages, genêt comme dans les Cévennes) formant rapidement des entrelacs impénétrables, et visuellement, l'arrêt des travaux agricoles masquant les perspectives créées par les rangs de vignes, de pommiers ou la diversité des cultures. L'abandon aboutit à une uniformisation du tapis végétal : *«À la bigarrure d'un parcellaire soumis aux contrastes des multiples choix agricoles [succède] une uniforme chape sauvage »*⁴⁸¹ .

À une époque où le besoin de verdure est plus que jamais ressenti, la réutilisation des terres abandonnées par l'agriculture apparaît donc comme un enjeu primordial. L'objectif principal étant d'assurer : *«aux lieu et place de l'agriculture ancestrale ce bon entretien de l'espace rural à qui nous devons, non seulement le charme mais aussi la richesse de ce qui était hier la campagne et qu'il nous faut de plus en plus considérer comme l'environnement de la ville et des citadins. ... Il faut rétablir l'activité humaine sur ces espaces. Il faut y assurer de façon durable la présence et le travail de l'homme si l'on veut en conserver la nature »*⁴⁸² . Le maintien de l'activité humaine peut se faire grâce à l'industrialisation, l'urbanisation ou la construction d'infrastructures collectives. Mais ce mode de reconversion des espaces agraires pose aussi des problèmes, outre une excessive concentration, ce type d'équipement s'avère trop souvent être non respectueux de l'environnement. De toute façon, jamais les routes, les villes ou les usines ne couvriront l'ensemble des anciennes terres agricoles.

La solution est-elle donc de rendre à la forêt son assiette originelle? C'est ce que défendent les forestiers au XX ème siècle en reprenant l'idée de George Fabre selon laquelle les conditions physiques de climat et de sol ainsi que les conditions économiques et sociales

⁴⁸⁰ Michel Jacquinet, «La France en friches, et alors?», article déjà cité, p. 10.

⁴⁸¹ Michel Jacquinet, «La France en friches, et alors?», article déjà cité, p. 9.

⁴⁸² L. Velay, «Rapport général» in *Cahiers du C.E.N.E.C.A. . Le monde rural gardien de la nature*, n° spécial, tome 2, p. 18-19. Colloque international organisé par le C.E.N.E.C.A., Paris 4-5-6 mars 1970.

d'une localité donnée servent à définir la vocation de ses terres⁴⁸³. Or cette vocation, dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, est de moins en moins agricole alors que la forêt est, elle, susceptible d'offrir de nombreux avantages : «*aucune formation n'est effectivement plus apte que la forêt à sauvegarder sols, humus, eau, atmosphère, faune et flore sauvages* »⁴⁸⁴. Le discours forestier de cette fin de siècle synthétise parfaitement l'ensemble des bienfaits que depuis la Révolution on accorde au couvert forestier⁴⁸⁵.

a.3) Accroître la production ligneuse :

Mais l'élément déterminant en faveur du boisement des terres abandonnées par l'agriculture concerne les besoins en produits ligneux qui n'ont fait que croître durant le siècle dans tous les pays européens et qui n'ont le plus souvent été satisfait que par des importations. En 1970, le déficit du commerce extérieur pour les bois et pâtes était en France d'un milliard deux cents millions⁴⁸⁶. La situation italienne était identique, entre 1966 et 1974, la consommation de bois a quadruplé dans la péninsule qui, en 1976, importait 90 % de la pâte de cellulose et du bois qu'elle consommait⁴⁸⁷. À la fin des années 80, le déficit du commerce extérieur des bois et produits dérivés de la Communauté européenne était de 18 milliards d'Ecus par an. Le bois étant : «*après les produits énergétiques, le poste du commerce extérieur de la Communauté qui enregistre le déficit le plus important* »⁴⁸⁸.

Les intérêts de la politique forestière rejoignent donc ceux de la politique agricole communautaire. Dans son aspect "production ligneuse" la forêt constitue : «*un élément d'un réaménagement de l'espace rural, qui doit appréhender une part notable des terres agricoles*

⁴⁸³ Voir P. Guinier, «Le problème de l'équilibre agro-sylvo-pastoral» article déjà cité, p. 719 et 723.

⁴⁸⁴ L. Velay, «Rapport général» article déjà cité, p. 19.

⁴⁸⁵ On peut voir notamment Jean Gadant, «Intégration des actions forestières dans l'aménagement des espaces ruraux. L'aménagement foncier forestier» in *R.F.F.*, n° 3 hors série, Actes du 10^{ème} congrès forestier Mondial, p. 35 à 41.

⁴⁸⁶ M. Bonneau et J. Pardé, «Les boisements moyens de production, de protection et de détente» in *Cahiers du C.E.N.E.C.A.* . *Le monde rural gardien de la nature*, n° spécial, tome 2, p. 96. Colloque international organisé par le C.E.N.E.C.A., Paris 4-5-6 mars 1970.

⁴⁸⁷ Voir Ersilio Rispoli, *Programma di forestazione a scopo produttivo nel vallo di Diano e nell'Alto Cilento*, Camera di commercio, industria ed agricoltura, Salerno, 1976, 35 p.

⁴⁸⁸ Communauté européenne, *Notes rapides de l'Europe verte*, «Mémorandum forêts : document consultatif sur l'action de la Communauté dans le secteur forestier». N° 36, annexe XXVIII. Bruxelles. p. 10.

abandonnées »⁴⁸⁹. Les besoins en bois peuvent être assurés par la reconversion des terres fournissant toujours plus d'excédents agricoles que les responsables de la politiques agricole commune ont de plus en plus de mal à gérer⁴⁹⁰. Au début des années 90 la reforestation joue donc un rôle essentiel dans la réforme de la politique agricole commune. Les terres "gelées" par l'instauration de quotas de production peuvent être reboisées, la sylviculture, pratiquée sur des terrains offrant des conditions de développement idéales pour des essences à croissance rapide, peut participer ainsi au revenu des exploitations agricoles⁴⁹¹. Le scénario imaginé par la Commission européenne est donc celui : «*d'une forestation diffuse et généralisée non seulement dans les zones marginales telles que la colline et la montagne, comme ça s'est produit jusqu'à maintenant, mais aussi dans les zones plus fertiles et productives de la plaine* »⁴⁹². Notons que la conjoncture, amène les membres de la C.E.E. dont la France à adopter le modèle italien de forestation à but productif, à savoir que la production de bois d'œuvre peut se faire sur des terres fertiles avec des essences à croissance rapide⁴⁹³. Au début des années 90, en Italie, lors de la Consultation nationale pour les forêts et le bois, l'Association des populeculteurs italiens rappela que les peupleraies qui ne couvrent que 2 % de la superficie forestière nationale fournissent environ 50 % du bois d'œuvre produit en Italie⁴⁹⁴. En France, le mode d'attribution des aides du F.F.N. à partir de 1951 et de la création des zones d'investissements prioritaires répondait en partie au même souci de rentabilité.

En fait le reboisement semble répondre de la façon la plus complète, cohérente et profitable au problème de l'abandon des superficies agricoles. Avantageux, il l'est écologiquement, économiquement (ne serait-ce que par le fait qu'il réduit la production

⁴⁸⁹ B. Tanton, «Réintroduction de la forêt de production dans un nouvel équilibre rural» in *Cahiers du C.E.N.E.C.A. . Le monde rural gardien de la nature*, n° spécial, tome 2, p. 191. Colloque international organisé par le C.E.N.E.C.A., Paris 4-5-6 mars 1970.

⁴⁹⁰ En 1986, empilés dans le Colisée de Rome, les stocks de lait en poudre européen auraient constitué un cylindre vertical d'environ huit kilomètres de haut. Voir *Pourquoi?*, Décembre 1988, n° 240 intitulé "Monde rural, espace d'avenir", p. 3 à 6.

⁴⁹¹ Voir *Notes rapides de l'Europe verte*, «Mémoire forestier» : document consultatif sur l'action de la Communauté dans le secteur forestier», *op. cit.*, p. 5.

⁴⁹² Filippo Arfini, «Le prospettive della forestazione nell'Europa del 2000» in *Linea ecologica*, n° 4, anno XXIV, luglio-agosto 1992, p. 58. «di una forestazione diffusa e generalizzata non solo nelle aree marginali quali la collina e la montagna, come sino da ora si è verificato, ma anche nelle aree più fertili e produttive della pianura».

⁴⁹³ Voir supra p. 400-401.

⁴⁹⁴ Voir Mario Ferrari-Agradi, «Stato del sistema foresta-legno : problemi e prospettive» in *Linea ecologica*, n° 4, anno XXIV, luglio-agosto 1992, p. 48.

agricole) et socialement ce qui en fait une intervention d'intérêt public⁴⁹⁵. L'enjeu est de taille, il s'agit rien moins que de maintenir tout un pan de l'espace français, et européen, dans le champ de développement de la société, à la fois pour que celui-ci puisse continuer à bénéficier du progrès général de celle-ci mais aussi pour qu'il puisse y participer positivement. Ce que B. Tanton énonçait ainsi en 1970 : «*Le véritable problème n'est plus seulement la protection de quelques parties du territoire, mais le réaménagement d'une part importante du territoire national, la recherche d'un nouvel équilibre dans lequel cette portion du pays concourra au développement de la collectivité toute entière* »⁴⁹⁶. Il faut noter ici que lorsque la France initie en 1860 son programme de reboisement des montagnes c'est déjà pour arrimer ces espaces, isolés et répulsifs, lieu d'origine de graves phénomènes catastrophiques, à l'ensemble du territoire national déjà domestiqué par la hache, la charrue et la pierre. Il y a dans l'histoire certaines constantes, le rôle civilisateur du reboisement et de la forêt à l'époque contemporaine en est-il une?

b) De l'utilité du reboisement dans l'économie des populations rurales :

Plus qu'un mode de conversion utile de l'exploitation des terres, certains voient aussi dans le reboisement un mode de reconversion professionnel pour les habitants des campagnes qui durant tout le siècle ont à choisir entre une vie plus facile ailleurs et de dures conditions de vie en restant au pays. En 1947, le Conservateur Prioton en demandant des fonds au Conseil général de l'Hérault pour la Commission départementale de reboisement de l'Hérault, n'oublie pas de préciser : «*Il vous apparaîtra sûrement que pour maintenir une population courageuse et méritante, l'appoint de salaires provenant de travaux forestiers n'est pas négligeable* »⁴⁹⁷.

b.1) L'activité forestière : un mode de reconversion professionnel : l'exemple du village de Cassagnoles (Hérault) :

L'exemple de la création de la coopérative forestière de Cassagnoles dans l'Hérault

⁴⁹⁵ Voir «*Politique forestière dans la communauté*» in *Bulletin des communautés européennes*, Supplément 3/79, p. 13.

⁴⁹⁶ B. Tanton, «*Réintroduction de la forêt de production dans un nouvel équilibre rural*» article déjà cité, p. 190.

⁴⁹⁷ Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 657. Lettre du Conservateur Prioton au Conseil général de l'Hérault, 17 novembre 1947.

illustre encore plus précisément quel statut nouveau, au-delà des objectifs de production et de protection, on accorde au reboisement. Le village de Cassagnoles se situe dans le Minervois aux confins du département de l'Hérault, en bordure des départements de l'Aude et du Tarn. Cette zone, qui est la plus montagneuse du département, avait été le lieu d'une intense prospection forestière dans les années 1876-1880, le service forestier local s'y proposant de créer un périmètre de reboisement obligatoire de 953 ha sur le territoire communal de Cassagnoles. L'opposition des habitants fut constante pendant des années, le 10 novembre 1878, alors que la commune a perdu, depuis 1841, 33 % de ses habitants, le Conseil municipal objecte : *« d'après Monsieur le sous-inspecteur des forêts de St Pons, on devrait reboiser les terrains vacants de la commune; attendu que ces terrains sont tout à fait indispensables à la dépaissance des bestiaux, dépaissance qui rapporte chaque année à la commune une somme assez considérable, il y aurait lieu de demander à être autorisés à un reboisement facultatif »*⁴⁹⁸. Le reboisement facultatif ne fut pas autorisé par le service forestier qui ne put mettre en place de périmètre de reboisement. En 1885, les études reprirent dans le cadre du périmètre de Cesse-Ognon qui couvrait une étendue de 6 025 ha sur le territoire de six communes, dont 944 ha sur celle de Cassagnoles. En 1891 : *« Pour entraver le moins possible l'exercice du pâturage ... la plus utile ressource des habitants, ... l'étendue du périmètre fut limitée aux terrains communaux les plus ruinés, les plus en pente, formant des massifs à la tête des bassins »*⁴⁹⁹. Le projet fut réduit à 4 928 ha dont 726 ha pour la commune de Cassagnoles. Finalement, la même année, le Conservateur Darcy, appliquant au périmètre la fameuse prescription du "danger né et actuel", le réduisit à 2 300 ha dont 250 ha concernaient Cassagnoles soit 703 ha de moins que le projet initial. Par la suite, malgré les efforts répétés des forestiers, dont Georges Fabre en tant que conservateur, les forestiers ne purent aboutir à la création d'un périmètre et se bornèrent à réaliser quelques acquisitions amiables sur les communes de La Livinière, Minerve et Boisset pour une contenance de 383 ha. Telle était la situation en 1935⁵⁰⁰.

En 1954, la commune ne comptait plus que 184 habitants, la municipalité et certains

⁴⁹⁸ Arch. dép. de l'Hérault, 156 M 26. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de Cassagnoles, du 10 novembre 1878.

⁴⁹⁹ Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 921. Notes sur le périmètre de la Cesse-Ognon (affluent de l'Aude), de l'Inspecteur principal des Eaux-et-Forêts, Reverdy. Montpellier, le 18 novembre 1935.

⁵⁰⁰ Voir Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 921. Notes sur le périmètre de la Cesse-Ognon (affluent de l'Aude), de l'Inspecteur principal des Eaux-et-Forêts, Reverdy. Montpellier, le 18 novembre 1935.

propriétaires, s'inspirant d'une opération pratiquée dans la région par un exploitant forestier aveyronnais, eurent l'idée de remettre en valeur leurs terres incultes et morcelées en les reboisant. Pour cela ils se regroupèrent et le 20 septembre 1954 fut créée la Coopérative de Reboisement et Production de plants forestiers de Cassagnoles avec un premier noyau de terrains de 50 ha. Dans la logique du projet, l'objectif à atteindre était moins d'ordre forestier que social, les travaux subventionnés furent exécutés par les habitants ce qui leur amena un complément de salaire non négligeable. Entre 1955 et 1961 : *« la coopérative a distribué à ses membres, tous originaires de Cassagnoles ou des communes avoisinantes, environ 25 millions d'anciens francs de salaire brut qui ont permis à la population d'améliorer ses conditions de vie »*⁵⁰¹. Pourtant, malgré ces premiers fruits d'un labeur collectif, la création de la coopérative ne répondit pas aux vœux de ses créateurs. En 1956, le maire de Cassagnoles et président de la Coopérative de reboisement déclarait : *« Ajouté à la culture de la vigne, arbre fruitiers et élevage, le reboisement peut être le facteur d'équilibre; si un supplément de recettes provenant du reboisement et de la vente de plants forestiers permet aux habitants d'avoir un revenu en rapport avec le coût de la vie, la certitude de la permanence d'un emploi, il est certain que le dépeuplement et l'exode rural seront arrêtés. »*⁵⁰². Or en 1982, la population de la commune de Cassagnoles n'était plus que de 97 habitants, la coopérative n'a donc eu aucune influence sur l'exode rural dans le village.

Après avoir longtemps repoussé toute idée de reboisement, les habitants de Cassagnoles ont voulu y voir une solution au dépeuplement de leur commune. La conjoncture a infirmé leur hypothèse. La forêt ne peut, seule, fixer une portion importante de population à la terre : *« une fois installée, la forêt, qui a besoin des hommes pour sa culture et son exploitation, n'est pas capable à elle seule de les faire vivre à ses côtés »*⁵⁰³.

b.2) Un rôle plus complémentaire que principal :

Pourtant l'impact sur l'activité des hommes est encore souvent mis en avant pour

⁵⁰¹ Alain Chabrol, *Contribution à l'étude du développement sylvo-pastoral des régions de montagne (P.O., Andorre, Rif)*, Thèse, Faculté de droit et sciences économiques, Université de Toulouse, 1961, p. 173.

⁵⁰² M. Borios, « L'expérience de Cassagnoles » in Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), Division des forêts. Commission Européenne des Forêts. Groupe de Travail du Boisement et du Reboisement. V^o session, 3-10 juin 1956, *Voyage d'étude en France dans le sud du Massif Central. Compte rendu général*, p. 218.

⁵⁰³ L. Velay, « Rapport général » article déjà cité, p. 19.

justifier l'intervention de l'administration forestière. En 1966, dans le Gard les services de l'O.N.F. défendent un projet de boisement à Soudorgues (Gard) en précisant que ce reboisement constituerait une possibilité nouvelle d'emploi pour la main d'œuvre locale⁵⁰⁴. Les populations se retournent aussi vers le service forestier en cas de difficulté au niveau du travail. Ainsi, en 1953, le propriétaire de la scierie de St-Sauveur-des-Pourcils, candidat malheureux aux élections municipales, ayant congédié son personnel, le 13 mai, le Conseiller général Rigal écrit au préfet : *«il y aurait une solution rapide et satisfaisante qui consisterait à demander aux Eaux-et-Forêts d'ouvrir immédiatement le chantier de remise en état des chemins forestiers et des travaux qui sont prévus au budget. ... Je suis persuadé que lorsque cette main d'œuvre aura été convoqué pour ces divers travaux pendant quelques mois l'activité forestière deviendra normale et tous nos gens retrouveront leur occupation »*⁵⁰⁵. Mais dans les exemples que nous venons de citer, l'intervention forestière n'a été, sauf peut-être pour Cassagnoles, qu'un moyen de dépannage pour passer une période difficile. C'est aussi dans cet esprit que l'Italie mit en place des chantiers de reboisement à partir de 1947. La première loi en faveur des populations de montagne étant celle du 29 avril 1949, n° 264, sur les chantiers de reboisement. Ses objectifs étaient d'ordre sociaux, plutôt que d'accorder une indemnité aux chômeurs, l'État préférait, même à un coût supérieur, leur faire accomplir une œuvre utile.

b.3) La voie de la forêt paysanne :

Le reboisement en dehors de ses objectifs écologiques et économiques a été aussi un mode de traitement du chômage.

b.3.1) Mobiliser toutes les ressources de la montagne :

Pourtant les forestiers dès le milieu du XIX ème siècle voulurent présenter l'exploitation forestière comme une branche d'activité agricole à part entière pouvant être bien plus rémunératrice que les cultures traditionnelles. En 1841, Surell écrivait à propos

⁵⁰⁴ Arch. dép. du Gard, 7 W 38. Avant-projet d'un boisement à l'aide de crédits de travaux R.T.M., rapport de M. Soulage, ingénieur des travaux des Eaux-et-Forêts (O.N.F.), Nîmes, le 23 novembre 1966.

⁵⁰⁵ Arch. dép. du Gard, 7 W 38. Lettre du Conseiller général, Rigal, au Préfet du Gard. Nîmes, le 13 mai 1953.

des Hautes-Alpes : «*Ce pays n'est perdu que si nous voulons bien qu'il se perde. Il a, comme toutes les montagnes, sa valeur économique, et il aura son avenir, qu'il dépend de nous de lui donner : avenir agricole, par les forêts, les prairies et les troupeaux ...* »⁵⁰⁶ . Mais paradoxalement si les forestiers insistent sur la richesse que représente la forêt pour l'avenir des populations rurales⁵⁰⁷ : «*l' "agriculteur propriétaire forestier" semble ignoré ... Le paysan ne s'étudie qu'en tant que consommateur des bois, qu'il s'agisse d'un espace ou d'un matériau, et jamais comme gestionnaire* »⁵⁰⁸ . Même les forestiers les plus à l'écoute des problèmes montagnards ne font le plus souvent que souligner l'intérêt pastoral des forêts que Briot trouve même supérieur à celui de la production forestière⁵⁰⁹ . La forêt paysanne est alors plus une extension des pâturages qu'une branche complémentaire de l'exploitation agricole, la production de bois et l'exploitation forestière semblant relever d'une compétence non agricole et paysanne. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre Mondiale, que, synthétisant les idées émises jusque-là, des forestiers et des géographes à la recherche d'une solution au problème montagnard rappellent quelle doit être la place de la forêt dans l'exploitation agricole. En 1954, Paul Veyret écrit : «*La montagne fera vivre ses habitants à condition que ceux-ci fassent appel à toutes ses ressources, qu'ils ne soient pas trop nombreux à se les partager et qu'ils suppléent au nombre de bras par la technique mécanicienne* »⁵¹⁰ . L'activité forestière est là particulièrement intéressante puisqu'elle peut se faire pendant les périodes de chômage agricole en hiver permettant d'équilibrer à la fois les ressources et le travail des montagnards.

b.3.2) L'association autorisée pour l'aménagement forestier, agricole et pastoral de St Julien-de-la-Nef (Gard) :

C'est cette voie qu'essayèrent de suivre à partir des années soixante certains agriculteurs français. L'exemple de l'Association syndicale autorisée pour l'aménagement forestier, agricole et pastoral de Saint-Julien-de-la-Nef (Gard), créée en 1978 entre trois

⁵⁰⁶ Alexandre Surell, *op. cit.*, p. 282.

⁵⁰⁷ Voir notamment O. Nougarede, *Des années entières dans les bois lozériens. Les agents et préposés des Eaux et Forêts en Lozère du code forestier à la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 61 à 67.

⁵⁰⁸ Andrée Corvol, *L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVII-XX ème siècle*, *op. cit.*, p. 415.

⁵⁰⁹ Voir F. Briot, *Déposition faite devant la commission des améliorations agricoles et forestières le 30 janvier 1897*, *op. cit.*, p. 2 à 7.

⁵¹⁰ Paul Veyret, «À la recherche d'un équilibre montagnard» article déjà cité, p. 734-735.

agriculteurs résidents nous montre à la fois leur souci de faire participer l'activité forestière à la vie de leur exploitation tout en mettant en valeur des taillis de châtaigniers dont la production de piquets n'avait plus de débouchés. Une première expérience de reboisement fut réalisée à la fin des années cinquante dans la région avec la création du Groupement forestier de Roquedur, commune limitrophe de Saint-Julien-de-la-Nef, groupement auquel adhérèrent certains agriculteurs qui le regrettèrent par la suite. En effet, si la formule du groupement convint à ceux-ci, leur mise à l'écart de sa gestion et l'absence de possibilité de contrôle sur les travaux exécutés ne les satisfait pas du tout. M. Séverac, arboriculteur, qui participa à cette première expérience raconte⁵¹¹ comment, après le début des plantations sur les terrains du Groupement, la curiosité l'amena à voir comment s'y prenaient les planteurs espagnols chargés de la besogne. En fait, ils installaient les plants en terre sans ôter le pôt en plastique dur qui les abritait. Devant ce procédé qui mettait en péril le bon développement des arbres⁵¹², M. Séverac et certains porteurs de parts protestèrent mais leurs remarques ne furent pas prises en compte.

La cause du reboisement s'en trouva fort mal servie. Pendant des années les bonnes volontés rechignèrent, malgré les tentatives de création dans la région d'un périmètre d'action forestière, à se lancer dans le reboisement qui par ailleurs rencontrait beaucoup de détracteurs. Dans les années soixante-dix les représentants forestiers de la Compagnie nationale d'aménagement régional du Bas-Rhône-Languedoc (C.N.A.R.B.R.L.) cherchèrent à débloquer la situation et retinrent le principe de réserver les aides au reboisement aux seuls agriculteurs locaux. *«En même temps, naissait l'idée de trouver une formule qui assurerait une complémentarité de revenus entre les activités agricoles et forestières en donnant, aux agriculteurs, la possibilité de faire eux-mêmes et sur leurs propres terrains tout ou partie des travaux nécessaires à la mise en valeur sylvicole de leur patrimoine en percevant une rémunération normale de leur travail »*⁵¹³.

Il ne fut pas difficile de trouver des agriculteurs volontaires pour l'expérience, mais il fallait trouver une formule associative différente du groupement forestier car les

⁵¹¹ Entretien avec M. Séverac, séance de formation organisée le 25 février 1995 à St-Julien-de-la-Nef (Gard) par l'Association gardoise pour la formation à la gestion forestière (FO.GE.FOR.30).

⁵¹² Mais qui offrait l'avantage d'assurer une parfaite réussite de la plantation jusqu'au jour de la réception des travaux.

⁵¹³ Document du FOGFOR 30 et du Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.) gardois sur l'Association syndicale de Saint-Julien-de-La-Nef, février 1995.

intéressés, outre le fait qu'ils ne voulaient pas perdre la propriété effective de leurs apports, en avaient éprouvé les limites et les inconvénients. L'Association syndicale de travaux, créée par la loi du 21 juin 1865, fut le support retenu le 8 août 1978 pour associer les terrains (27 ha 90 a) de trois agriculteurs dans l'Association syndicale libre pour l'aménagement forestier, agricole et pastoral de Saint-Julien-de-la-Nef. On voit par son intitulé que l'Association se donne des buts pratiques prenant en compte les diverses vocations du milieu rural. Le 6 décembre 1978, l'Association devient l'Association syndicale autorisée, ce qui, par assimilation aux collectivités publiques, lui permet notamment de percevoir des aides du F.F.N. . Dans le même temps est élaboré un système de financement qui allait permettre aux trois associés de "tirer un revenu" immédiat des travaux qu'ils allaient exécuter sur leurs propres terrains⁵¹⁴ . Dès 1979, les travaux débutèrent et s'achevèrent en 1982. Après 16 ans de travail, lorsque M. Séverac, un des trois associés, parle du résultat, il le juge satisfaisant au niveau des plantations qui sont bienvenantes mais en ce qui concerne l'apport financier de l'activité sylvicole à son entreprise agricole, il souligne qu'elle exige un important volume de travail pour un apport salarial équivalent au salaire minimum français⁵¹⁵ .

Alors qu'on avait demandé, au XIX ème siècle, à la forêt et à l'arbre de faire leurs preuves au moment d'initier l'œuvre du reboisement des montagnes, discutant en permanence du bien fondé de la démarche. Au XX ème siècle, face à la vigueur de la marée verte, le reboisement peut se justifier à tous les niveaux, écologiquement, économiquement et socialement. Il cesse d'être seulement un moyen de protection pour devenir un mode de mise en valeur et d'occupation des terres, à la fois support et témoin de l'activité humaine. L'émergence de nouveaux statuts pour le reboisement ne fait que témoigner d'une conjoncture très favorable à la végétation. On peut suivre sa reconquête sur le terrain, on peut la deviner aussi dans la multiplication des moyens réglementaires et financiers dont se dotent les états pour favoriser certains modes de mise en valeur forestiers.

Le XX ème siècle peut-il être qualifié de "siècle forestier triomphant"? Oui sans doute, au moins en Europe occidentale, mais ça ne veut pas dire que les forestiers voient d'un

⁵¹⁴ Le financement de l'opération fut assuré à 100 %, 70 % par un prêts en numéraire du F.F.N. sur 30 ans au taux de 0,25 % et 30 % par une subvention du budget de l'État (chapitre 61-61).

⁵¹⁵ Entretien avec M. Séverac, séance de formation organisée le 25 février 1995 à St-Julien-de-la-Nef (Gard) par l'Association gardoise pour la formation à la gestion forestière (FO.GE.FOR.30).

coup cesser toute contestation. S'ils voient la forêt progresser régulièrement, de nombreux usagers surgissent pour mettre en cause leurs choix techniques (mode de reboisement, essences utilisées, etc...) ou même les finalités de leur gestion.

2.3 Adhésion au reboisement et persistance d'une opposition à l'intervention forestière :

a) Les conditions de l'adhésion des propriétaires en France :

Entre les deux guerres mondiales, la conjoncture évolue, en France, en faveur du reboisement et de la reconquête forestière. Le principal obstacle que rencontrent les forestiers et l'État n'est plus d'ordre humain et social, mais plutôt financier. En effet, l'État, au sortir de la Première Guerre Mondiale, a d'autres priorités que la politique forestière et lorsqu'il commence à s'y intéresser dans les années vingt, il n'en a pas forcément les moyens financiers⁵¹⁶.

a.1) La fin des conflits d'intérêts :

L'étude des rapports forestiers marque bien ce changement des préoccupations de l'administration forestière à partir des années vingt et trente. À partir de cette époque et surtout après le second conflit mondial, les rapports et les correspondances des forestiers que conservent les archives départementales, perdent leur arrière plan social et humain, on y traite essentiellement de questions financières et techniques. On peut penser que l'administration a alors plus de liberté d'action et n'est plus systématiquement obligée de prendre en compte l'impact de son action sur les activités agricoles et de répondre aux doléances des populations qui ne s'opposent plus à l'occupation forestière d'une partie des terres agricoles⁵¹⁷.

⁵¹⁶ Charles Flahault signale en 1928 que la Commission départementale de reboisement de l'Hérault a été instituée pour seconder l'administration forestière qui : « *n'a jamais obtenu ni les ressources financières, ni le personnel nécessaire* » pour mener à bien le reboisement des montagnes. Voir Arch. dép. de l'Hérault 156 M 29. Commission départementale de reboisement de l'Hérault, 32^{ème} réunion, 12 décembre 1928.

⁵¹⁷ Cette constatation peut se faire dans plusieurs départements. Voir notamment Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 90 W 8. Reboisement (1945-1964); Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 921. Reboisements généralités; Arch. dép. du Gard, 7 W 31. Fonds préfecture, reboisement, aménagement (1960-1966).

Le petit livret sur le reboisement⁵¹⁸ que rédige le conservateur des Eaux-et-Forêts de Digne, Lavauden, en 1933, au moment de son départ à la retraite, illustre parfaitement cette évolution. Dans un département où l'action forestière a été très importante et où les revendications des populations ont été nombreuses et parfois énergiques, il n'est fait aucune allusion sur la façon d'aborder le problème du reboisement avec les montagnards. Il y a par contre de nombreuses précisions techniques sur la limite naturelle de la végétation forestière, le choix des essences, le mode de constitution des peuplements.

Indéniablement, l'attitude des populations et des communes vis-à-vis de l'arbre et de la forêt change dans la première moitié du XX^e siècle. L'opposition des populations n'est plus autant systématique, peut-on pourtant dire qu'il y a adhésion aux buts de la politique forestière et au reboisement? Oui si l'on envisage la multiplication des demandes de subventions et la conversion spectaculaire de communes pastorales au reboisement. Ainsi en 1934, neuf communes héraultaises se voient attribuer une aide par la Commission départementale de reboisement⁵¹⁹, en 1947, elles sont vingt-trois⁵²⁰ et en 1954, trente⁵²¹. La même commission n'omet pas de signaler les succès de son action comme en 1931 où : «*À la suite des plantations exécutées par les écoliers de Ganges à l'occasion de fêtes de l'arbre, la Commune de Ganges, réfractaire jusqu'alors à toute idée de reboisement, a rompu ses contrats de pacage et nous a confié ses communaux à reboiser* »⁵²². La même année, pour la première fois, une commune des Causses, Saint-Félix-de-l'Héras, a sollicité le reboisement de ses communaux.

a.2) Absence d'intérêt et indifférence vis-à-vis du reboisement :

On peut considérer aussi qu'il y a adhésion au reboisement dans les motivations des individus. Dans les années soixante, un conseiller forestier, R. Demercastel, faisant une étude

⁵¹⁸ Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 7 M 177. L. Lavauden, *Instruction sommaire sur les reboisements dans les Basses-Alpes*, Digne, Imprimerie moderne des Alpes, 1933, 7 p.

⁵¹⁹ Arch. dép. de l'Hérault, 156 M 30. Commission départementale de reboisement de l'Hérault, séance du 19 octobre 1934.

⁵²⁰ Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 657. Minute d'un rapport du conservateur des Eaux-et-Forêts du 2 octobre 1947.

⁵²¹ Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 3305. Commission de reboisement, subventions aux communes en 1954.

⁵²² Arch. dép. de l'Hérault, 156 M 29. Commission départementale de reboisement de l'Hérault, 38^e réunion, 13 avril 1931.

sur l'attitude des populations paysannes vis-à-vis de la forêt dans les communes de La Salvetat et du Soulié (Hérault) estimait : *«le paysan qui reste à la terre, se rend bien compte ... que la forêt représente au bout d'un certain temps un capital accumulé qu'il a la possibilité de mobiliser à intervalles plus ou moins éloignés. Son utilité est d'autant plus manifeste dans ce canton, que les agriculteurs n'y ont jamais disposé des capitaux indispensables, pour réaliser les investissements nécessaires à une exploitation intensive »*⁵²³ . Cette analyse est reprise par les forestiers, pour Jean Prax : *«la forêt, Caisse d'épargne du paysan, devrait contribuer au rétablissement et au perfectionnement de l'équilibre cultural »*⁵²⁴ . C'est donc en tant que placement financier et mise en valeur d'un patrimoine que le reboisement acquiert dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle la sympathie des propriétaires forestiers.

Ce phénomène est accompagné par l'action législative de l'État qui cherche à le canaliser et l'orienter suivant les doctrines sylvicoles appliquées dans le domaine public. Ainsi la loi du 3 août 1963 crée dans chaque région un Centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.) ayant pour tâche d'organiser et d'améliorer les forêts privées par le développement de la coopération, le groupement des propriétaires, la vulgarisation forestière et l'approbation des plans simples de gestion qui s'imposent à toutes les forêts de plus de 25 hectares d'un seul tenant. *«Cette loi a été à l'origine d'une prise de conscience considérablement accrue des propriétaires forestiers concernant la gestion de leurs patrimoines boisés »*⁵²⁵ . Son succès marque l'aboutissement d'une démarche de propagande entamée plus d'un demi siècle plus tôt pour étendre le domaine de l'arbre sur le terrain et dans les esprits et imposer à la population la vision forestière de l'administration et de l'État. En 1923, le Ministre de l'Agriculture écrivait aux préfets : *«Le service des Eaux et Forêts a déjà reçu des instructions très précises pour diffuser dans le public, par une propagande incessante, les idées et les connaissances propres à faire apprécier le rôle de la forêt, à vulgariser les bonnes méthodes sylvicoles, à encourager au reboisement »*⁵²⁶ . Et de fait, les propriétaires forestiers ont fait leur les "bonnes méthodes" de l'administration.

⁵²³ Centre de documentation de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. R. Demercastel, conseiller forestier, *Réaction paysanne vis-à-vis de la forêt*, rapport dactylographié, sans date, p. 43.

⁵²⁴ Jean Prax, *Contribution au boisement et à la mise en valeur des montagnes de l'Hérault, 1935-1965*, Montpellier, 1982, p. 85.

⁵²⁵ «Vers la forêt du XXI^{ème} siècle» in *R.F.F.*, n° spécial, 1978, p. 19.

⁵²⁶ Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 7 M 155. Lettre du ministre de l'Agriculture, H. Chéron, aux préfets, 31 mars 1923.

Ce constat suffit-il à évaluer une adhésion franche, à défaut d'être massive, au reboisement? L'évolution économique et sociale n'a-t-elle pas plutôt, surtout dans la région méditerranéenne, modifié les rapports de l'homme et de la forêt? Jean de Vaissière distinguait en 1966 trois types de pays : *«les pays disposant généralement de ressources forestières importantes ... où les opinions publiques sont largement ouvertes aux problèmes forestiers. ... les pays où, à l'inverse, l'esprit pastoral prédominant montre une fermeture presque complète à tout ce qui touche à la forêt. ... enfin, les pays où la majorité de la population reste indifférente vis-à-vis de la forêt »*⁵²⁷ . Le monde méditerranéen n'est-il pas passé, en France et en Italie au XX^{ème} siècle, de l'hostilité à l'indifférence aux affaires forestières? C'est en tout cas le constat que font les forestiers qui se heurtent, après 1945, à : *«l'indifférence des populations à l'œuvre du reboisement et parfois même à celle des municipalités »*⁵²⁸ . L'adhésion des populations, qui n'a, parfois, été obtenu que par des mesures de police et une attitude coercitive, est recherché, aujourd'hui où l'indifférence est souvent la règle, par l'application d'une : *«politique d'entraînement, favorisant la conservation, l'amélioration et l'extension forestières par des avantages fiscaux et des facilités d'investissements »*⁵²⁹ . Politique soutenue par la mobilisation permanente de moyens de communication, presse, médias audio-visuels, conférences et sorties de vulgarisation, etc...

a.3) Des interventions publiques soutenant l'intérêt des propriétaires :

Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, l'adhésion des propriétaires au reboisement se vérifie, mais c'est une adhésion qui relève le plus souvent des circonstances que d'une foi forestière profonde. Ils adhèrent plus à un moyen qu'à une fin. Les particuliers et les communes sont d'accords pour mettre en valeur leur patrimoine par le reboisement, ils répondent ainsi aux sollicitations des services forestiers et bénéficient des aides au boisement que l'État, les régions et les départements multiplient après 1948. Le Fonds forestier national avait dans un premier temps largement ouvert ses crédits à tous les

⁵²⁷ J. de Vaissière, «La politique forestière et l'opinion publique», article déjà cité, p. 883.

⁵²⁸ Arch. dép. du Gard, 7 W 31. Note pour la Commission économique du Conseil général du département du Gard, réunion du 14 décembre 1961, par le conservateur des Eaux et Forêts, Perchenet, le 12 décembre 1961.

⁵²⁹ J. de Vaissière, «La politique forestière et l'opinion publique», article déjà cité, p. 883.

projets sans restrictions⁵³⁰ .

À partir de 1951, l'afflux des demandes amène l'administration à définir des zones prioritaires pour le reboisement, des zones à priorité absolue, dite priorité A où les conditions écologiques laissent prévoir le succès du reboisement et des zones à priorité conditionnelle, dite priorité B où les conditions sont moins favorables.

Cette définition entraîne un relatif retrait des investissements du F.F.N. dans la région méditerranéenne, certaines zones comme les Cévennes, la Montagne Noire ou les Corbières occidentales sont classés en priorité A, mais d'autres comme les Alpes du Sud, les Causses ou les collines et basses montagnes du Languedoc méditerranéen sont classés en priorité B ou sont carrément hors du champ d'attribution des aides F.F.N. comme dans le Var le massif des Maures et de l'Estérel à cause des risques d'incendie⁵³¹ . Pour faire face à cette situation les autorités définissent divers modes de financement complémentaires.⁵³² .

Dans les années soixante-dix l'attribution de fonds européens vient encore enrichir les possibilités de financement offertes aux propriétaires. Enfin, la réforme de la politique agricole commune a encore amélioré le système de financement des reboisements offerts aux agriculteurs⁵³³ .

L'adhésion des propriétaires français a donc été le fruit d'un travail permanent des services forestiers pour alléger au maximum les coûts des travaux. Si le reboisement doit donner ses fruits à longue échéance, au moins l'investissement initial n'est-il pas pour les particuliers et les communes une contrainte si importante qu'elle remet en cause la réalisation même du reboisement. C'est la une adhésion de la raison plus que du cœur.

⁵³⁰ Voir Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 90 W 8. Comité consultatif des reboisements. Compte-rendu de la réunion des 20 et 21 février 1952.

⁵³¹ Voir le détail des zones prioritaires dans Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 90 W 8. Comité consultatif des reboisements. Compte-rendu de la réunion des 20 et 21 février 1952.

⁵³² Cf supra p. 431.

⁵³³ Voir *Le paysan du Midi*, 13 février 1992.

b) Manque d'attractivité des mesures en faveur du reboisement en Italie :

En Italie, le problème du reboisement dans la seconde moitié de ce siècle est sensiblement différent de chez nous. Dès 1949, sa finalité essentielle est d'ordre social⁵³⁴, les plantations sont réalisées dans le cadre des chantiers de lutte contre le chômage ou dans le cadre de la politique en faveur de la montagne. Il n'y a pas comme en France d'objectifs économiques clairement définis, ce qui rend plus difficile l'intéressement des propriétaires au développement des boisements. Il y a même une croyance certaine en l'impuissance forestière des particuliers. En 1941, la *Revue des Eaux-et-Forêts* rapporte, à ce propos, le point de vue d'Augusto Agostini qui estime qu'il ne faut pas compter sur les particuliers en matière de reboisement, le risque financier et les difficultés techniques étant trop importants⁵³⁵. Et de fait, pendant longtemps, l'État italien a assuré l'essentiel du coût des travaux. Entre 1952 et 1968, les reboisements ont concerné en Italie 730 000 ha, sur cette superficie l'État a reboisé, à ses frais, 560 000 ha⁵³⁶ soit plus de 76 % des réalisations. Face à ce bilan ce qui frappe les auteurs italiens, ce n'est pas tellement l'effacement relatif des autres propriétaires forestiers par rapport à l'État mais la faiblesse des reboisements par rapport à d'autres pays comme la France qui dans la même période avait reboisé environ un million d'hectares⁵³⁷. Alberto Mura signale que la : «*pénurie de ressources financières* »⁵³⁸ empêche l'administration forestière d'acheter ou d'exproprier des terrains à reboiser ou de réaliser des plantations sur des terrains d'autres propriétaires. Il y a donc un relatif effacement de l'opinion publique par rapport à la question du reboisement, il semble que sans les contingences financières, les forestiers seraient en mesure de reboiser une part importante du pays. D'ailleurs, Mura signale que l'état de la forêt privée est tellement déplorable (morcellement de la propriété, dégradation des peuplements, ...) qu'elle est difficilement exploitable.

Tous ces éléments font qu'en fait, en matière de reboisement, l'opinion publique et les propriétaires ont pendant longtemps été tenus à l'écart, leur adhésion ne semblant pas vraiment utile. Cette réalité a été dénoncé en 1966 par le président d'«Assoboschi», une

⁵³⁴ Voir Donato Romano, «I rimboschimenti nella politica forestale italiana» in *Monti e boschi*, n° 6, 1986, p. 7 à 12.

⁵³⁵ Voir Augusto Agostini, «Les reboisements en Italie» in *R.E.F.*, mai 1941, p. 360.

⁵³⁶ Données citées par Alberto Mura, *op. cit.*, p. 92.

⁵³⁷ Voir Alberto Mura, *op. cit.*, p. 92-93.

⁵³⁸ Alberto Mura, *op. cit.*, p. 92. «scarsezza di risorse finanziarie».

association de sylviculteurs italiens. Devant le Congrès forestier mondial de Madrid, il déclara : *«tandis que l'intensification de l'agriculture a été favorisée de diverses façons et parfois même imposée, la sylviculture n'a pas bénéficié d'encouragements analogues. Beaucoup de mesures législatives quoiqu'existantes et spécifiques pour la forêt, sont demeurées quasiment inopérantes, vu qu'il manquait les financements nécessaires. ...*

La constitution de nouveaux bois peut remplir deux fins fondamentales : l'une, de défense et protection prépondérante du sol, l'autre, de prépondérante production ligneuse. Le premier cas concerne des terrains dégradés, ébouleux et il est hors de doute, qu'en de telles conditions, le reboisement ne peut être effectué que par l'État; le second cas concerne, par contre, tant l'économie privée que celle publique »⁵³⁹ .

L'évolution dans un sens plus économiste de la politique forestière semble donc de nature à favoriser l'adhésion des propriétaires qui restent soucieux de rentabilité et sont demandeurs d'une assistance technique et de conseils. L'exemple français tend à confirmer cette vision. Napolitano met d'ailleurs en avant le modèle du Fonds forestier national français qui : *«est significatif et mérite d'être imité »⁵⁴⁰ .*

Jusqu'à la fin des années soixante, il semble donc que l'ensemble législatif instauré en faveur du reboisement n'ait pas été suffisamment attractif pour attirer les particuliers. En 1973, Alberto Mura constatait la faillite des prêts institués en 1952 : *«un capital investi dans un reboisement doit supporter de très longues attentes avant d'être rémunéré : d'un minimum de dix ans pour les espèces à croissance rapide jusqu'à cinquante pour celles à croissance plus lente. Il n'y a donc pas de quoi s'étonner si en quinze ans d'application de la loi pour la montagne aucun organisme ou particulier n'a eu recours aux prêts au taux de 1,20 % prévus par l'article 2 pour exécuter des reboisements volontaires. Dans ces conditions, dépenser de l'argent dans l'implantation d'un bois devient un luxe d'amateur»⁵⁴¹ .*

Pendant près de trente ans les forestiers italiens ont donc recherché dans leur intervention un effet maximum au point de vue hydrogéologique et en terme d'occupation de la

⁵³⁹ P. Napolitano, «La forêt privée. Un examen des problèmes», article déjà cité, p. 1007-1008.

⁵⁴⁰ Idem, p. 1008.

⁵⁴¹ Alberto Mura, *op. cit.*, p. 93. «un capitale investito in un rimboscimento deve sopportare lunghissime attese prima di essere remunerato : da un minimo di dieci anni per le specie a crescita rapida fino a cinquanta per quelle a crescita più lenta. Non c'è quindi da meravigliarsi se in quindici anni di applicazione della legge per la montagna nessun ente o privato ha fatto ricorso ai mutui al tasso dell'1,20 % di cui all'art. 2 per eseguire rimboscimenti volontari. In queste condizioni, spendere soldi nell'impianto di un bosco diventa un lusso di amatori».

main d'œuvre. Ces considérations et la non prise en compte du caractère producteur des plantations ont entraîné quelques dysfonctionnements et quelques retards. Les interventions ont été cantonné le plus souvent sur des terrains grevés de servitudes hydrogéologiques, on a négligé les techniques et les essences capables d'assurer un rendement supérieur, on a négligé la populiculture et les organismes publics, comme le Corps forestier de l'État, ont contrôlé la quasi totalité des opérations engagés. Enfin, il y a eu un presque complet abandon des peuplements après leur implantation⁵⁴².

Dans la deuxième moitié des années soixante-dix se produit une rupture importante par rapport à la traditionnelle politique forestière italienne : *«pour la première fois ont été réalisé une série d'initiatives avec l'objectif d'exalter le rendement de la forêt, en stimulant dans le même temps l'activité privée de reboisement "à but productif" »*⁵⁴³. Un ensemble de mesures prises par la Communauté européenne, l'État et les régions⁵⁴⁴ cherche alors à stimuler l'activité privée de reboisement et de transformation des bois sur des bases productivistes. L'opinion publique et les propriétaires sont enfin sollicités positivement pour participer à l'accroissement de la forêt italienne dans un but qui est à même de recueillir leur adhésion. Dans quelle mesure celle-ci est-elle accordé au reboisement, nous n'avons pas à notre disposition de documents nous permettant de le dire, mais il semble que comme la France, la réserve de terrains que l'Italie peut affecter à la culture forestière sans résistance acharnée des populations est relativement importante. Cette situation marque, semble-t-il, une relative indifférence vis-à-vis des choses forestières d'une partie de la population italienne. Comme en France, le développement des interventions forestières productivistes ne peut se faire, en Italie, que par la mise en place d'une structure d'accompagnement des initiatives privées qui aurait comme objectifs à la fois de les provoquer par une propagande et un démarchage continu, d'en assurer le financement et le suivi technique et la rentabilisation ultérieure par le suivi de leur gestion. En France et en Italie, c'est en allant au plus près des propriétaires fonciers pour les écouter et les

⁵⁴² Voir Donato Romano, «I rimboschimenti nella politica forestale italiana», article déjà cité, p. 8.

⁵⁴³ Donato Romano, «I rimboschimenti nella politica forestale italiana», article déjà cité, p. 8 et 9. «per la prima volta sono state realizzate una serie di iniziative con l'obiettivo di esaltare la redditività del bosco, stimolando nel contempo l'attività privata di rimboschimento "a scopo produttivo" ».

⁵⁴⁴ Voir supra p. 409 à 411.

conseillers qu'on les a fait et qu'on les fera adhérer au reboisement et à la gestion de leurs terres et de leurs forêts.

c) Les fondements de l'opposition au reboisement dans la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle :

Pour autant, l'adhésion, ou l'indifférence, de la population au reboisement et à l'action forestière n'a pas signifié la fin de toute contestation de l'action des services forestiers. De nombreux usagers ont surgi dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle pour s'opposer encore de façon sporadique, et pour diverses raisons, au reboisement et pour mettre en cause les choix techniques (mode de reboisement, essences utilisées, etc...) ou même les finalités de la gestion forestière. Le vieux conflit entre pasteurs et forestiers a notamment connu quelques soubresauts.

c.1) La persistance de l'opposition traditionnelle :

Dans le Gard, au début des années soixante lorsque la Compagnie nationale d'aménagement régional du Bas-Rhône-Languedoc et l'administration forestière cherchèrent à créer les premiers groupements forestiers, ils se heurtèrent à diverses difficultés dont l'opposition des éleveurs qui craignaient que : *«l'extension du reboisement ne vienne diminuer les surfaces nécessaires au parcours des troupeaux, particulièrement des transhumants »*⁵⁴⁵ . Cette pression fut parfois assez importante pour faire abandonner certains grands projets, ce fut le cas en 1977 à Saint-Julien-de-la-Nef (Gard) où un groupement forestier de plus de 200 ha était en cours de constitution. L'opposition des éleveurs et de groupes "marginaux", que l'on pourrait qualifier aujourd'hui d'écologistes, qui jugeaient excessif les enrésinements et qui menèrent une campagne contre le groupement forestier amena l'abandon du projet⁵⁴⁶ . Une association nommée "Défense du pays Cévenol" fut constituée à cette occasion pour organiser des concertations entre propriétaires et empêcher la réalisation de tout projet forestier.

Jean Alain Laborie a décrit, en 1972, ce qui dans l'attitude des agriculteurs

⁵⁴⁵ Arch. dép. du Gard, 7 W 31. Note pour la Commission économique du Conseil général du département du Gard, réunion du 14 décembre 1961, par le conservateur des Eaux et Forêts, Perchenet, le 12 décembre 1961.

⁵⁴⁶ Voir document du FOGFOR 30 et du Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.) gardois sur l'Association syndicale de Saint-Julien-de-La-Nef, février 1995.

constituait un frein à l'extension du domaine forestier.

Le traditionnalisme, il y a une certaine répugnance paysanne à bouleverser les habitudes malgré l'évolution de la société. L'individualisme, les nouvelles formes d'action nécessitent un regroupement des moyens et une volonté d'action commune auxquels répugneraient les ruraux. L'attentisme, constitue soit une manifestation de la prudence traditionnelle des agriculteurs, soit une manœuvre spéculative, il a pour effet : « *de retarder considérablement le démarrage des opérations, retards qui peuvent même en déterminer l'échec complet* »⁵⁴⁷ . De plus les agriculteurs ont, selon Laborie, des comportements irrationnels qui leurs font refuser des avantages pour persévérer dans des pratiques non rentables. Notons qu'au XIX^{ème} siècle les forestiers français ont largement utilisé cet argument pour décrire l'apathie des montagnards.

À côté de ces comportements culturels, certaines attitudes des populations rurales qui relèvent à la fois de la psychologie et du social, expliquent leur opposition au reboisement. En premier lieu une hostilité de principe au reboisement qui entrave le développement de l'agriculture, mais aussi l'indifférence vis-à-vis des possibilités offertes par la forêt, la méconnaissance de leurs intérêts de propriétaires, le manque d'attractivité des professions forestières, l'attachement à la propriété qui fait refuser les formes de groupements, enfin, plus rarement, une spéculation sur la valeur des terres, certains ruraux bénéficiant de la dégradation de la situation des campagnes, spéculent sur la baisse de la valeur des terres pour les acquérir à bon compte ou pour faire pacager leurs troupeaux sur les espaces vacants sans payer ni redevance, ni impôt⁵⁴⁸ .

c.2) La peur de la forêt conquérante :

Il faut ajouter à toutes ces raisons qui amènent les agriculteurs à se tenir à l'écart du reboisement, le fait que l'extension forestière est perçue comme un symptôme de la décadence du monde rural. La reconquête végétale, naturelle et artificielle, a été si intense en un siècle, suivant le retrait des occupations humaines, que toute nouvelle avancée de la sylviculture sur les anciennes terres agricoles est : « *ressentie maintenant comme agressive ... Les arbres*

⁵⁴⁷ Jean Alain Laborie, *La politique de reboisement des terres libérées par l'agriculture en France et dans la C.E.E.*, Thèse de droit, Université des sciences sociales de Toulouse, 1972, p. 187.

⁵⁴⁸ Voir Jean Alain Laborie, *op. cit.*, p. 188 et ss.

s'érigent en rivaux, et en rivaux victorieux »⁵⁴⁹ . Le malaise est d'autant plus grand que trop souvent la forêt conquérante est restée un espace annexe du domaine agricole qui pousse sans l'intervention des hommes ou au mieux n'a besoin que de très peu d'hommes.

Les ruraux se retrouvent donc dans une situation paradoxale, reconnaissant d'un côté l'intérêt de la mise en valeur de leurs terres par le reboisement, un conseiller forestier écrivait dans les années soixante : «*nous pouvons dire que l'amour du paysan pour la forêt est certain* »⁵⁵⁰ ; mais, redoutant, par ailleurs, l'enfermement végétal qui barre toute perspective paysagère et laisse présager la fin de toute activité humaine, il redoute la création d'un désert vert. Le paysan aime la forêt, mais : «*il n'admet pas que la forêt prenne la place de l'agriculture* »⁵⁵¹ . Or : «*Face à cette fulgurante progression [de la forêt], les paysans affectent un comportement de minoritaire sur le défensive* »⁵⁵² , ils veulent être protégés contre les reboiseurs-spéculateurs, notaires, avocats, médecins⁵⁵³ , qui souvent sont étrangers au pays. Par exemple, en 1961, le groupement forestier de Bas-Cognac (Gard) est composé de cinq propriétaires dont un seul habite la commune⁵⁵⁴ .

Cette inquiétude paysanne fut prise en compte par le zonage et le contrôle des reboisements que cherchent à réaliser la loi du 2 août 1960 et le décret du 13 juin 1961 sur la réglementation de certains boisements. Cette législation cherche en fait à préserver les chances d'une définition rationnelle des affectations culturelles (culture, élevage, forêt) en empêchant que des terres de qualité n'échappent à l'agriculture, rendant ainsi plus difficile un meilleur équilibre économique des exploitations ou le plein emploi de la population agricole active; en éliminant les risques de diminution de productivité des terres agricoles par suite d'une trop grande proximité des plantations forestières; et enfin, en évitant de compromettre les opérations de remembrement⁵⁵⁵ .

⁵⁴⁹ Andrée Corvol, *op. cit.*, p. 442.

⁵⁵⁰ Centre de documentation de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. R. Demercastel, conseiller forestier, *Réaction paysanne vis-à-vis de la forêt*, rapport dactylographié, sans date, p. 44.

⁵⁵¹ *Idem*, p. 44.

⁵⁵² Andrée Corvol, *op. cit.*, p. 442.

⁵⁵³ Voir l'étude de R. Demercastel, *Réaction paysanne vis-à-vis de la forêt*, *op. cit.*, p. 22.

⁵⁵⁴ Voir Arch. dép. du Gard, 7 W 31. Note pour la Commission économique du Conseil général du département du Gard, réunion du 14 décembre 1961, par le conservateur des Eaux et Forêts, Perchenet, le 12 décembre 1961.

⁵⁵⁵ Arch. dép. de Vaucluse, 1042 W 602. Loi du 2 août 1960 et décret du 13 juin 1961 relatifs à la réglementation de certains boisements.

c.3) L'opposition "écologiste" :

À côté de cette opposition traditionnelle, les paysans veulent, comme au siècle dernier, pouvoir vivre sur leurs terres, se développent d'autres formes de contestation qui ne se limitent pas au reboisement et dont les préoccupations sont du même ordre que celles des forestiers, léguer un patrimoine naturel intact aux générations futures, mais qui s'opposent aux objectifs productivistes de l'Office National des Forêts (O.N.F.) qui privilégient l'enrésinement et une gestion visant la rentabilité.

c.3.1) L'opposition des forestiers à la logique productiviste de l'O.N.F. :

La création de l'O.N.F. et la mise en œuvre de nouvelles directives cristallisent, en effet, au début des années soixante-dix les oppositions. La réforme Pisani⁵⁵⁶ marque une rupture avec la tradition forestière, il postule, en 1960, que : « *si la forêt fut jadis un bien, maintenant elle n'est qu'un «outil à la disposition d'une industrie, et un outil dont l'État dispose pour aménager l'espace national»* »⁵⁵⁷ . La création de l'O.N.F. se fait donc dans la perspective de l'accroissement de la production ligneuse, ses buts sont de porter à son maximum la production des forêts de l'État et des collectivités, pour cela ses dirigeants devaient créer selon le mot de M. Delaballe, Directeur général de l'O.N.F. en 1970 : « *une obsession de la productivité* ». L'augmentation des volumes exploités et la préférence aux résineux dans les opérations de boisement illustrent le mieux cette recherche de productivité.

Une frange du corps forestier se trouve, dès 1970, parmi les premiers à réagir à ces nouvelles pratiques et à la réduction du personnel forestier. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les forestiers organisent plusieurs réunions des personnels et publient un article dans *le Provençal* et *la Marseillaise* où déplorant la multiplication des coupes à blanc étoc ils s'interrogent : « *Indispensables à l'homme comme à la terre, nos forêts survivront-elles?* »⁵⁵⁸ . En 1972, le Syndicat National Unifié des Personnels techniques des Forêts

⁵⁵⁶ Edgard Pisani est le réformateur de l'ancienne administration des Eaux-et-Forêts qui en 1964 disparaît et cède la place à divers services forestiers dont l'O.N.F. qui est chargé de la gestion des forêts soumises au régime forestier.

⁵⁵⁷ Andrée Corvol, *op. cit.*, p. 474.

⁵⁵⁸ «Pas de forêts sans forestiers» in *la Marseillaise*, 15 juin 1970.

(C.F.D.T.) publie un livre blanc intitulé *S.O.S. forêt française* qui dénonce le démantèlement de l'ancienne administration forestière et les excès en matière de gestion des forêts que provoquent la recherche de la rentabilité. Ses auteurs se démarquent complètement de l'Office, écrivant notamment : «*La mission de l'Office n'est pas notre mission. Les forestiers ne sont pas seulement des marchands de bois. Par tradition et par formation, ce sont - avant tout - des défenseurs de la forêt et de la nature. Ils ont une vocation de service public ...*»⁵⁵⁹ .

c.3.2) L'opposition des écologistes à l'enrésinement :

Dans le même temps, le mouvement écologiste en cours d'organisation milite pour une gestion forestière plus respectueuse de l'environnement⁵⁶⁰ . Des usagers se regroupent, se concertent et créent des associations pour la défense de sites, de cours d'eau, de spécificités naturelles, etc ... que menacent l'enrésinement ou les fortes coupes que pratiquent l'O.N.F. . Dans la région du Vigan dans le Gard se crée, en 1976, l'association "Défense du pays Cévenol" qui a pour objectif de lutter contre l'envahissement des résineux et la constitution de périmètres d'actions forestières ou de groupements forestiers. Sur le Causse de Blandas, dans le même secteur, Adrienne Durand-Tullou s'interroge ainsi en 1977 : «*Quand cessera-t-on de défigurer les Causses en leur infligeant une perpétuelle verdure sombre et froide, sauf lorsqu'elle flambe, comme c'est trop souvent le cas?* »⁵⁶¹ . Paradoxalement, lorsqu'en 1968 l'O.N.F. voulut procéder à des coupes à blanc dans ces peuplements de résineux du Causse de Blandas, datant de la fin du XIX ème siècle, pour les régénérer, la commune de Montdardier s'y opposa fermement et se plaignit au préfet. Celui-ci dans une lettre au chef du centre O.N.F. de Nîmes écrit : «*Lors d'une récente réunion cantonale au Vigan, M. le maire de Montdardier m'a saisi d'une très vive protestation contre ce qu'il appelle la "destruction" de la forêt de sa commune* »⁵⁶² . Si l'on songe qu'un siècle plus tôt la commune avait combattu la création, dans le cadre de la loi sur le reboisement des montagnes,

⁵⁵⁹ *S.O.S. forêt française*, livre blanc présenté par le Syndicat National Unifié des Personnels techniques des Forêts (C.F.D.T.), supplément à *Unité forestière*, n° 58, 1972, p. 16.

⁵⁶⁰ Voir surtout à ce propos l'ouvrage collectif qui associe des forestiers et des écologistes Jean Cauwet, Nicole Demesse, Roger Fischer, Alain Persuy, *France ta forêt fout le camp!*, 1976, coll. Lutter, Stock 2, 237 p.

⁵⁶¹ Adrienne Durand-Tullou, «Problèmes passés et actuels du reboisement des Causses» in *Causses et Cévennes*, 1977, n° 4, p. 400.

⁵⁶² Arch. dép. du Gard, 7 W 38. Lettre du préfet du Gard au chef du Centre de l'O.N.F. de Nîmes, le 24 février 1969.

de cette forêt de pins noirs, on peut voir que l'unanimité forestière est décidément difficile à obtenir.

c.3.3) La préservation de la diversité des paysages et de la biodiversité :

Le reboisement et la forêt n'ont donc pas, malgré la dépopulation des montagnes et la fin du vieux conflit forestier-paysan, le champ libre et ne peuvent pas gagner du terrain dans tous les sens. La protection de l'agriculture, de la diversité des paysages et de la biodiversité les orientent, du moins tant qu'il y a encore des hommes pour y veiller. Ces nouvelles contraintes socio-économiques et environnementales constituent de nouveaux freins au reboisement. Dans les Cévennes, l'expansion forestière sur le massif de l'Aigoual a ainsi été freinée dans les années soixante-dix par la création du Parc National des Cévennes⁵⁶³. Passé un certain seuil, le reboisement n'est plus souhaitable et est même nuisible. En 1982, l'éditorialiste de la revue *Cévennes* exposait ainsi à son propos les éléments à prendre en compte : *«le principe même du reboisement est à examiner, du point de vue de son opportunité et de l'impact des travaux qu'il engendre. En effet, dans certains secteurs, le reboisement des terrains nus abandonnés par l'agriculture, peut présenter des inconvénients majeurs par ses conséquences paysagères aussi bien que biologiques. On imagine mal les vastes horizons des pelouses du Mont Lozère, et ses chaos granitiques, noyées sous une couverture forestière. De la même manière, le Causse Méjean perdrait une part essentielle de son identité si la multiplication des reboisements venait à gommer l'immensité désertique de ses moutonnements caillouteux. C'est pourquoi il a été convenu avec l'Office National des Forêts que les crêtes sommitales du Mont Lozère ne seraient pas reboisées. D'autre part une étude paysagère est en cours pour aider à mieux cerner sur le Méjean, les problèmes de reboisement. Ailleurs, le principe même d'un reboisement peut être remis en cause pour préserver un site biologiquement remarquable - comme une tourbière par exemple -, ou encore pour maintenir une diversité des milieux favorable à l'épanouissement de la faune sauvage, mais aussi pour conserver la vocation agricole de certains parcours »*⁵⁶⁴.

Les forestiers français doivent donc aujourd'hui comme à la fin du XIX^{ème} siècle

⁵⁶³ Voir Parc National des Cévennes, *Les Hautes terres de l'Aigoual gardois : présentation du pays, éléments de réflexion pour son développement*, mai 1986, 62 p.

⁵⁶⁴ «L'arbre et la forêt» in *Cévennes*, n° 22, 1982, p. 5.

composer avec les usagers de la forêt et les populations locales. Les oppositions sont certes moins irréductibles et violentes, il faut dire qu'en trente ans d'existence, l'O.N.F. a non seulement gardé un souci de productivité aigue, mais a su, aussi, reprendre à son compte le discours forestier traditionnel. Et, si l'on ne peut affirmer qu'il a parfaitement concilié la recherche de la rentabilité avec le « *caractère théologique* »⁵⁶⁵ que la tradition forestière prêtaient à la nature, il a su au moins se placer comme un des intervenants majeurs de la gestion des espaces naturels. Son slogan : « *De la sylviculture traditionnelle à la mise en valeur des espaces naturels, la nature c'est notre métier* » étant tout un programme en lui même.

Au XX ème siècle, le reboisement, à défaut d'avoir gagné l'adhésion totale de la population et des propriétaires forestiers, a, du moins, bénéficié de l'indifférence relative d'une large frange de la société. Les services forestiers ont su profiter de cette situation et de l'atténuation de l'hostilité populaire à leur égard pour, par des mesures incitatives, étendre les reboisements. L'Italie qui a longtemps donné à ses reboisements des finalités sociales et a fait du corps forestier le principal artisan de la politique de reboisement, n'a pas, au niveau des réalisations, eu les mêmes résultats que la France qui, dès 1946, avait axé sa politique forestière sur la production et n'a pas cessé depuis de solliciter et d'aider tous les intervenants potentiels susceptibles de participer à l'accroissement de la production ligneuse. En fait l'adoption d'une attitude conciliatrice et incitative, de la part des forestiers français et italiens vis-à-vis des populations et du développement de leur intervention, n'est pas strictement une évolution du XX ème siècle, même si elle en est la caractéristique principale. Dès 1860, les lois sur les reboisements de protection, qui sont en première lecture d'un caractère plutôt coercitif, contiennent aussi un certain nombre de mesures modératrices, comme la préférence donnée aux reboisements facultatifs. En Italie, ce sont les propriétaires qui dès 1877 gardent l'initiative de toute action. Même lorsque les forestiers appliquèrent les lois dans toute leur rigueur, c'est-à-dire en délimitant des zones de reboisement obligatoire, ils ne perdirent pas complètement de vue les intérêts des

⁵⁶⁵ Andrée Corvol, *op. cit.*, p. 475.

populations montagnardes reconnaissant l'importance des pâturages en montagne, tout en gardant ferme leurs convictions et même en essayant de les faire partager. Ainsi malgré la quasi légendaire opposition des forestiers au parcours en forêt, l'administration, une fois les cantons défensables, sut aussi faire des gestes en direction des pasteurs.

Ménagement, conciliation, recherche d'un consensus, les forestiers français (et italiens dans certains domaines) ont donc été, par rapport à la liberté d'action que leur donnait la loi, relativement modérés. Ainsi l'expropriation dans le cadre des lois sur le reboisement et la restauration des terrains en montagne, n'a pas été, en France, cette mesure générale et vexatoire que l'on a souvent décrit.

Mais que ce soit par l'instauration de périmètres de restauration ou par des soumissions de communaux au régime forestier, l'administration forestière a su tirer un large profil de l'application des lois sur le reboisement en investissant les espaces montagnards dégradés qui jusque là étaient restés en dehors de son champ d'action. Sachant parfaitement jouer avec la notion d'intérêt général, elle a conquis des zones où, imposant l'arbre protecteur, elle s'imposait aussi comme un acteur essentiel de l'aménagement des territoires montagnards. Avec la mise en œuvre des lois sur les reboisements de protection l'administration forestière française achève la prise en main des territoires communaux qu'elle avait initiée au début du XIX^{ème} siècle, élargissant considérablement ses perspectives de développement, mais renforçant aussi ses prérogatives répressives et conservatrices.

Opportuniste et modérée, l'intervention forestière ne pouvait pourtant se faire sans heurts car le reboisement ne se réduit pas à une simple technique sylvicole. Il s'agit d'une opération complexe qui, au XIX^{ème} siècle, met en jeu tout le système économique et social montagnard, les bouleversements qu'il suppose sont trop profonds, contrariant à la base l'équilibre économique de la montagne, pour ne pas provoquer une vive réaction des populations. Les montagnards se sont donc opposés au reboisement de leurs montagnes, par tous les moyens que leur offrait la loi ou encore en faisant de la résistance passive et plus rarement par la violence, qui reste exceptionnelle et est plus à attribuer à des particularismes locaux ou à une urgence alimentaire qui se faisait durement ressentir par moment en certains endroits et qui faisaient des parcours une question capitale. Les Pyrénées

restèrent ainsi à l'écart du mouvement de reforestation mené par les forestiers.

La résistance montagnarde n'a toutefois jamais pris une ampleur comparable aux actions antiforestières qui marquèrent en France la première moitié du XIX^{ème} siècle, pas de soulèvement général, pas d'intervention de la troupe, pas d'assassinats de forestiers. L'opposition n'était sans doute pas si générale et totale que peuvent le laisser penser les documents que nous conservons. Elle fut pourtant suffisamment contraignante pour obliger les forestiers à adapter leurs modes d'intervention. Ainsi, devant la difficulté à imposer le reboisement, ils furent amenés pour contenir l'action des cours d'eau à intensifier les travaux dans le cours des torrents par la construction d'ouvrages d'art. Cette alternative qui ne leur apportait rien si ce n'est une certaine tranquillité par rapport aux populations, a été préjudiciable à l'œuvre forestière en limitant le champ d'action de l'administration et en détournant des sommes parfois considérables de la réalisation de l'objectif final, la restauration des terrains par la recomposition du paysage forestier montagnard. Le recours au génie civil se justifiait certes par le caractère extraordinaire de certains torrents ou la nécessité de compléter la revégétalisation sur certains points. Mais en France comme en Italie, à la fin du XIX^{ème} siècle ce ne sont pas ces raisons techniques qui ont induites le développement des ouvrages d'art, mais bien des raisons conjoncturelles liées à la résistance des populations, ôtant à la démarche une partie de sa valeur.

La nationalisation des terrains en montagne peut aussi être considérée, en partie, comme une conséquence de la résistance des populations pastorales. L'État français, soucieux de satisfaire les montagnards et afin d'éviter tout litige donna aux forestiers les moyens d'acheter les terrains à restaurer. Ceux-ci ne se font pas prier et entament dès 1874 une politique d'acquisition qui les libère de l'opposition paysanne. Pourtant, certains déplorent le fait que les sommes englouties dans les acquisitions, n'ont pas servi l'œuvre de restauration forestière.

Si le reboisement des montagnes ne fit pas l'unanimité, il correspondait pourtant à une nécessité douloureusement ressentie par les populations qui demandèrent parfois, pour des raisons diverses, l'exécution de travaux.

Les forestiers répondirent aux sollicitations et aux oppositions des montagnards ajustant très opportunément leurs modes d'interventions en fonction des impératifs de

l'économie montagnarde, à la fois pour assurer la satisfaction de besoins avérés, et pour se gagner la sympathie des populations et des espaces à reboiser. En France comme en Italie, la prise en compte des données de l'agriculture montagnarde amena les forestiers à travailler à l'amélioration des pâturages ayant les plus fortes potentialités agricoles, ce type d'intervention n'ayant comme finalité que la volonté de libérer les espaces présentant les moins bonnes aptitudes agricoles que la forêt pouvait alors reconquérir. Mais cette stratégie se heurta souvent à une conjoncture défavorable, en France, la méfiance vis-à-vis des forestiers était forte, en Italie, la forte pression démographique et les priorités agricoles du régime fasciste freinèrent la transformation des structures agraires montagnardes que les forestiers appelaient de leurs vœux. Les forestiers français profitèrent souvent de l'exode rural, donc de l'absence de résistance locale, pour étendre leurs travaux à des terrains dont la vocation était pastorale ce qui pose quand même des questions sur les motivations pastorales de l'administration.

La prise en compte des spécificités de l'économie et des potentialités montagnardes amène donc les forestiers à élaborer un schéma de développement des espaces montagnards intégrant à la fois leur nécessaire restauration hydrogéologique par le reboisement et l'émergence d'un grand marché national, soutenu, en France, à partir des années 1870-1880 par un réseau de communication couvrant l'ensemble du territoire. Cette infrastructure qui permet l'expression des possibilités agricoles et industrielles de chaque milieu naturel et région (spécialisation de l'agriculture, création de bassins industriels) influe aussi sur le devenir de l'économie montagnarde. On rejoint là la notion de vocation des terres et des espaces suivant leur situation et leur nature. En matière d'aménagement du territoire et de résolution de la crise socio-économique que traversent les arrières et hauts pays méditerranéens, le développement conjoint de l'agriculture, des exploitations forestières, de l'industrie et du tourisme est donc dans le discours forestier français et italien de l'époque contemporaine à la base de la restauration de l'équilibre rural. Le reboisement n'est plus seulement un moyen de lutte contre les inondations et l'érosion des sols, il est aussi un mode de mise en valeur de régions à faibles potentialités agricoles. Le mérite des forestiers a souvent été de montrer que la forêt créée, par les bénéfices économiques et écologiques qu'elle apporte, peut constituer un nouveau champ d'activité.

Forêt productrice de bois, forêt préservatrice des ressources hydriques pour l'agriculture ou l'industrie, forêt ornementale s'offrant à la vue et aux sens des hommes, toutes ses utilités de la forêt ont été plus ou moins profondément explorées par les forestiers. La montagne, refuge naturel des forêts, a donc bénéficié de cette réflexion et elle offre actuellement une physionomie que l'on aurait souvent pu esquisser à la simple lecture du discours forestier diffusé auprès des populations, dans les écoles et devant les responsables politiques et économiques par des générations de forestiers.

L'administration forestière a eu un discours économique et écologique très militant à l'époque contemporaine, on en retrouve les grandes lignes des deux côtés des Alpes. Il émerge d'un ensemble doctrinaire, propre au corps, comprenant à la fois des idées autoritaires que l'on qualifie d'étatistes et des idées plus sociales, prenant en compte la situation socio-économique des montagnes. Le but ultime reste la conservation, l'amélioration et le développement du couvert forestier national, l'opportunisme et le pragmatisme forestier faisant, qu'en fonction de l'objectif particulier poursuivi, tel aspect ou tel autre de cet ensemble doctrinaire ressort. Ces notions nous renvoient directement à la conjoncture socio-économique que les forestiers rencontrèrent et à leurs capacités à intéresser leur administration à la reconstruction des espaces montagnards. Or dans cette situation, certains furent particulièrement actifs, la plupart des massifs montagneux français gardent le souvenir d'un reboiseur, les plus belles réussites forestières sont souvent associées au nom d'un individu ou d'une famille. Le poids des hommes dans la réussite du reboisement des montagnes fut primordial. Il ne faut pourtant pas voir ces personnalités de l'œuvre forestière, forestiers publics et privés, comme des francs-tireurs et des exceptions d'une intervention forestière timorée qui n'aurait connu, en dehors de leur action, que des échecs. Ainsi le reboisement du massif de l'Aigoual porte la marque de ses réalisateurs, mais n'en apparaît pas moins comme une expression de la politique nationale de reboisement et de restauration des terrains en montagne définie à la fin du XIX^{ème} siècle. Georges Fabre reçut pendant quarante ans le soutien et l'approbation de sa hiérarchie. En matière de reboisement, plus qu'un réel décalage entre les directives et la pratique nationale et l'œuvre des forestiers dans les régions, il y a eu plutôt une relative souplesse dans la mise en œuvre de l'intervention forestière. Souplesse liée à la fois aux moyens dégagés par l'État, aux objectifs

définis par l'administration centrale, aux conditions hydrogéologiques et socio-économiques locales et à la personnalité des forestiers chargés de mettre en œuvre la loi. Souplesse mais pas réellement dissidence. À l'époque contemporaine, le projet forestier pour la montagne a été particulièrement cohérent. Il a guidé la conquête forestière des espaces montagnards, il a constitué aussi une alternative possible au moment où la montagne entrait dans une crise qui l'a menée aujourd'hui à une désertification massive.

Les nécessités agricoles avaient guidé la colonisation humaine des espaces montagnards, l'exode rural marque, dès la fin du XIX^{ème} siècle, le retrait de l'occupation agraire et la reconquête végétale qui est conduite par les forestiers, libérés de la pression paysanne, et, aussi et surtout, est l'œuvre de la nature. L'action entreprise en matière de reboisement est confortée faute d'opposition, mais l'émergence de besoins nouveaux en matière ligneuse tend à mettre en avant la fonction productrice des forêts. Dans le même temps, se pose le problème du devenir des espaces abandonnés par l'agriculture, leur reboisement offre à l'État et aux industriels du bois la possibilité de résoudre le problème de l'approvisionnement en ressources ligneuses et constitue un mode de conversion utile de l'exploitation des terres. D'autre part, la forêt s'installant sur les anciens pâturages, sur les anciennes cultures, on ose croire qu'elle peut être en mesure d'offrir un complément d'activité et de revenus aux ruraux, leur évitant à la fois le chômage ou l'exode. Le reboisement cesse d'être seulement un moyen de protection des pentes, la législation forestière française et italienne du XX^{ème} siècle en fait un outil d'aménagement du territoire, assurant la production de richesses, la conversion des friches, l'emploi des ruraux et la réception du public, il devient un mode de mise en valeur et d'occupation des terres, à la fois support et témoin de l'activité humaine. L'émergence de nouveaux statuts pour le reboisement ne fait que témoigner d'une conjoncture très favorable à la végétation. On peut suivre sa reconquête sur le terrain, on peut la deviner aussi dans la multiplication des moyens réglementaires et financiers dont se dotent les états, après 1945, pour favoriser certains modes de mise en valeur forestiers.

Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, la problématique forestière se construit donc sur de nouvelles bases et s'énonce en termes nouveaux. L'esprit anti-forestier des populations méditerranéennes se transforme, avec le recul des activités agricoles, en une

relative indifférence. Si l'intérêt public exige toujours la conservation des bois et forêts, leur extension est, de plus en plus, du domaine de l'intérêt particulier même si la société tire de nombreux profits de cette extension et la favorise par tous les moyens. L'organisation de la forêt privée et la définition de modes de gestion calqués sur ceux appliqués en forêt soumise constituent le défi forestier de la seconde moitié de notre siècle. La réalisation de cet objectif a été, sinon la condition impérative, du moins un facteur important du développement des reboisements durant cette période. L'adhésion des propriétaires français à l'extension du couvert forestier a été le fruit d'un travail permanent des services forestiers pour alléger au maximum les coûts des travaux et en présenter les avantages, pour lever tous les obstacles matériels qui pouvaient remettre en cause la réalisation même du reboisement. L'Italie, avec trente ans de retard et après avoir privilégié l'action de l'État, s'est engagée sur la même voie à la fin des années soixante-dix.

L'indifférence de la masse de la population et l'importance des moyens engagés ne signifient pourtant pas que le reboisement peut s'imposer maintenant définitivement. En ce qui concerne l'action des services forestiers, l'émergence du mouvement écologique, la persistance d'une tradition pastorale, les mentalités paysannes, la nécessaire protection de l'agriculture et l'attachement des ruraux à leurs terres constituent autant de brides à l'extension forestière. Mais en fait, la nature tient peu compte de ces considérations, elle entame sa reconquête végétale sur tous les espaces où la pression humaine se fait moins forte. De telle sorte qu'en France et en Italie, dans les espaces montagnards méditerranéens, la question n'est souvent plus de savoir s'il est opportun de reboiser, mais de savoir si se sont les hommes qui doivent reboiser ou s'ils doivent laisser faire la nature.

III) Un siècle de reboisement : bilan et perspectives

Dans l'histoire du monde rural méditerranéen, le reboisement des montagnes à l'époque contemporaine apparaît comme un fait de société essentiel ayant eu des incidences écologiques, sociales et économiques. Il a d'abord été, en France et en Italie, un moyen de lutte contre les inondations et de stabilisation des versants érodés des massifs. Son application massive à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle signifiait la reconnaissance explicite de la fonction protectrice du couvert forestier. Mais au-delà de cette recherche de sécurité, la réalisation du reboisement a aussi contribué à poser en termes nouveaux les problèmes de la vocation et du devenir des espaces montagnards au sein de l'espace économique national en voie de développement. Le reboisement est apparu alors, pour le pouvoir politique et l'administration forestière, comme un vecteur de progrès et d'intégration et un outil de transformation de la société montagnarde. L'économie forestière, amenée à se substituer à l'archaïque économie montagnarde basée sur la production et la consommation sur place des principaux biens de consommation, permettait l'exploitation d'une vocation sylvestre des montagnes plus rémunératrice que la culture des céréales et la création ou l'accroissement d'activités complémentaires comme l'élevage et le tourisme. De plus le caractère d'utilité publique du reboisement justifiait que l'on y accorde beaucoup de moyens financiers qui ont profité dans une certaine mesure aux montagnards. Et même lorsque l'utilité publique ne l'exigeait pas le reboisement a été un mode de secours aux populations déshéritées des campagnes, fournissant du travail aux chômeurs.

En France et en Italie, le reboisement des montagnes méditerranéennes a été à la fois une fin et un moyen. Une fin dans la mesure où des impératifs écologiques rendaient nécessaires la reforestation des versants. Un moyen, parce que la réalisation de cette entreprise d'intérêt général ne s'est pas faite dans un monde vide mais dans un espace très structuré que le reboisement tendait à organiser de façon différente. Il n'a pas été simplement question de planter des arbres, mais de changer l'affectation des terres et leur mode de jouissance par l'instauration de règles administratives ou par leur changement de propriétaire. En fait par le reboisement, l'État a pu étendre à la montagne les transformations de l'économie agricole qui depuis le milieu et la fin du XVIII^{ème} siècle

avaient profondément modifié l'agriculture européenne⁵⁶⁶. En France, la spécialisation sylvo-pastorale et la limitation ou la suppression des modes de jouissance collectifs des communaux marquent, en montagne, la transition d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale qui est déjà pratiquement achevée dans le reste du pays. Le service forestier n'est pas à l'origine de cette évolution, mais il y trouve un intérêt certain et a eu un rôle important dans la modernisation de l'agriculture montagnarde. L'affirmation de la vocation forestière des montagnes sert directement l'objectif essentiel de l'administration forestière qui est la conservation et l'amélioration du couvert forestier national; de même que la limitation des droits collectifs, que les forestiers français ont cantonné dans les forêts publiques au XIX^{ème} siècle, qui apparaissent comme une cause principale de la mauvaise gestion et de la dégradation des espaces communaux.

Le reboisement des montagnes a donc été une opération complexe qui a été menée dans un contexte socio-économique montagnard et national bien particulier et dont le principal artisan, le corps forestier, n'est pas resté neutre mais a, au contraire, profondément marqué son empreinte.

Faire un bilan de cette œuvre n'est donc pas chose aisée. Il faut bien sur envisager les aspects écologiques, économiques et sociaux de l'œuvre et faire à partir de l'étude des archives et des divers ouvrages dont nous disposons un bilan chiffré. Il faut aussi essayer de mesurer plus globalement quel impact a eu le reboisement sur la société montagnarde à l'époque contemporaine et voir quelle peut être aujourd'hui l'avenir des actions de reforestation. Mais nous allons avant cela tenter de voir quelle efficacité ont eu, en termes de reboisement, les diverses attitudes adoptées par l'État et le corps forestier pour réaliser le reboisement.

⁵⁶⁶ Voir «Les transformations de l'économie européenne» in A.J. Tudesq et J. Rudel, 1789 - 1848, Paris, Bordas, 1961, p. 517 à 532.

1) De la coercition et de l'incitation en matière de reboisement :

Il est aujourd'hui unanimement reconnu que l'extension des superficies forestières ne peut se faire sans l'accord, et même la participation des populations, des propriétaires en particulier, et que l'on doit donc privilégier la mise en œuvre de mesures incitatives. Cette unanimité sur la question a pourtant été longue à se faire. Rappelons qu'en France, jusqu'en 1946, la seule loi sur le reboisement réellement appliquée est celle de 1882 qui est relativement contraignante. Dès le XVIII^{ème} siècle, alors que le discours sur le reboisement est en cours d'élaboration le problème de la meilleure façon pour le réaliser occupe l'essentiel du débat. En 1804, Curten, architecte, affirmait à propos du manque de bois et du reboisement : *«il paraît que le gouvernement s'était flatté de remédier au mal, en faisant aux grands propriétaires territoriaux, de pressantes invitations de se livrer aux plantations et à la plus grande économie dans l'emploi de leurs héritages »*⁵⁶⁷ . Cet appel à la bonne volonté des grands propriétaires nous laisse croire que la voie du dialogue et de l'exemple semble préférée par les autorités. Les premiers projets de reboisement vont d'ailleurs dans ce sens. Ainsi Dugied en 1819 propose pour le département des Basses-Alpes⁵⁶⁸ une série de mesures incitatives : prime de 20 F à l'hectare et exemption temporaire d'impôts fonciers. L'importance que prirent, en Auvergne et dans le Beaujolais, les notables locaux dans les années 1820-1830 et l'action qu'ils menèrent en faveur du reboisement, souvent à la demande des autorités départementales comme le Comte de Montlosier⁵⁶⁹ , renforcent encore cette impression. Mais le problème du reboisement n'est alors soulevé que dans quelques cercles plus ou moins fermés, peut-être est-ce pour cela qu'une voie libérale préservant les droits des propriétaires est privilégiée.

Sur le terrain par contre, l'administration forestière, lorsqu'elle s'intéresse au boisement, adopte une attitude nettement moins conciliante plus en rapport avec les devoirs de police que son quotidien administratif lui reconnaît. La circulaire du 4 novembre 1807 sur le repeuplement des pentes et sommets des montagnes rappelle ainsi l'interdiction de

⁵⁶⁷ Curten aîné, *Coup d'œil politique et économique sur l'état actuel des bois et forêts en France suivi d'un projet d'institution forestière*, Grenoble, Chez J. Allier, 1804, p. 9.

⁵⁶⁸ Voir M.P.H. Dugied, *Projet de boisement des Basses-Alpes, présenté à S.E. le Ministre secrétaire d'État à l'Intérieur*, Paris, Imprimerie royale, 1819, 113 p.

⁵⁶⁹ Voir supra p.149.

toute espèce de pâturage⁵⁷⁰ . La surveillance des populations est donc une condition de la reforestation des espaces soumis au régime forestier. Des décennies d'affrontement avec les montagnards amènent d'ailleurs les forestiers à ce prononcer pour la mise en place de mesures coercitives dans l'œuvre de reforestation des sommets. En 1859, une lettre de l'inspecteur des forêts de Digne à son conservateur nous montre la vigueur de cette position⁵⁷¹ .

Le passage du projet à la réalisation semble donc devoir s'accompagner au milieu du XIX ème siècle d'un raidissement de la part de l'État. La loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des montagnes marque parfaitement ce tiraillement entre les mesures incitatives, les subventions, et les mesures coercitives, la constitution de périmètres de reboisement et l'expropriation. Le recours à la coercition a-t-il été efficace? Comment s'est-il fait? Comment l'Administration a-t-elle appliqué la loi? Pour quel résultat? La comparaison des résultats obtenus dans la deuxième moitié du XIX ème siècle en France et en Italie où le reboisement ne bénéficiait que d'incitations peut nous donner un premier élément de réponse.

1.1 Coercition : quelle efficacité en terme de reboisement ?

a) De la nature coercitive des lois sur le reboisement :

Utiliser l'adjectif coercitive à propos de certaines lois sur le reboisement constitue en fait un raccourci verbal bien commode pour caractériser leur mode d'application. Ces lois (celles du 28 juillet 1860 et du 4 avril 1882 en France et celle du 13 juillet 1911 en Italie) offraient d'abord aux propriétaires de terrains en montagne les moyens de les remettre dans un état hydrogéologique stable, celui-ci étant le plus souvent obtenu par leur reboisement. Mais l'intérêt général ayant un caractère plus impératif que l'intérêt particulier, l'État ne peut simplement se contenter d'offrir des subventions pour aider les propriétaires à restaurer leurs biens comme il le fait en France dans la loi du 28 juillet 1860⁵⁷² ou même prendre totalement en charge les dépenses à réaliser comme le prévoit en

⁵⁷⁰ Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 7 M 177. Repeuplement des pentes et sommets des montagnes, circulaire n° 366 du 4 novembre 1807.

⁵⁷¹ Voir supra p. 475.

⁵⁷² Voir les articles 1,2 et 3 de la loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des montagnes.

Italie le décret d'application de la loi du 13 juillet 1911⁵⁷³, il doit pouvoir contraindre à la réalisation ou à défaut réaliser lui-même les travaux nécessaires à la stabilisation des pentes, à la protection des habitations et à la régularisation du régime des cours d'eau.

a.1) Des lois coërcitives par défaut :

Les lois sur la restauration des terrains en montagne se veulent donc d'abord d'une certaine façon incitatives, Romualdo Trifone écrivait d'ailleurs à propos de la loi du 13 juillet 1911 qu'il : «*pouvait suffire d'encourager leur initiative [des propriétaires] sans en faire une obligation* »⁵⁷⁴, leur caractère coercitif ne ressort en fait qu'en réaction au mauvais vouloir des propriétaires. Dans ce cas de figure l'administration forestière applique les dispositions de la loi qui lui donnent l'initiative des reboisements et leur localisation. L'application de celle-ci devient alors véritablement conflictuelle. Une loi comme celle du 28 juillet 1860 sur le reboisement des montagnes dont l'exposé des motifs laisse entrevoir le souhait de l'État de créer un vaste mouvement de reboisement de la part des propriétaires⁵⁷⁵, finit par ne voir dans son application ressortir que ses dispositions arbitraires, vexatoires et spoliatrices pour les populations. A contrario, dans les départements où s'initie un véritable élan de reforestation de la part des communes, ne sont appliquées que les dispositions incitatives de la loi qui perd alors tout caractère coercitif. C'est ainsi qu'au moment de l'application de la loi de 1860 le département de Vaucluse adhère massivement à l'objectif fixé par l'État et reboise 6 510 ha⁵⁷⁶ soit 22 % des reboisements facultatifs réalisés dans la région méditerranéenne entre 1862 et 1874 (voir graphique 21), en contre partie, il est le seul département méridional où aucun périmètre de reboisement obligatoire n'est créé. De même, les Alpes-Maritimes qui avec 4 019 ha de plantations ont effectué 14 % des reboisements facultatifs réalisés dans le Midi, n'ont vu la création que d'un seul périmètre de reboisement.

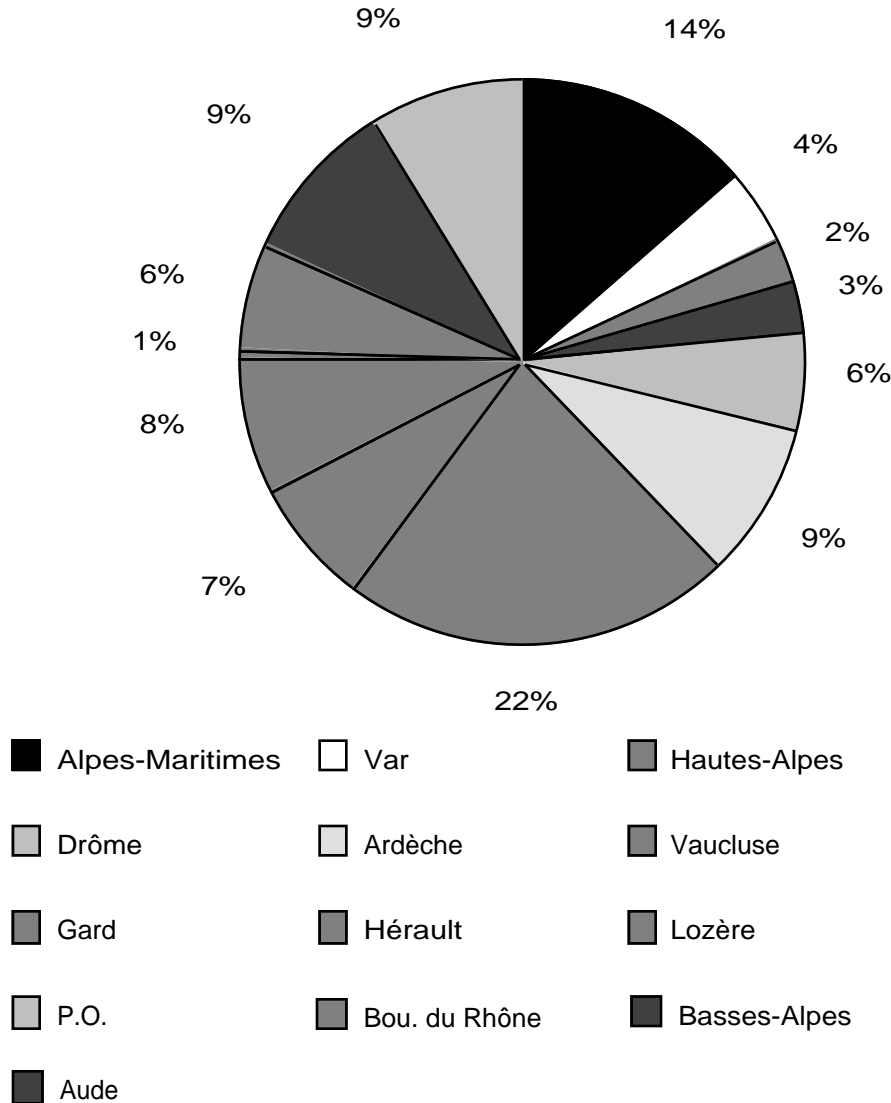
⁵⁷³ Voir décret royal du 21 mars 1912, n° 442.

⁵⁷⁴ Romualdo Trifone, *Storia del diritto forestale in Italia*, Firenze, Pubblicazioni della Accademia Italiana di Scienze Forestali, 1957, p. 199. «*poteva bastare incoraggiare la loro iniziativa senza costituire un obbligo*».

⁵⁷⁵ Voir Dalloz, *Recueil périodique et critique de jurisprudence, de législation et de doctrine*, Paris, Au bureau de la jurisprudence générale, 1860, 4^{ème} partie, p. 129.

⁵⁷⁶ Pour le détail des reboisements facultatifs réalisés en France entre 1862 et 1874 voir annexe 25

Graphique 21 : Répartition par département des reboisements facultatifs réalisés dans la région méditerranéenne entre 1862 et 1874.



Source : Ministère des Finances, Administration des forêts. *Reboisement des montagnes : compte-rendu des travaux, 1861 à 1874*. Paris, Imprimerie Nationale.

L'étude des archives vauclusiennes ne laisse en rien apparaître la révolte qui anime alors les autres massifs français, c'est à peine si on y trouve quelques doléances, le signalement de l'opposition de propriétaires de troupeaux ou encore des pétitions émanant d'une minorité⁵⁷⁷. La loi qui est appliquée dans toute sa rigueur dans les départements

⁵⁷⁷ Voir par exemple Arch. dép. de Vaucluse, 7 M 359. Pétition de 80 habitants de Bédoin, 17 juin 1906.

voisins perd ici son caractère arbitraire qui tient en fait à la non prise en compte de l'avis et des intérêts des populations montagnardes.

a.2) Les modalités de la coercition :

Concrètement le caractère coercitif de certaines lois sur le reboisement et la restauration des terrains en montagne tient à la mise en œuvre des mesures censées garantir l'intérêt général. En France, les articles 4 et 5 de la loi du 28 juillet 1860 précisent que dans le cas où l'intérêt public exige que des travaux de reboisement soient rendus obligatoires, par suite de l'état du sol et des dangers qui en résultent pour les terrains inférieurs, l'État, par le biais de son administration, fixe le périmètre des terrains à reboiser. On impose donc à certains propriétaires le reboisement, les privant du droit d'user librement de leurs biens tout en leur créant une charge financière supplémentaire . Les modalités de réalisation de celui-ci ajoutent encore à cet arbitraire un caractère spoliateur. L'article 7 précise qu'en cas de refus de la part des particuliers de réaliser les travaux, l'État peut les exproprier. Dans le cas des communes l'article 8 prévoit qu'en cas d'impossibilité ou de refus de reboiser, l'État peut se substituer à elles, en contre partie : *«il conserve l'administration et la jouissance des terrains reboisés jusqu'au remboursement de ses avances en principal et intérêts »*⁵⁷⁸ . L'article 9 accentue encore cette éventualité de dépossession en donnant aux communes la possibilité de se libérer de leur dette vis-à-vis de l'État en lui abandonnant la propriété de la moitié des terrains reboisés.

La loi du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne respecte le droit de propriété et limite le champ d'action des forestiers. En cas d'opposition au reboisement, l'expropriation pour cause d'utilité publique devient la règle (article 4), les propriétaires ne courent plus le risque de perdre une partie de leurs terrains sans indemnités. Mais l'administration garde l'initiative de la constitution et de la fixation des périmètres de restauration (article 2). Le fait que trop souvent les forestiers usèrent de cette prérogative sans prendre en compte l'avis des populations (notamment à propos de la gêne que les périmètres apportaient à l'industrie pastorale) fit apparaître cette mesure comme oppressive. Dans la réalité, après 1882, l'instauration d'un périmètre de

⁵⁷⁸ Article 8, loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des montagnes.

reboisement ne déboucha jamais, à notre connaissance, sur une expropriation et aucune obligation de reboiser ne fut signifiée aux propriétaires, par contre la gêne était sans doute réelle pour les pasteurs obligés de surveiller plus strictement le parcours de leurs bêtes ou de le diminuer quand des terrains communaux étaient inclus dans des périmètres.

En Italie la même logique prévalut, les articles 7 et 8 du décret du 21 mars 1912 prévoyaient la constitution de périmètres comprenant des terrains à consolider et à reboiser. Même si la dépense revenait à l'État, la limitation de l'aire agricole remettait en cause la reproduction des conditions d'existence des ruraux⁵⁷⁹. La constitution de tels périmètres était donc perçue comme une atteinte aux intérêts paysans.

L'Italie n'a donc pas usé, jusqu'après la Première Guerre Mondiale, de mesures coercitives pour étendre le reboisement sur les versants de ses montagnes. Quel ont été en France les résultats des lois à caractère coercitif de 1860 et 1882?

b) Pour un bilan quantitatif incomplet :

Le moins que l'on puisse constater c'est que l'on a beaucoup écrit en bien et en mal sur le bilan de ces deux lois. Le discours dominant des historiens restant quand même largement positif, allant jusqu'à confondre les deux lois en une seule comme les rédacteurs de *l'Histoire de l'Administration française : les Eaux et Forêts du 12^{ème} au 20^{ème} siècle* qui écrivent : «*la loi de 1860 sur la Restauration des Terrains en Montagne - la R.T.M.- ... reste le monument le plus durable légué par le Second Empire en matière forestière* »⁵⁸⁰. La loi de 1860 concerne le reboisement des montagnes et celle de 1882 la restauration et la conservation des terrains en montagne. En 1895, Maxime Miane, ne jugeant pas au vu des résultats puisque la loi commence à peine à être appliquée, écrit : «*La loi de 1882 est une des meilleures lois que nous ayons, et rarement on a apporté autant de réformes utiles et heureuses* »⁵⁸¹.

Par ailleurs, d'autres dressent un bilan plutôt négatif de l'œuvre entreprise, allant

⁵⁷⁹ Voir Archivio di Stato, Firenze. Prefettura di Firenze, affari ordinari, 1924, agricoltura, boschi, filza 2. Lettre de MM. Torrachi, Palli et de petits propriétaires (minori) au Préfet, président du Comité forestier de la province, Florence, le 24 avril 1922.

⁵⁸⁰ *Histoire de l'Administration française. Les Eaux et Forêts du 12^{ème} au 20^{ème} siècle*, Éditions du C.N.R.S., Paris, 1987, p. 520.

⁵⁸¹ Maxime Miane, *La question du reboisement des montagnes*, Paris, Chevalier Maresq, 1895, p. 112.

même jusqu'à souligner son inutilité comme le fait Félix Lenoble en 1923 dans sa polémique avec Mougin : *« l'érosion se poursuit implacable, et, par elle, les Alpes seront, avec le temps, réduites en pénéplaine, comme l'ont été avant elles les chaînes hercyniennes et, avant ces dernières, les chaînes calédoniennes. L'homme s'est fait illusion sur son pouvoir dans cette grandiose évolution. Prétendre par des barrages et des murs de soutènement, éteindre les grands torrents et étayer les montagnes pour les empêcher de s'écrouler, et par un boisement général, d'ailleurs impossible, transformer l'économie des Alpes et changer leur climat, est une entreprise chimérique et vaine! »*⁵⁸². En 1926, Paillie va plus loin et affirme : *« la loi a fait faillite »*⁵⁸³. Et de fait, comme l'ont constaté R. Larrère, A. Brun, B. Kalaora, O. Nougarède et D. Poupardin : *« En 1925, 178 044 ha de reboisements obligatoires ont été réalisés, soit environ 16 % des objectifs fixés 65 ans plus tôt. En 1909, l'État devait encore acquérir 45 % de la contenance totale des périmètres constitués (et 63 % dans les Pyrénées) »*⁵⁸⁴.

b.1) Les bases de références de l'évaluation de l'activité forestière :

Cet échec supposé tient au fait que pendant longtemps les auteurs qui se sont intéressés au reboisement ont pris les données citées, en 1860, dans un rapport sur le reboisement des montagnes du ministre des Finances de Napoléon III, Magne⁵⁸⁵, comme un objectif à atteindre. Or ces données, qui évaluent la superficie du territoire montagnard concernée par le reboisement à 1 133 743 ha, apparaissent dans ce rapport sous l'intitulé : "état des terrains à reboiser". Le lien entre cet état et les lois de 1860 et 1882 a, nous semble-t-il, été fait trop rapidement et simplement. En effet cette superficie était susceptible d'être boisée, mais la loi n'a pas décrété son reboisement. L'exposé des motifs de la loi du 28 juillet 1860 est à cet égard très explicite, l'objectif que se donne la loi, dans la limite des crédits qui lui sont affectés est loin de représenter plus d'un million d'hectares.

⁵⁸² Félix Lenoble, « La légende du déboisement des Alpes » in *R.G.A.*, tome XI, 1923, p. 112-113.

⁵⁸³ M. Paillie, *L'État et la propriété forestière*, Paris, P.U.F., 1926, 175 p. cité par R. Larrère, A. Brun, B. Kalaora, O. Nougarède et D. Poupardin, « Reboisement des montagnes et systèmes agraires » in *R.F.F.*, n° spécial, 1980, p. 21.

⁵⁸⁴ R. Larrère, A. Brun, B. Kalaora, O. Nougarède et D. Poupardin, « Forestiers et paysans. Les reboisements en montagne depuis l'Empire » in "Tant qu'il y aura des arbres", *Recherche*, n° 45, septembre 1986, p 64.

⁵⁸⁵ *Le Moniteur Universel*, 3 février 1860. Rapport à l'Empereur par P. Magne, ministre des Finances, concernant le reboisement des montagnes.

L'objectif fixé par le législateur, 80 000 ha environ⁵⁸⁶ est relativement modeste par rapport à l'objectif que l'histoire forestière a retenu. Ouvrons ici une parenthèse pour signaler que ce million d'hectares, objectif supposé de la loi de 1860, parasite en permanence l'histoire des reboisements en France depuis le XIX^{ème} siècle. Ainsi Miane en 1895 à propos de la loi de 1860 déplore la trop grande étendue des périmètres, 1 200 000 ha, que l'on voulait reboiser⁵⁸⁷. Or en 1882, la surface périmétrée en application de la loi de 1860 était de 139 506 ha⁵⁸⁸. Aujourd'hui encore, cette superficie de plus d'un million d'hectares reste toujours une référence⁵⁸⁹.

Ajoutons enfin qu'au court de l'époque contemporaine, l'estimation des surfaces susceptibles d'être reboisées ou devant être reboisées a fortement variée. En 1894, après une reconnaissance effectuée entre 1884 et 1886 sur une superficie de 3 221 360 ha composant le territoire de 1 163 communes montagnardes : «*l'étendue totale des terrains à soumettre à la coercition, c'est-à-dire aux travaux d'utilité publique, s'élève à 319 992 ha représentant un peu plus du quart de la surface dénudée* »⁵⁹⁰. Suivant les époques et les auteurs des estimations, les surfaces à reboiser en montagne varient dans de fortes proportions. En 1909, L.A. Fabre fit un bilan des divers chiffres avancés⁵⁹¹ :

- 1845 : 1 100 000 ha par Legrand de l'Oise, directeur général de l'Administration
- 1861 : 1 000 000 ha par Forcade, directeur général de l'Administration
- 1882 : 100 000 ha par *l'Idée pastorale*
- 1883 : 140 000 ha
- 1900 : 315 062 ha
- 1905 : 345 140 ha par l'Administration forestière (révision dite définitive).

Il ne faut donc pas évaluer les résultats des lois de 1860 et 1882 en fonction d'un

⁵⁸⁶ Voir supra p. 287

⁵⁸⁷ Voir Maxime Miane, *op. cit.*, p. 61 à 63.

⁵⁸⁸ Données citées par P. Demontzey, *Extinction des torrents en France par le reboisement*, Paris, Imprimerie Nationale, 1894, p. 44.

⁵⁸⁹ Voir R. Larrère, A. Brun, B. Kalaora, O. Nougarède et D. Poupardin, «Reboisement des montagnes et systèmes agraires», article déjà cité, p. 21; Office National des Forêts, *Forêts et risques naturels en montagne*, Fontainebleau, octobre 1990, 28 p. ou encore Jean Sonnier, «La restauration des terrains en montagne : œuvre plus que centenaire» in *Arborescences*, n° 4, mai-juin 1986, p. 11 à 14.

⁵⁹⁰ P. Demontzey, *op. cit.*, p. 12.

⁵⁹¹ Voir L.A. Fabre, *L'exode montagnoux en France. Causes physiographiques, culturelles, ..., les remèdes*. Paris, Imprimerie Nationale, 1909, 83 p.

objectif qui aurait été de 1 133 743 ha de reboisement, mais plutôt en fonction de la place que prit dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle le reboisement en montagne dans les préoccupations de l'État, des autorités locales et des populations et surtout par rapport à l'espace d'influence que se crée alors l'Administration forestière en montagne.

b.2) L'ampleur des reboisements exécutés sous le coup de la loi de 1860 :

Même si son financement n'était assuré que pour dix ans, la loi sur le reboisement des montagnes promulguée en 1860 fut appliquée jusqu'en 1882, le budget de l'Administration prévoyant des crédits pour le reboisement⁵⁹². Le qualificatif de "loi d'essai" qu'on lui attribue habituellement⁵⁹³ lui est d'ailleurs, à ce propos, peu approprié. Durant cette période les forestiers firent preuve d'une grande activité et établirent les bases de leur implantation en montagne. Une série de compte-rendus réalisés jusqu'en 1880 nous donne une première idée de l'importance quantitative des travaux :

- Ministère des Finances. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux, 1861-1874*, Paris, Imprimerie Nationale.
- Ministère des Finances. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux exécutés en 1875*, Paris, Imprimerie Nationale, 1877.
- Ministère de l'Agriculture. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux exécutés en 1876, 1877 et 1878*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880.

Dans les cinq premières années d'application de la loi, les reboisements facultatifs furent quatre à cinq fois plus importants que les reboisements obligatoires (Voir graphique 22). En 1863, pour 10 981,17 ha de travaux facultatifs, il n'y eut que 1 853,57 ha de travaux dans les périmètres⁵⁹⁴. Globalement l'importance des travaux est relativement remarquable puisque dans cette période de cinq ans la superficie moyenne annuelle reboisée, seulement dans les montagnes du Midi, est de 10 390 ha, chiffre qui, s'il est comparé aux derniers résultats obtenus par le Fonds forestier national (F.F.N.), apparaît comme honorable. Ainsi en 1989, le F.F.N. a permis le boisement de 33 198 ha sur l'ensemble du

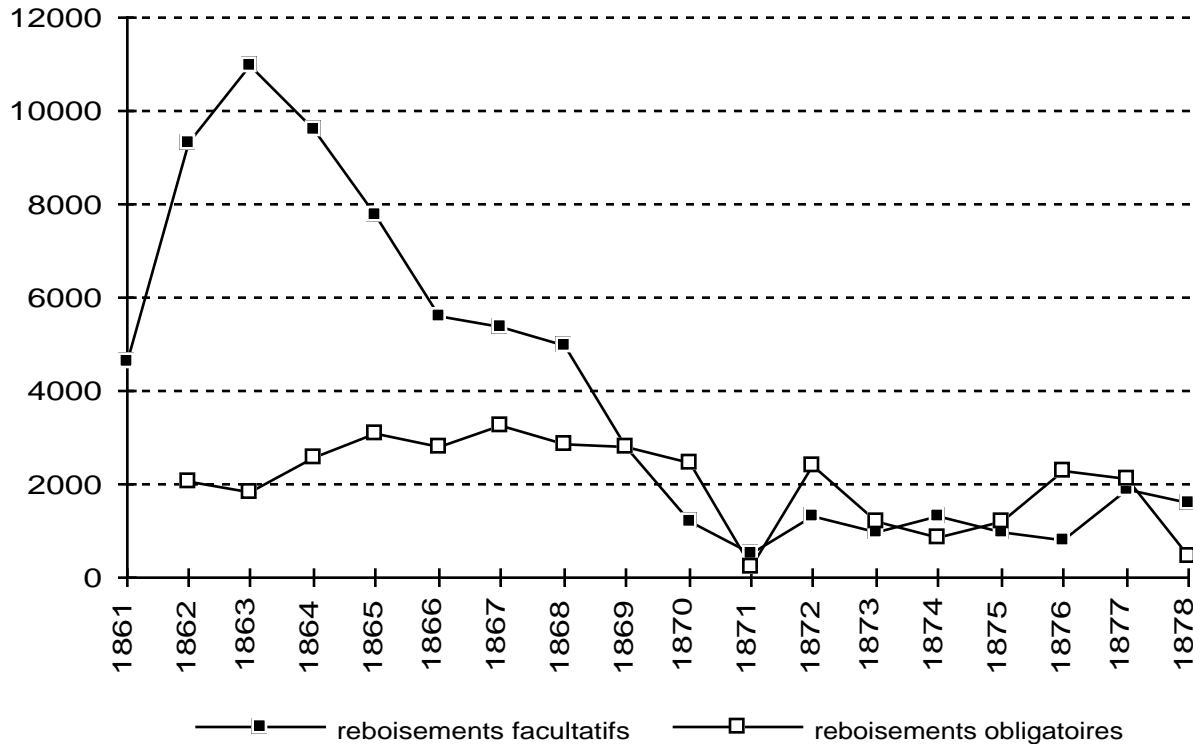
⁵⁹² Voir Frédéric Fesquet, *Les grands reboisements de l'Aigoual, 1860-1914*, Université Paul Valéry, Montpellier III, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, septembre 1988, p. 62 à 64.

⁵⁹³ Voir R. Larrère, A. Brun, B. Kalaora, O. Nougarede et D. Poupardin, « Forestiers et paysans. Les reboisements en montagne depuis l'Empire », article déjà cité, p. 61.

⁵⁹⁴ Pour les données sur les travaux voir annexe 26

territoire national⁵⁹⁵.

Graphique 22: Évolution des superficies reboisées au titre des reboisements facultatifs et obligatoires en France entre 1861 et 1878 (unité hectare).



Sources : Ministère des Finances. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux, 1861-1874*, Paris, Imprimerie Nationale.

Ministère des Finances. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux exécutés en 1875*, Paris, Imprimerie Nationale, 1877.

Ministère de l'Agriculture. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux exécutés en 1876, 1877 et 1878*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880.

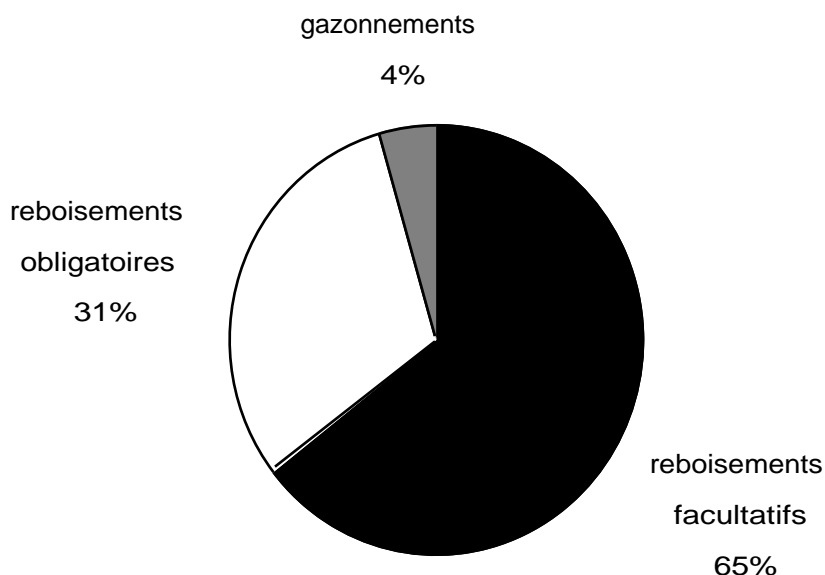
Dès 1866 par contre les reboisements facultatifs reviennent à un niveau moindre, marquant d'abord un premier palier au-dessus de 5 000 ha avant de perdre à la veille de la guerre de 1870 leur importance. Dans le même temps les reboisements obligatoires n'imposent pas un rythme très fort aux travaux, c'est à peine si on réalise 1 000 à 2 000 ha de travaux de cette nature par an.

Le bilan reste pourtant positif si on envisage la totalité de la surface des terrains concernés par les travaux entre 1861 et 1878. Durant cette période la surface parcourue par des travaux neufs est de 111 376,10 ha qui se répartissent en trois catégories, les

⁵⁹⁵ Voir Ministère de l'agriculture et de la forêt, *Agreste*, Statistiques forestières, résultats 1989, n° 25, septembre 1991, p. 37.

reboisements facultatifs, obligatoires et les gazonnements (voir graphique) :

Graphique 23 : Répartition par nature des travaux de la superficie couverte, entre 1861 et 1878, par les travaux réalisés dans le cadre de la loi du 28 juillet 1860.



Sources : Ministère des Finances. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux, 1861-1874*, Paris, Imprimerie Nationale.

Ministère des Finances. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux exécutés en 1875*, Paris, Imprimerie Nationale, 1877.

Ministère de l'Agriculture. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux exécutés en 1876, 1877 et 1878*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880.

- reboisements facultatifs : 71 943, 99 ha soit 65 % des travaux
- reboisements obligatoires : 34 765,25 ha soit 31 % des travaux
- gazonnements : 4 666,86 ha soit 4 % des travaux.

On peut donc dire qu'en terme de surface parcourue par les travaux les objectifs du législateur de 1860 sont atteints et même dépassés puisque celui-ci escomptait le reboisement de 80 000 ha. De ce point de vue la loi n'a donc pas fait faillite, on pourrait même lui attribuer une certaine réussite. Réussite qu'il faut toutefois relativiser car tous les travaux de reboisement n'ont pas réussi et la forêt n'a pas forcément gagné 111 000 ha

entre 1860 et 1878, du moins pas du simple fait de l'action entreprise par les forestiers en montagne.

b.3) Le bilan quantitatif de la loi de 1882 au début du XX ème siècle :

Il est relativement difficile d'évaluer les résultats des reboisements exécutés dans le cadre de la loi de 1882. Alors que jusqu'en 1878 un compte-rendu annuel était publié par l'administration forestière, il n'y eu pas par la suite de bilan d'ensemble périodique. Nous n'avons retrouvé que quelques sources éparses et souvent incomplètes pour nous renseigner sur l'importance prise par le reboisement. Il y a d'abord l'ouvrage de Demontzey, *Extinction des torrents en France par le reboisement*, dont la dernière édition date de 1894⁵⁹⁶ , alors que les travaux ne font réellement que commencer. En 1909, l'Administration réalise un bilan, qui n'est pas publié, de la situation des périmètres de restauration⁵⁹⁷ . En 1911, un bilan : *Restauration et conservation des terrains en montagne* ⁵⁹⁸ est publié, il est intéressant par le récapitulatif par départements des reboisements facultatifs qui ont été réalisés depuis 1860. Enfin en 1931, le forestier Mougin publie un ouvrage dans lequel il fait un bilan des reboisements et travaux réalisés dans les Alpes⁵⁹⁹ . En dehors de ces quelques synthèses, l'information est à glaner dans les archives départements par départements quand ce n'est pas périmètres par périmètres. On peut aussi se référer à quelques études locales comme par exemple la thèse d'Axel Loze sur le reboisement dans les Pyrénées⁶⁰⁰ .

Globalement donc, en 1894, sur les 319 992 ha appelés à être reboisés ou à faire partie d'un périmètre de restauration⁶⁰¹ , 62 439 ha sont reboisés⁶⁰² . En 1909, les reboisements réalisés dans les terrains acquis par l'État (216 843 ha)couvraient une surface de 147 055 ha soit un taux d'accomplissement des travaux de 67,8 %⁶⁰³ . Il faut

⁵⁹⁶ P. Demontzey, *Extinction des torrents en France par le reboisement*, *op. cit.*

⁵⁹⁷ Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau. AGRI 4473. Direction générale des Eaux et Forêts. Situation au 1 er janvier 1909 des périmètres de restauration et sous la même côte : Situation au 1 er janvier 1909 des périmètres de restauration déclarés d'utilité publique.

⁵⁹⁸ *Restauration et conservation des terrains en montagne*, Paris, Imprimerie nationale, 1911.

⁵⁹⁹ Mougin, *La restauration des Alpes*, Paris, imprimerie nationale, 1931, 584 p.

⁶⁰⁰ Axel Loze, *Déforestation et reboisement dans la région pyrénéenne*, Thèse de doctorat, Université de Paris, Fac. de droit. Paris, Librairie de la société du Recueil Sirey, 1910, 171 p.

⁶⁰¹ Voir P. Demontzey, *op. cit.*, p. 12.

⁶⁰² Voir P. Demontzey, *op. cit.*, p. 148-149.

⁶⁰³ Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau. AGRI 4473. Direction générale des Eaux et Forêts. Situation au 1 er janvier 1909 des périmètres de restauration.

ajouter à ses travaux obligatoires, les reboisements facultatifs réalisés par les communes et les particuliers et qui en 1911 sont évalués à 107 831 ha⁶⁰⁴. De 1860 à 1909, l'œuvre du reboisement et de la restauration des terrains en montagne aurait donc provoqué la création ou la restauration de 254 886 ha de forêts. Enfin en 1931, Mougins estime les reboisements réalisés dans les Alpes au titre de la R.T.M. à 96 556 ha (contre 89 489 ha en 1909) auxquels il faut ajouter 13 797 ha de forêts déjà existantes⁶⁰⁵.

À ces travaux forestiers s'ajoutent les nombreux travaux de correction (construction de barrages, de canaux, de drains, ...) et auxiliaires (construction de chemins, pose de clôtures) qui furent très importants et qui contribuèrent à changer la physionomie générale des montagnes. En 1909, ils représentaient plus de la moitié des dépenses effectuées par l'État en montagne. Sur les 60 643 509 F investis jusque là, 27 843 414 F étaient allés aux travaux forestiers, 21 056 731 F aux travaux de correction, 7 998 824 F aux travaux auxiliaires et 3 754 540 F en dépenses diverses⁶⁰⁶. En 1931, pour les départements alpins (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes) Mougins comptabilise la construction de :

6 350 barrages ordinaires

79 567 barrages rustiques

45 kilomètres de canaux

5 393 kilomètres de lits façonnés

722 kilomètres de drains

6 648 kilomètres de chemins

221 kilomètres de clôtures⁶⁰⁷.

c) Une évaluation qualitative de l'action forestière :

L'Administration forestière a elle par contre considérablement élargi son domaine de compétence et son champ d'intervention. Les lois de 1860 et 1882 lui attribuent de nouvelles

⁶⁰⁴ Voir *Restauration et conservation des terrains en montagne*, Paris, Imprimerie nationale, 1911.

⁶⁰⁵ Voir Mougins, *La restauration des Alpes*, Paris, imprimerie nationale, 1931, p. 452-453.

⁶⁰⁶ Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau. AGRI 4473. Direction générale des Eaux et Forêts. Situation au 1^{er} janvier 1909 des périmètres de restauration.

⁶⁰⁷ Voir Mougins, *La restauration des Alpes*, *op. cit.*, p. 452-453.

missions fondées sur la reconnaissance du rôle protecteur du couvert forestier.

c.1) L'élargissement des compétences et de la présence forestière dans la région méditerranéenne :

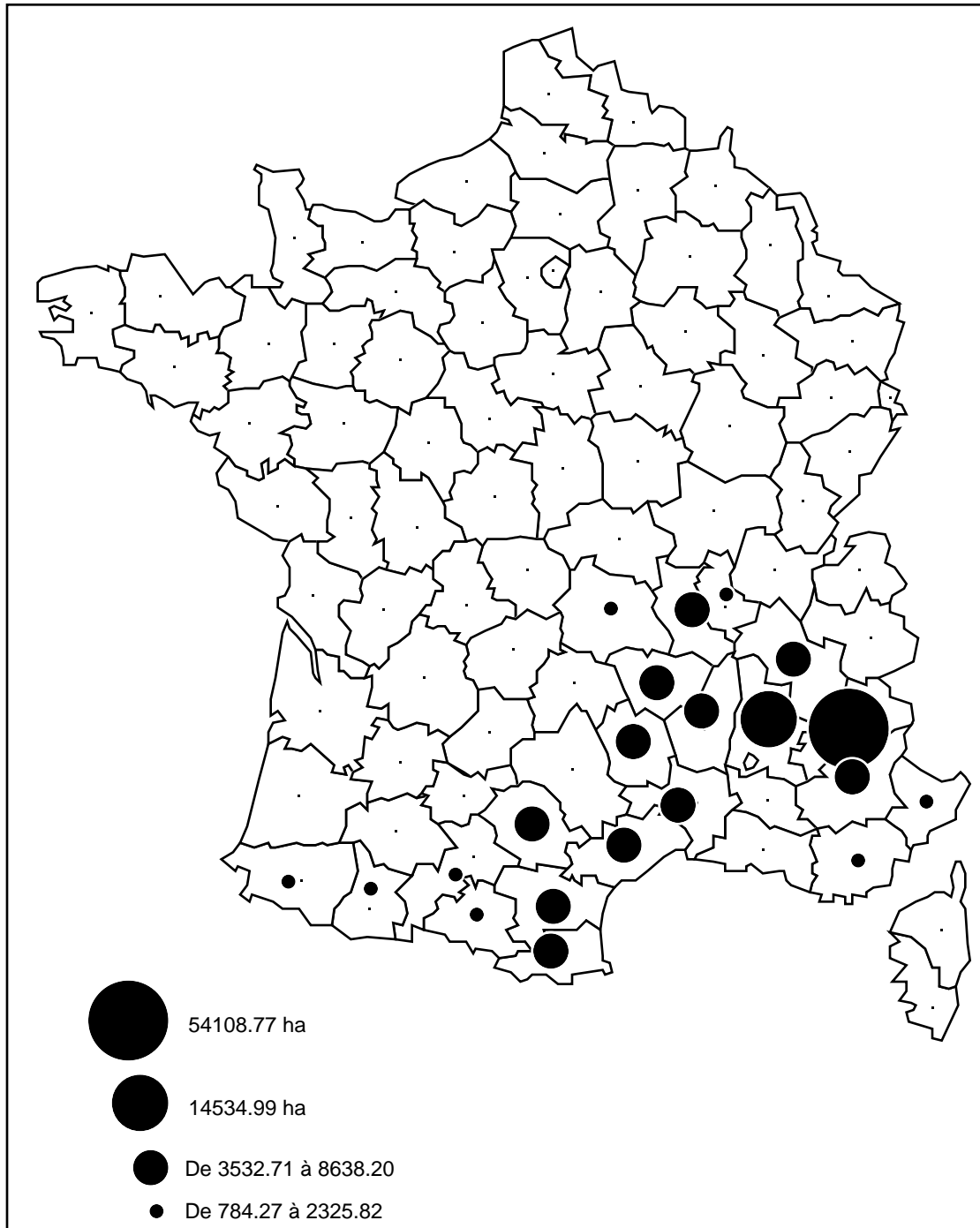
Le reboisement, le regazonnement et la correction des torrents permettent aux forestiers d'asseoir définitivement leur contrôle des espaces montagnards et d'investir des zones que la définition du régime forestier (forêts susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière) et la répartition des forêts domaniales sur le territoire avaient laissé hors du champ de leurs prérogatives. Ainsi en 1989, sur les 2 504 531 hectares de forêts de la région méditerranéenne, 17,7 % étaient propriété de l'État⁶⁰⁸ ; en 1878, sur les 1 432 883 hectares de forêts que comptait la région, seulement 4 % étaient domaniales⁶⁰⁹ . Pour mémoire précisons qu'en 1878 l'État possédait, en France, 10,7 % de la propriété forestière et 12,3 % en 1989⁶¹⁰ . En proportion de la superficie forestière nationale il n'y a donc pas eu vraiment, en un siècle, accroissement du domaine de l'État. Dans la région méditerranéenne par contre on note un fort accroissement de celui-ci en proportion de la superficie forestière régionale de 4 % à 17,7 %. Partant d'une base inférieure à la moyenne nationale de 1878 et dépassant largement la moyenne nationale d'aujourd'hui. Il y a donc eu véritablement constitution d'un domaine de l'État dans les montagnes méditerranéennes. Dans certains départements ce domaine s'est constitué à partir de rien, l'Hérault ne comptait aucune forêt domaniale en 1878, il en avait, en 1989, 30 390 ha; ou bien il a enflé de façon considérable comme dans les Alpes-de-Haute-Provence où il y avait, en 1878, 577 ha de bois domaniaux et qui en compte maintenant 95 874 ha .

⁶⁰⁸ Voir Ministère de l'agriculture et de la forêt, *Agreste*, Statistiques forestières, résultats 1989, n° 25, septembre 1991, p. 8-9 et 22-23.

⁶⁰⁹ Voir Ministère de l'agriculture. Administration des forêts. *Statistique forestière*. Paris, Imprimerie Nationale, 1878, p. 17-18 et 19.

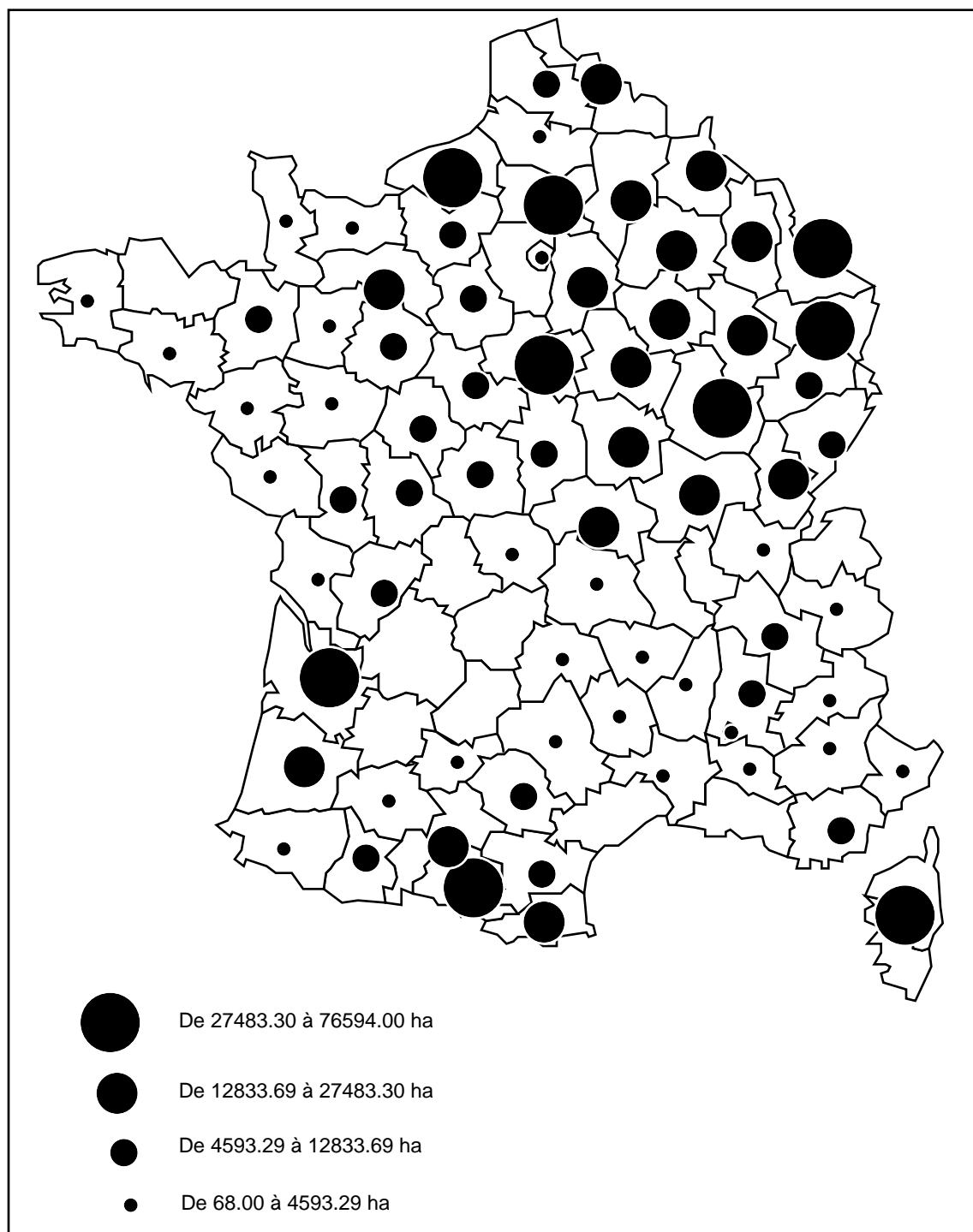
⁶¹⁰ Voir *Agreste*, 1989 et la *Statistique forestière de 1878*, *op. cit.*

Carte 16 : Répartition, en 1874, des périmètres obligatoires de reboisement ou gazonnement décrétés d'utilité publique et / ou mis à l'étude dans le cadre de la loi du 28 juillet 1860. (unité hectare)



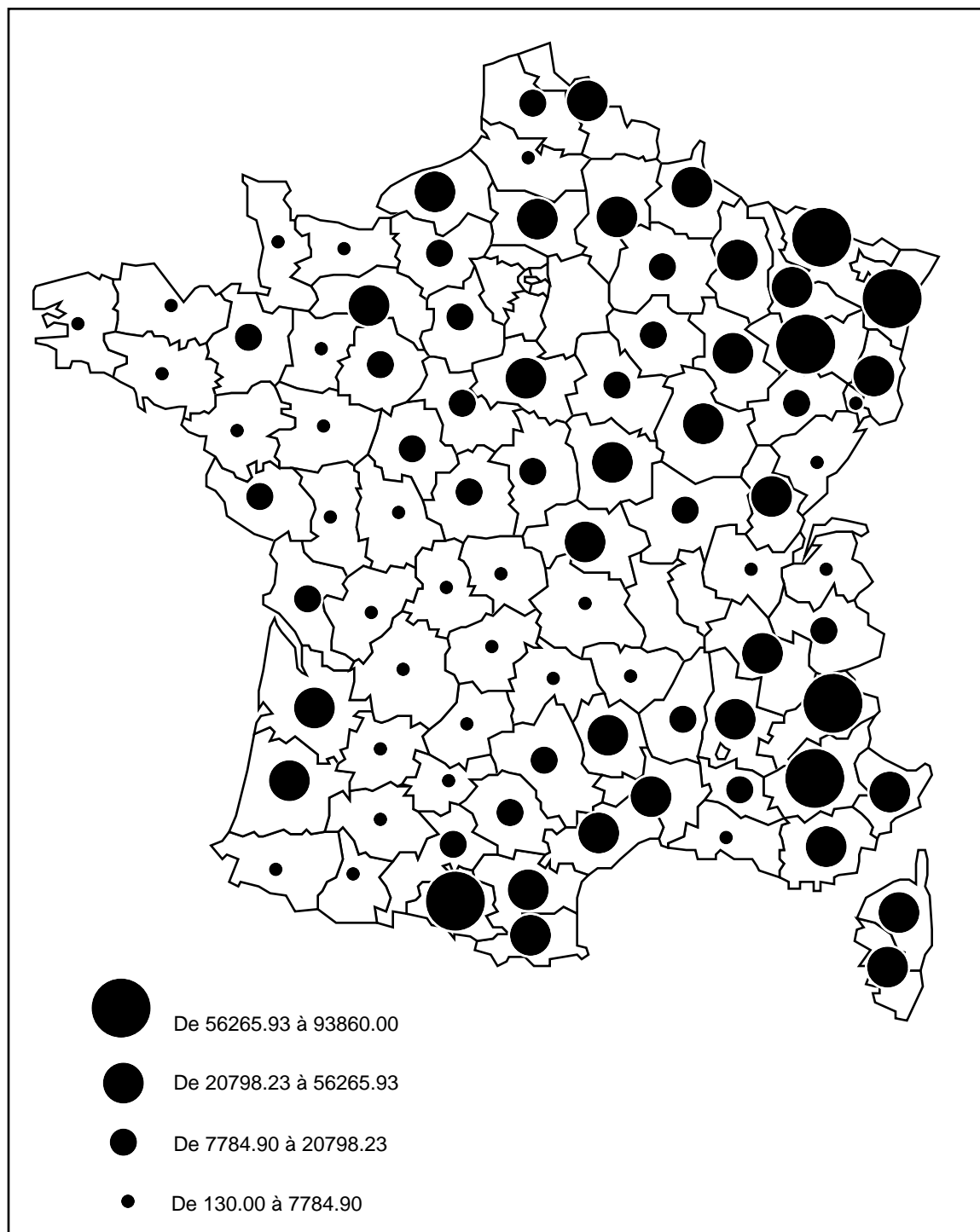
Source : Ministère des finances. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux, 1861-1874*. Paris, Imprimerie Nationale.

Carte 17 : Répartition de la forêt domaniale en France en 1878.



Source : Ministère de l'Agriculture. Administration des forêts. *Statistique forestière* Paris, Imprimerie Nationale, 1878, 582 p.

Carte 15 : Répartition de la forêt domaniale en France en 1989 (unité hectare).



Source : Ministère de l'agriculture et de la forêt, *Agreste*, Statistiques forestières, résultats 1989, n° 25, septembre 1991.

en gros les limites de ce domaine que les forestiers estiment devoir, dans l'intérêt général, prendre en main. La carte 16 nous montre comment en 1874 se répartissent les périmètres déclarés d'utilité publique ou en cours d'étude. La ceinture montagnarde méditerranéenne est bien sur entièrement concernée, mais on constate qu'il y a un pôle de fixation dans les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes (les deux départements forment la conservation de Gap) qui sont sans doute, pour des raisons historiques⁶¹¹, les vitrines et les avant-postes du reboisement des montagnes. En comparant la carte de répartition des périmètres en 1874 avec les cartes 17 et 15 qui montrent la répartition de la forêt domaniale en France en 1878 et 1989 on constate que les zones sensibles auxquelles les forestiers se sont intéressés ont eu pour vocation d'intégrer le domaine de l'État, le reboisement des montagnes et la restauration des terrains en montagne ont permis l'acquisition de 382 210 ha⁶¹² soit 21,9 % de la superficie domaniale française.

c.2) L'élargissement du domaine de compétence forestier en montagne : une conséquence ou une justification des législations de 1860 et 1882?

Indéniablement dans les faits les lois de 1860 et 1882 ont débouché sur la prise de contrôle de vastes espaces montagnards par l'Administration forestière. Mais ont-elles été réellement l'instrument de cette prise de contrôle? Celle-ci était-elle d'ailleurs une finalité de ces lois? En 1981, Jean-Paul Zuanon écrit à propos du reboisement et de la restauration des terrains en montagne : *«L'occasion est belle pour l'administration de mettre la main sur la gestion de ces territoires, jusque là assurée par les populations locales. Puisque celles-ci sont incapables de gérer leur patrimoine, il faut que l'État se substitue à elles. C'est tout naturellement les Eaux et Forêts ... qui revendiqueront cette mission de protection des sols.*

Elles feront adopter, en 1860, 1864 et 1882 trois lois draconiennes à l'égard des populations locales et ayant des objectifs de reboisement, regazonnement et restauration des terrains.

C'est là un épisode exemplaire en termes de sociologie de l'administration. Il montre comment une administration cherche à étendre ses prérogatives en se constituant, dans ce cas

⁶¹¹ L'essai de Surell concernait les Hautes-Alpes, la terre des torrents.

⁶¹² Voir Office National des Forêts, *Forêts et risques naturels en montagne*, Fontainebleau, octobre 1990, 28 p.

précis, un nouveau secteur d'intervention »⁶¹³.

La remarque n'est pas, nous semble-t-il, totalement fondée. Par exemple, la carte 16 nous montre que les Hautes-Alpes sont le département où en 1874 les forestiers ont créé ou mis à l'étude le plus de périmètres obligatoires de reboisement. Or c'est aussi en 1878 le département français qui a le plus fort taux de soumission au régime forestier de ses forêts puisque dans 77,5 % des 108 964 ha qui le couvrent l'État a droit d'administration⁶¹⁴. L'application des lois de 1860 et 1864 n'y étend donc pas de manière considérable les prérogatives des forestiers. Il faut ajouter à cet élément le fait que l'État n'entame sa politique d'acquisition de terrains en montagne qu'à partir de 1874, il n'y a donc pas, à l'origine, dans l'application de la loi de réelle volonté d'extension des prérogatives forestières sur le terrain. Il y a par contre une évolution incontestable dans la nature de ses prérogatives, le caractère policier de la fonction forestière cédant le pas devant la dimension technique des nouvelles missions du service forestier. La nécessaire compétence technique des forestiers est d'ailleurs régulièrement mise en avant à partir de la fin du XIX^{ème} siècle et pendant tout le XX^{ème}⁶¹⁵. On peut d'ailleurs affirmer que si les Hautes-Alpes voient jusqu'en 1878 la création de trente-neuf périmètres couvrant 51 386 ha, soit 36,9 % de la surface dont le reboisement a été déclaré d'utilité publique au 31 décembre 1878 (139 163 ha)⁶¹⁶, c'est que l'urgence de l'intervention technique était, sinon réellement ressentie, tout au moins déclarée au niveau national par l'ouvrage de Surell.

La manière dont furent réformées, entre 1873 et 1882, les lois de 1860 et 1864 montre aussi que l'Administration n'était pas vraiment soucieuse d'étendre ses pouvoirs de contrôle. La Commission forestière des Alpes créée en 1873 à la direction générale des forêts, ne proposa que de légères modifications des lois existantes, en fait l'extension du droit aux subventions aux associations pastorales et l'application de l'expropriation à tous les travaux obligatoires que les propriétaires des terrains soient des communes ou des

⁶¹³ Jean-Paul Zuanon, « Aménager la haute montagne; Pour qui? Pourquoi? Comment? De quelques problèmes et contradictions » in *Montagne et aménagement*, actes du colloque de Chamonix (21/25 octobre 1981). Grenoble, 1982, p. 15.

⁶¹⁴ Voir *Statistique forestière. 1878, op. cit.*

⁶¹⁵ Voir L. Badré, « La mission de l'officier forestier » in *R.E.F.*, mars 1945, p. 138 à 146.

⁶¹⁶ Voir Ministère de l'Agriculture. Administration des forêts. *Reboisement des montagnes, compte-rendu des travaux exécutés en 1876, 1877 et 1878*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, p. 232-233.

particuliers⁶¹⁷. Ce projet se heurta aux représentants des départements alpins au Sénat qui voulaient une refonte plus complète de la loi qui garantisse à la fois les droits des propriétaires et prévienne les dommages futurs. La loi de 1882 tranche en fait dans leur sens et étend considérablement les pouvoirs des forestiers. En 1912, Charles Guyot professeur de droit à l'École forestière de Nancy commente en ces termes cet épisode : «*Il est très remarquable que ces propositions [du Sénat], qui tendaient à conférer aux agents forestiers des pouvoirs étendus pour empêcher les abus de la dépaissance, étaient alors combattues par l'Administration, qui consciente des difficultés qu'elle avait du vaincre avec une législation restreinte, redoutait de ne pouvoir triompher de la résistance des populations pastorales* »⁶¹⁸. L'action des forestiers était limitée aux torrents, mais ils pouvaient ordonner la mise en défens sur tous les terrains dont la solidité pouvait être compromise par les excès de la dépaissance (article 7, loi du 4 avril 1882). La question du pacage des troupeaux étant primordiale en montagne, cette mesure constituait un pouvoir considérable pour le service forestier qui ne l'appliqua que très rarement.

Un autre élément, enfin, nous porte à croire que dans la période 1860-1882 l'extension des prérogatives de l'Administration forestière en montagne n'était ni une priorité, ni une conséquence de l'action des forestiers. C'est la façon dont furent révisés les premiers périmètres. Cette révision entraîna l'abandon de quarante-deux périmètres sur deux cent dix-neuf, mais en superficie cet abandon concernait la moitié de la surface dont le reboisement avait été déclaré d'utilité publique, soit 69 193 ha sur 139 506 ha compris dans les périmètres décrétés. Ce sont donc essentiellement les plus gros périmètres, les plus gênant pour les populations qui furent abandonnés⁶¹⁹ puisque les quarante-deux périmètres abandonnés rapportés à la superficie rendue à la jouissance des propriétaires couvraient en moyenne 1 647 ha, alors que les cent soixante-dix-sept maintenus rapportés à la superficie restant incluse dans les périmètres couvraient en moyenne 397 ha⁶²⁰. Dans les

Alpes le phénomène est encore plus évident, sur les cent vingt et un périmètres qui y furent

⁶¹⁷ Voir *R.E.F.*, répertoire n° 7, 1876-1877, Corps législatif, séance du 11 avril 1876, p. 155 à 159.

⁶¹⁸ Charles Guyot, *Cours de droit forestier*, tome III, Paris, Lucien Laveur éditeur, 1912, p. 118.

⁶¹⁹ Dans certains périmètres qui furent maintenus une partie des terrains pouvait toutefois être rendue à la jouissance des propriétaires. Il n'y a pas forcément concordance absolue entre abandon des périmètres et des superficies. C'est donc par commodité que nous faisons ici concorder abandon des périmètres et des surfaces.

⁶²⁰ Données citées par P. Demontzey, *op. cit.*, tableau 1.

créés sur une superficie de 90 675 ha, huit seulement furent abandonnés, mais ces huit périmètres représentaient une surface de 48 623 ha. Chaque périmètre abandonné couvrait donc en moyenne, 6 077 ha⁶²¹. Si les forestiers avaient souhaité défendre le terrain qu'ils avaient conquis entre 1860 et 1882 l'abandon aurait été, nous semble-t-il, moins général et massif.

Si donc, dans cette première période de réalisation du reboisement des montagnes, un projet cohérent sous-tend l'action des forestiers, il faut, nous semble-t-il, plus y voir la mise en application des grandes idées répandues, depuis le début du XIX^{ème}, par le discours sur la forêt et l'arbre et leur place en montagne, que la réalisation d'un dessin cherchant à faire à l'Administration forestière une place en montagne que souvent dans les faits elle avait déjà.

c.3) La réussite du projet forestier pour la montagne :

Le recours, à partir de 1874, à l'acquisition de terrains, s'il fut systématique par la suite, n'en était pas moins au début qu'un ajustement de l'intervention forestière à l'opposition des montagnards. Il fut donc plus une mesure opportuniste, que la loi de 1882 institutionnalisa, que la manifestation d'une stratégie de conquête des espaces montagnards par les forestiers. Dans les faits il y eut vraiment conquête, mais a-t-elle été préméditée?

La loi de 1882 malgré les restrictions qu'elle apportait à leur action ne gêna pas beaucoup les forestiers qui continuèrent très opportunément à accroître le domaine de l'État en montagne tout en y étendant la superficie boisée. Ainsi au 1^{er} janvier 1909, sur les 394 208 ha de périmètres de restauration déclaré d'utilité publique ou en cours d'étude, 216 843 ha soit 55 % était déjà propriété de l'État⁶²².

⁶²¹ Idem.

⁶²² Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau. AGRI 4473. Direction générale des Eaux et Forêts. Situation au 1^{er} janvier 1909 des périmètres de restauration.

Tableau 5 : Situation au 1 er janvier 1909 des périmètres de restauration (unité : hectare)

	Consistance des périmètres		Résultats des travaux		
	à l'État	à acquérir	reboisés	non reboisible	à reboiser
Alpes	147568	98511	89489	15564	42515
Cévennes et Plateau Central	54561	53365	46954	92	7515
Pyrénées	14714	25489	10582	335	3797

Source : Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau. AGRI 4473.
Situation au 1 er janvier 1909 des périmètres de restauration.

Le tableau 5 nous montre que dans les terrains acquis par l'État les travaux de reboisement ont pris une importance assez considérable. Dans les Alpes, 60,6 % des terrains acquis par les forestiers sont en 1909 reboisés⁶²³, dans le Massif Central, ce taux est de 86 % et il est de 71,9 % dans les Pyrénées.

Au vu des surfaces périmétrées ou susceptibles de l'être restants à acquérir on pourrait penser que les objectifs des forestiers ne sont que partiellement atteints⁶²⁴. En fait, on peut se demander si à partir du moment où les forestiers ont commencé à constituer des zones de fixation domaniales dans les divers massifs français, la constitution de périmètres n'a pas été une activité complémentaire destinée à résorber les enclaves que ce domaine naissant laissait déjà apparaître. L'argument, à côté de toutes les considérations hydrogéologiques habituelles, est souvent déterminant dans la réalisation des acquisitions :

« il s'agit, en effet, d'incorporer au domaine de l'État les tènements qui permettent de réduire

⁶²³ L'État boisé de ces terrains montre le travail des forestiers, il est aussi un témoignage de la préférence que les forestiers donnaient parfois au moment des acquisitions aux forêts existantes. Sur l'Aigoual, ils achetèrent d'abord les dernières forêts du massif. Voir Frédéric Fesquet, *op. cit.*, p. 76 et 77.

⁶²⁴ Comme le soulignent R. Larrère, A. Brun, B. Kalaora, O. Nougarede et D. Poupardin dans « Forestiers et paysans. Les reboisements en montagne depuis l'Empire », article déjà cité, p. 64.

ses enclaves, de rectifier ses limites »⁶²⁵ . Ces acquisitions doivent intégrer les futurs périmètres comme le rappelle en 1890 le Directeur général des Forêts : « *Il y aura lieu de veiller notamment à ce que les terrains acquis au compte de l'État jusqu'au jour de l'établissement du projet, mais ne provenant pas des anciens périmètres révisés, soient colloqués dans le nouveau périmètre* »⁶²⁶ . Peut-être pourrions nous dire que par endroit elles doivent structurer les futurs périmètres. Le Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau conserve sous la côte AGRI 4473 un document présentant la situation au 1^{er} janvier 1909 des périmètres de restauration laissant apparaître le résultat des travaux, les dépenses effectuées et les superficies acquises et restant à acquérir dans les périmètres déclarés d'utilité publique et dans ceux en cours d'élaboration⁶²⁷ . Dans certains de ces derniers on peut se rendre compte que les terrains achetés par l'État forment l'essentiel du périmètre. Ainsi, dans le périmètre du Verdon moyen situé dans les Alpes-de-Haute-Provence (déclaré d'utilité publique pour une superficie de 3 688 ha le 17 mars 1914) en 1909 l'État possède déjà 2 692 ha soit 72,9 % du périmètre final. Dans le département voisin des Hautes-Alpes, dans le périmètre de la Haute-Durance (déclaré d'utilité publique pour une superficie de 1 236 ha le 8 août 1912) en 1909 l'État possède déjà 2 202 ha soit 178,1 % du périmètre⁶²⁸ .

Il n'est donc pas possible de juger de la réussite ou de l'échec de la loi de 1882 seulement en fonction de la constitution des périmètres et de leur acquisition. Le pragmatisme, l'opportunisme et un certain respect des souhaits des populations rendaient difficile le parfait respect des dispositions de la loi qui voulaient que les terrains inclus dans les périmètres soient achetés par l'État.

Au niveau de la constitution de son domaine en montagne, le reboisement et la restauration des terrains en montagne ont par contre signé une réussite indéniable. La forêt domaniale issue de l'action des forestiers "R.T.M." constitue aujourd'hui un des joyaux de la couronne forestière française. Les 382 210 ha acquis et en partie restaurés forment avec les

⁶²⁵ D. Poupardin, O. Nougarede et R. Larrère, *La constitution du domaine privé de l'État sur les hautes terres du Lingas et de l'Aigoual*, Rungis, I.N.R.A., mai 1988, p. 131.

⁶²⁶ Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau. AGRI 4435. Périmètre du Petit-Buëch.

⁶²⁷ Voir annexe 27

⁶²⁸ Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau. AGRI 4473. Direction générale des Eaux et Forêts. Situation au 1^{er} janvier 1909 des périmètres de restauration.

autres forêts de l'État en montagne un ensemble de 627 830 ha⁶²⁹ à l'intérêt écologique, économique et social certain.

c.4) Un effet positif : défricher la voie des reboisements du XX^{ème} siècle :

L'énumération de chiffres, si elle est propre à frapper notre imagination et à faire les titres des journaux⁶³⁰, ne nous donne pas exactement conscience de l'importance des transformations provoquées en montagne par la mise en œuvre du reboisement et de la restauration des terrains. Elle nous permet toutefois de mesurer dans quel sens technique à évoluer la profession forestière à la fin du XIX^{ème} siècle et d'appréhender l'importance relative de la maîtrise technique sur le rôle policier qui dans de tel travaux se trouve pratiquement gommé. Elle nous donne surtout une idée du rôle civilisateur qu'a pu avoir l'intervention forestière par le biais de l'équipement des massifs qu'elle a provoqué. Et d'abord par leur désenclavement, le service forestier étant l'administration qui a peut-être le plus construit de routes et chemins en montagne. Dans le Gard, les languedociens qui érigèrent en 1909 un monument sur la route de l'Observatoire de l'Aigoual rendant hommage à l'œuvre de Georges Fabre rappellent sur l'inscription : "Les montagnes de l'Aigoual, jadis perdues, isolées et dégradées ont été sauvées, ouvertes et restaurées". En 1953, le massif comptait 500 kms de chemins et de routes dont la moitié tracés du temps de Georges Fabre⁶³¹. Max Nègre explique en 1930 comment les forestiers étendirent leur réseau : «*le service commençait à ouvrir un sentier d'un mètre de largeur, puis il l'élargissait à trois ou quatre mètres ... Les routes sont souvent horizontales leur pente maximum ne dépasse pas 6 %* »⁶³². L'ouverture du massif se fit aussi par la création de maisons forestières, de gîtes, d'abris et par l'installation du réseau téléphonique d'abord des Eaux-et-Forêts, puis public.

On retrouve le même impact au niveau de l'équipement des massifs et du désenclavement de certains sites, notamment du sommet du Ventoux, et villages dans le Vaucluse⁶³³. Dans les Alpes l'intérêt des chemins forestiers a été encore plus évident : «*Les*

⁶²⁹ Voir Office National des Forêts, *Forêts et risques naturels en montagne*, Fontainebleau, octobre 1990, p. 4.

⁶³⁰ Voir «*Pauvres forêts : IV les Cévennes se penchent sur leur passé*» in *Le Monde*, 6-7 janvier 1980, p. 12.

⁶³¹ Voir Frédéric Fesquet, *op. cit.*, p. 129.

⁶³² Max Nègre, *Les reboisements du massif de l'Aigoual* publié par la Société d'Étude des Sciences Naturelles de Nîmes, Nîmes, 1931, p. 82-84.

⁶³³ Voir Arch. dép. de Vaucluse, 7 M 389. Grands travaux contre le chômage.

routes forestières, élargies et aménagées ont donné accès aux premiers aménagements sportifs réalisés dans les grandes stations ... La plupart des petites stations doivent leur promotion à l'existence de "champs de neige" desservis à l'origine par des chemins forestiers et pastoraux »⁶³⁴ .

À la veille de la Première Guerre Mondiale, par les restrictions qu'elle comporte et par le mode d'application que l'Administration forestière adopte, la loi du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne perd à peu près toute sa dimension coercitive. Elle marque dans un certain sens un retour aux préférences incitatrices qui avaient été affichées dans la première moitié du XIX^{ème} siècle par Dugied notamment⁶³⁵ , et constitue dans les faits la première mesure de l'ensemble législatif "incitateur" qui au XX^{ème} siècle assure la conquête par l'État forestier des friches agricoles. Deux éléments nous laissent croire que la loi de 1882 et celle de 1946 instaurant le Fonds forestier national sont à inscrire dans la même évolution.

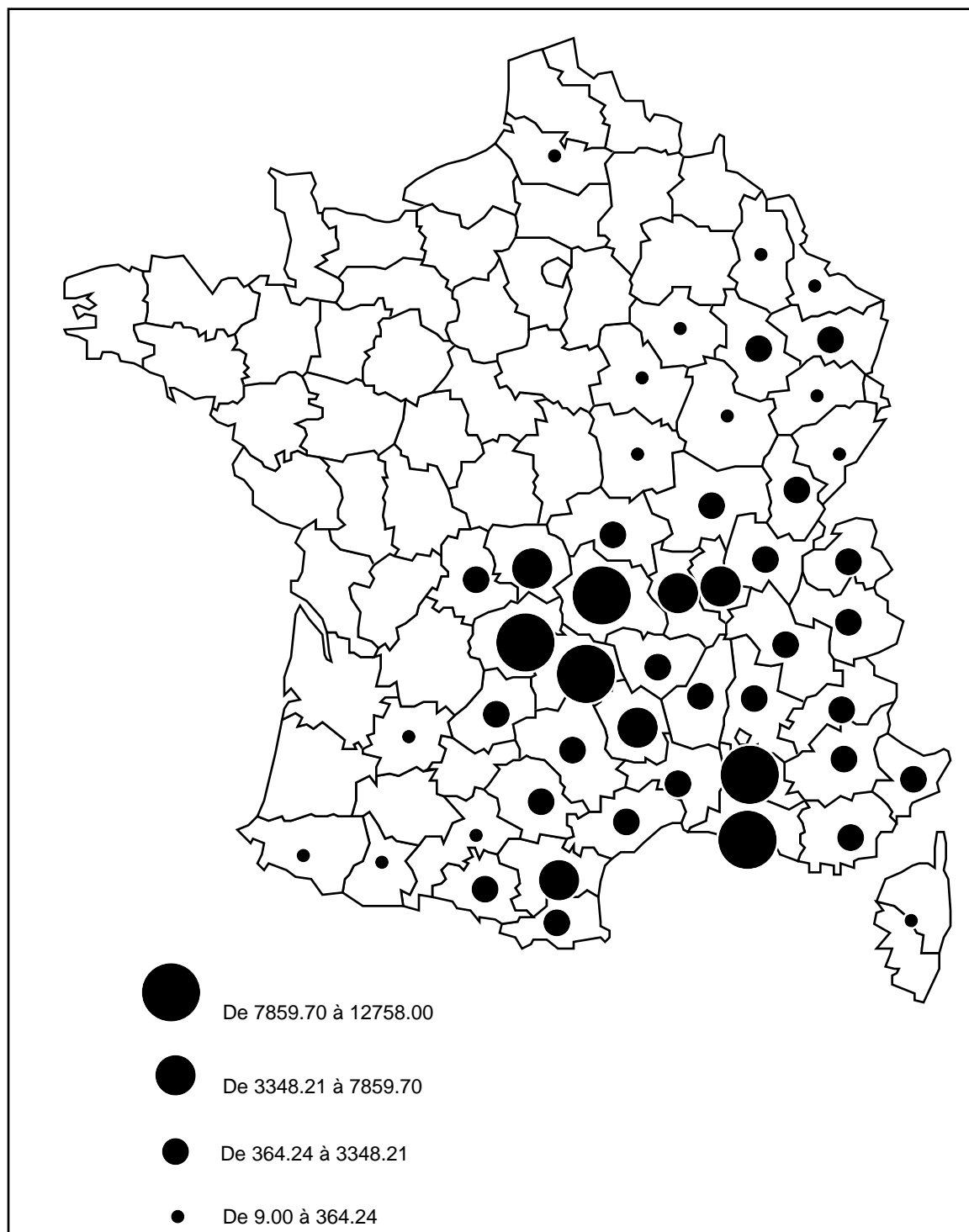
D'une part, le 16 août 1913 fut votée une loi modifiant et complétant la loi du 4 avril 1882, en vue d'assurer le reboisement du sol de la France, le reboisement n'est plus cantonné aux zones dégradées montagnardes. La loi de 1882 sert donc de base à la première mesure promouvant le reboisement au niveau national.

D'autre part, entre 1860 et 1909, les reboisements facultatifs ont eu une ampleur assez remarquable, 107 831 ha soit 42 % des travaux réalisés, et ont vu la création d'un pôle de reforestation dans le Massif Central (voir carte 18). La comparaison de la carte 18 montrant la répartition des reboisements facultatifs réalisés entre 1860 et 1909 et de la carte 19 montrant la répartition des reboisements réalisés entre 1949 et 1971 par le F.F.N. laisse apparaître le même phénomène de zones à fort taux de reboisement.

⁶³⁴ R. Millo, «Le rôle vivifiant des routes forestières en montagne» in Fédération française d'économie montagnarde, *La forêt en montagne*, Actes du congrès de Grenoble, 23-24 avril 1976, p. 103.

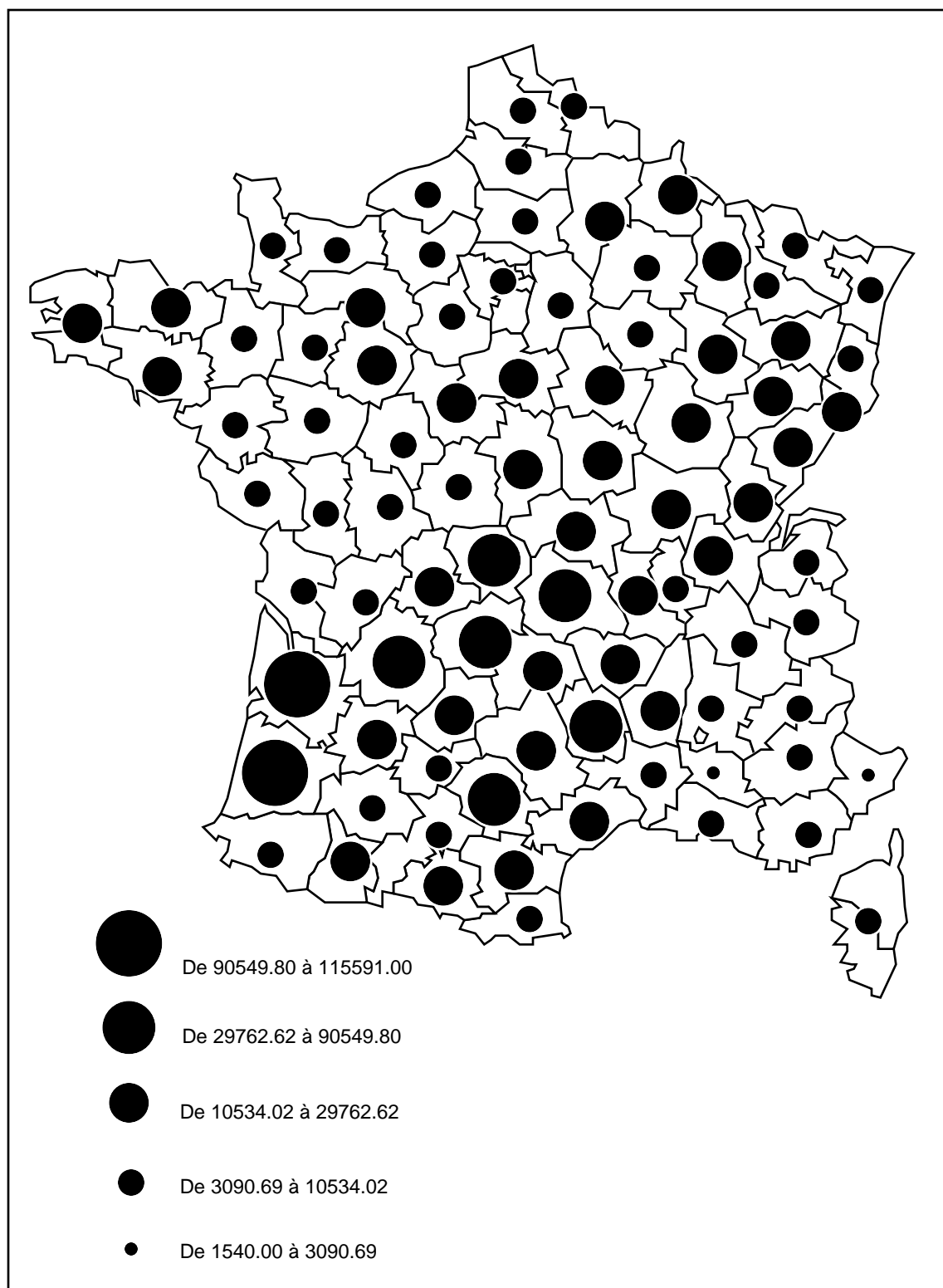
⁶³⁵ Voir supra p. 147.

Carte 18 : Répartition des reboisements facultatifs réalisés par les communes et les particuliers de 1860 à 1909. unité hectare.



Source : *Restauration et conservation des terrains de montagne*, Paris, Imprimerie nationale, 1911.

Carte 19 : Répartition par département des superficies mises en boisement ou en reboisement avec l'aide du F.F.N. de 1949 à 1971. unité ha.



Source : Ministère de l'Agriculture et du développement rural. *Forêts. Résultats 1970 ou 1971*, (extrait de l'annuaire de statistique agricole, 1972), p. 215.

La Lozère, le Cantal, la Corrèze, le Puy-de-Dôme, la Creuse et la Haute-Loire constituent des départements où l'importance des reboisements facultatifs est restée forte dans le cadre de l'application de la loi de 1882 et de celle de 1946. On peut détecter là une certaine continuation et peut-être une même sensibilité aux arguments incitatifs développés par les deux lois qui finalement dans cette région se sont bien complétées.

On peut donc faire un bilan positif des lois "coercitives" de 1860 et 1882, aussi bien au niveau des surfaces reboisées que de l'ambiance créée en montagne (place et rôle de l'Administration forestière, élan donné à la reforestation). On peut se convaincre de la réussite française en essayant d'évaluer les réalisations italiennes à la même époque.

d) Les résultats des travaux réalisés entre 1860 et 1914 en Italie :

Il n'y eut pas de caractère obligatoire dans la loi italienne avant le décret du 21 mars 1912, n° 442, sur l'aménagement des bassins versants. Le rapport sur l'administration du domaine forestier de l'État de 1927⁶³⁶ nous donne les premiers résultats de l'application de la loi (fortement perturbée par la Guerre de 1915-1918). De 1914 à 1924, 2 998 ha ont été reboisés soit en moyenne 299 ha par an⁶³⁷. On est loin des 10 390 ha reboisés annuellement en moyenne, en France, dans les premières années d'application de la loi de 1860⁶³⁸. Globalement, sur le demi-siècle qui va de 1860 à 1914, alors que la France reboisait uniquement en montagne plus de 245 000 ha, l'Italie reboisait sur l'ensemble de son territoire 37 590 ha⁶³⁹. Ce qui fait écrire en 1952 à Generoso Patrone : «*l'activité de l'Administration forestière, de l'Administration pour les forêts domaniales et des Sociétés de reboisement a été, dans le domaine du reboisement, vraiment modeste* »⁶⁴⁰.

Au regard des réalisations, la France pouvait donc passer pour un modèle. Les

⁶³⁶ Ministero dell'Economia Nazionale. Direzione generale delle foreste e demani, *Relazione sulla azienda del demanio forestale di Stato, 1° luglio 1914-30 giugno 1924*, Roma, "Grafia" S.A.I. industrie grafiche, 1927, 705 p.

⁶³⁷ Voir *Relazione sulla azienda del demanio forestale di Stato, 1° luglio 1914-30 giugno 1924*, *op. cit.*, p. 290-291 et 306-307.

⁶³⁸ Voir supra p. 674.

⁶³⁹ Donnée citée par Generoso Patrone, «Il contributo dello Stato e degli Enti alle sistemazioni montane e al miglioramento e all'ampliamento dei boschi e dei pascoli montani dal 1867 al 1950» in *Italia forestale e montana*, anno VII, n° 6, novembre-dicembre 1952, p. 339.

⁶⁴⁰ Generoso Patrone, article déjà cité, p. 339. «l'attività dell'Amministrazione forestale, dell'Azienda per le foreste demaniali e dei Consorzi di rimboschimento è stata, nel campo del rimboschimento, veramente modesta».

forestiers italiens se tinrent d'ailleurs régulièrement informés de ce qui se faisait en France, en participant notamment aux congrès organisés par l'Association Centrale pour l'Aménagement des Montagnes, comme le fit en 1907 le directeur de l'Institut forestier de Vallombrosa⁶⁴¹, Piccioli.

Dans l'histoire du reboisement des montagnes on pourrait presque qualifier l'attitude coercitive de l'Administration forestière comme un excès d'autoritarisme des représentants de l'Ordre face à l'anarchie et au mauvais vouloir des montagnards. Il faut garder à l'esprit qu'un "principe d'autorité" avait été établi sur la société par le coup d'État du 2 décembre 1851. Le raidissement du mode de mise en œuvre de la loi coïncidait donc avec le raidissement du pouvoir de l'État et de son Administration. Après la chute du Second Empire, l'attitude des forestiers se fait plus conciliante et plus opportuniste. Ils entament un long dialogue avec les populations rurales pour pouvoir appliquer de la législation sur le reboisement les mesures les plus efficaces, syviculturellement parlant, et les plus intéressantes pour les propriétaires (achat de terrains, subventions, ...). Le thème du débat prend alors en compte l'intérêt économique de l'intervention forestière, l'intérêt public cède le pas à l'intérêt des particuliers.

1.2 Bilan de la démarche incitative jusqu'en 1950 :

a) Des avancées plus qualitatives que quantitatives entre 1920 et 1940 en France :

a.1) La prise en considération des forêts privées par la politique forestière :

Durant la seconde moitié du XIX ème siècle l'importance des dépenses à réaliser pour faire face aux inondations, notamment pour les ouvrages de correction des torrents, avait fait de l'État l'initiateur obligé de l'œuvre de restauration. Demontzey écrit en 1894 : «*À l'État donc la restauration des montagnes dégradées et la lutte contre les torrents;*

Aux communes, aux établissements publics et aux particuliers, le reboisement des terrains

⁶⁴¹ Voir *Association Centrale pour l'Aménagement des Montagnes*, 1^{er} congrès international de l'Aménagement des Montagnes, Bordeaux, 12-20-21 juillet 1907, compte-rendu in extenso, Bordeaux, Féret éditeur, 1909.

dénudés, dont la conservation réclame la protection efficace et rémunératrice de la végétation forestière »⁶⁴². Mélines, le 29 novembre 1904 écrit dans la *République Française* : « on évalue généralement à cinq ou six millions le nombre des hectares à reboiser dans la France entière, ce qui implique une dépense de près d'un milliard.

*On arrive ainsi à cette conclusion qu'il n'y a que l'État ou les communes qui puissent songer à une pareille spéculation. Elle exige un si colossal effort que jusqu'à présent l'État lui-même n'a abordé le problème qu'avec une extrême timidité »*⁶⁴³.

L'action de l'État répondant à l'urgence devait constituer le : « *point de départ aux améliorations agricoles et économiques des régions montagneuses* »⁶⁴⁴ et éclipsait à la fois les intérêts des particuliers et leur rôle dans l'œuvre de restauration et d'extension du couvert forestier montagnard. Mais dans la première décennie du XX^{ème} siècle, le discours évolue remettant en question la méthode adoptée par l'Administration forestière pour assurer la reforestation. L'État devra-t-il acquérir les millions d'hectares qui sont à reboiser en France s'interrogent alors divers auteurs forestiers⁶⁴⁵.

En 1900, au Congrès international de sylviculture de Paris, Mélard après avoir annoncé la disette de bois d'œuvre proposa des remèdes, qui n'étaient pas vraiment nouveaux :

- enrichissement des forêts existantes,
- modération de l'impôt forestier,
- reboisement des terres incultes,
- concours de l'État à la sylviculture privée⁶⁴⁶.

En 1905, une commission extra-parlementaire fut instituée pour : « *mieux harmoniser le code forestier avec l'état actuel des mœurs, des besoins économiques et des intérêts généraux du pays* »⁶⁴⁷. Les grandes associations qui militaient alors pour la restauration des terrains en montagne s'intéressèrent aux moyens d'augmenter la production de bois d'œuvre. Ainsi l'Association Centrale pour l'Aménagement des Montagnes de Paul

⁶⁴² P. Demontzey, *op. cit.*, p. 11.

⁶⁴³ Propos rapportés par Paul Descombes, *L'évolution de la politique forestière*, Paris, Berger-Levrault, 1914, p. 179.

⁶⁴⁴ P. Demontzey, *op. cit.*, p. 11.

⁶⁴⁵ Voir notamment Charles Guyot, *Cours de droit forestier*, *op. cit.*, p. 204. et Paul Descombes, *L'évolution de la politique forestière*, *op. cit.*, p. 111 et ss.

⁶⁴⁶ Voir A. Mélard, « Insuffisance de la production du bois d'œuvre dans le monde » in Ministère de l'Agriculture, *Congrès international de sylviculture*, Paris, 1900, Imprimerie Nationale, p. 30.

⁶⁴⁷ Paul Descombes, *L'évolution de la politique forestière*, *op. cit.*, p. 116.

Descombes envisagea la nécessité de :

- 1° grouper les propriétaires forestiers en syndicats,
- 2° améliorer la défense contre l'incendie,
- 3° atténuer les charges fiscales des forêts,
- 4° organiser un crédit forestier,
- 5° obtenir une représentation de la sylviculture privée,
- 6° répandre l'enseignement forestier⁶⁴⁸ .

a.2) L'affirmation des caractères primordiaux de la politique forestière contemporaine :

On voit que l'analyse des besoins est déjà bien avancée et que les grands organismes qui structurent aujourd'hui la forêt privée trouvent là leurs racines. L'Administration forestière est d'ailleurs convaincue que la place que doivent avoir les particuliers dans la reforestation du pays est importante. Le Directeur général des forêts, Daubrée, en rappelant l'impérieuse nécessité de conserver les forêts, déclare en 1911 : *« Pour arriver à ce résultat, si désirable à tant de point de vue, on ne doit pas compter seulement sur des mesures de coercition à inscrire dans la loi, mais aussi sur l'intérêt des propriétaires forestiers ... Mais l'on ne peut tout attendre de l'Initiative privée; l'État n'a pas seulement le devoir de la provoquer par ses conseils et par ses exemples, il doit aussi la soutenir par des appuis matériels »*⁶⁴⁹ .

Au début du siècle donc trois éléments primordiaux de la politique forestière actuelle sont réaffirmés, le reboisement doit avoir des objectifs économiques, les propriétaires privés doivent prendre une part importante dans sa réalisation et l'État doit les aider. En 1930, le comité des forêts estimait que : *« l'œuvre immense de reboisement ne pouvait être entreprise que par l'initiative privée avec l'aide de l'État »*⁶⁵⁰ .

a.3) Une évaluation quantitative des réalisations difficile :

En fait, malgré l'attribution à l'Administration forestière par la loi du 31 juillet

⁶⁴⁸ Voir Paul Descombes, *L'évolution de la politique forestière*, op. cit., p. 293.

⁶⁴⁹ Propos cités par Paul Descombes, *La lutte contre les inondations par le reboisement*, Bordeaux, Féret et fils, éditeurs, 1911, p. 13.

⁶⁵⁰ *Histoire de l'Administration française. Les Eaux et Forêts du 12^{ème} au 20^{ème} siècle*, Éditions du C.N.R.S., Paris, 1987, p. 641.

1920 d'une partie des redevances sur le produit des jeux pour stimuler les plantations, les aides au reboisement furent, jusqu'en 1946, très faibles et l'action en direction des particuliers inexistante : «*En réalité, cette période est marquée par l'absence d'ambition en matière de reboisement* »⁶⁵¹. Il est d'ailleurs difficile de chiffrer les réalisations de cette période. En l'absence de statistique officielle, diverses estimations, présentant des écarts relativement importants, ont été faites. En 1931, Yves le Trocquer, président de l'Association Nationale et Industrielle du Bois, estimait qu'en 1930 l'effort de reboisement avait porté en France sur 20 000 ha contre 13 000 ha en 1928 et 16 000 ha en 1929⁶⁵². La même année à l'occasion de la présentation par le président du Conseil, André Tardieu, d'un Plan d'Outillage National, la superficie reboisée annuellement en France était estimée à 13 000 ha (8 000 ha par les particuliers, 3 500 ha par les communes et 1 500 ha par l'État dans les périmètres en montagne)⁶⁵³. Il est difficile donc de se faire une idée, il faut ajouter à l'incertitude des chiffres le fait que des communes et des particuliers ont pu reboiser leurs terrains sans aide de l'État. Reboisements qui sont difficiles à évaluer.

a.4) L'exemple de l'activité de la Commission départementale de reboisement de l'Hérault :

On peut toutefois citer dans la région méditerranéenne, l'action de la Commission départementale de reboisement de l'Hérault qui fut créée en 1924 et présidée jusqu'à sa mort par le botaniste Charles Flahault. À partir du début du XX^{ème} siècle l'attitude des communes héraultaises de la région des collines vis-à-vis du reboisement évolua sensiblement. Les demandes de crédits, attribués par le Conseil général, furent plus nombreuses, émanant de villages comme Aniane, Clapiers, St Guilhem-le-Désert, Cabrières, ... qui servirent d'exemples aux autres communes pour la mise en valeur de leurs vacants. Par exemple, le 10 juin 1912, le maire de Puisserguier (arrondissement de Béziers) expose au Conseil municipal : «*que certaines communes du département, notamment celle de Clapiers, ont soumis leurs vacants au régime forestier en vue de leur reboisement et qu'actuellement au*

⁶⁵¹ *Histoire de l'Administration française. Les Eaux et Forêts du 12^{ème} au 20^{ème} siècle*, op. cit., p. 641.

⁶⁵² Voir Arch. dép. de l'Hérault, 156 M 29. Tract intitulé "La fête de l'Arbre" transmis aux communes le 23 octobre 1931 par l'Association Nationale et Industrielle du Bois.

⁶⁵³ Jean Messugue, «Le reboisement et le plan d'outillage national» in *Le petit méridional*, 22 janvier 1931.

lieu de la roche aride et nue c'est la forêt naissante avec tout le cortège de bienfaits qui découlent de la culture de l'arbre qui remplace des terrains de rapport nul et impropres à toutes sortes de d'autres cultures.

Il estime qu'il y aurait lieu à Puisserguier d'entrer résolument dans cette voie et de demander à ce que les deux cents hectares environ de vacants que possède la commune soient soumis au régime forestier en vue de leur reboisement »⁶⁵⁴ .

Prenant en compte ce mouvement, le Conseil général de l'Hérault avait émis à la veille du premier conflit mondial l'idée de la création de la commission⁶⁵⁵ qui voit donc le jour dans l'Hérault en 1924⁶⁵⁶ . Certes, l'action de la commission n'est pas comparable en résultat à ce qu'avait fait l'État dans le département dans le cadre des lois de 1860 et 1882. Mais dans une période où l'action de l'État était quasiment nulle en termes de reboisement, la commission eut une activité assez remarquable. Entre 1924 et 1954, quarante cinq communes au moins bénéficièrent de ses subventions⁶⁵⁷ . Mais son action contribua surtout, par sa propagande incessante, à maintenir dans le département durant trente ans un climat favorable au reboisement et à alimenter le débat sur les meilleurs moyens d'augmenter le couvert forestier. Dans les premières années de son existence, la commission se réunit tous les mois, puis à partir de 1930-1931, les réunions se firent moins nombreuses jusqu'à deux ou trois réunions par an⁶⁵⁸ .

b) Le bilan de la politique de reboisement du Royaume italien 1867-1940 :

Sur la période de l'Entre-deux-guerres nous avons pour l'Italie des renseignements plus précis concernant l'ampleur du reboisement, non pas que la statistique italienne ait été

⁶⁵⁴ Arch. dép. de l'Hérault, 156 M 26. Délibération du Conseil municipal de Puisserguier du 10 juin 1912.

⁶⁵⁵ Voir Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 921. Rapport de M. Masse sur le reboisement, Paris, le 1^{er} décembre 1904.

⁶⁵⁶ Charles Flahault signale en 1928 que des organismes similaires se créent dans les départements du pourtour de la Méditerranée en vue d'en assurer le reboisement en complément de ce que l'Administration ne peut faire. Voir Arch. dép. de l'Hérault, 156 M 26. Commission départementale de reboisement de l'Hérault, 32^{ème} réunion, 12 décembre 1928.

⁶⁵⁷ Voir Arch. dép. de l'Hérault, 156 M 30. Commission départementale de reboisement de l'Hérault, séance du 19 octobre 1934, séance du 14 mai 1935, séance du 18 novembre 1936. Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 657. Commission départementale de reboisement de l'Hérault, Minute d'un rapport du conservateur des Eaux-et-Forêts du 2 octobre 1947. Arch. dép. de l'Hérault, 2 W 3305. Commission départementale de reboisement de l'Hérault, subventions aux communes en 1954.

⁶⁵⁸ Voir Arch. dép. de l'Hérault, 156 M 29. Commission départementale de reboisement de l'Hérault, 38^{ème} séance, 13 avril 1931.

moins incomplète que la française. Mais un professeur de l'université de Florence, Generoso Patrone, fit en 1952 une synthèse des diverses données statistiques disponibles et estima quel fut le rôle de l'État et des administrations dans l'accroissement des forêts entre 1867 et 1950⁶⁵⁹.

b.1) L'ampleur des superficies reboisées :

De 1867 à 1924, 54 499 ha furent reboisés en Italie par les diverses institutions chargées du reboisement, soit en moyenne 956 ha par an. 19 255 ha par l'Administration forestière, soit 35,3 %, 9 375 ha par l'Administration du domaine de l'État, soit 17,2 % et 25 869 ha par les Sociétés de reboisement, soit 47,4 %.

De 1924 à 1940, le rythme des reboisements s'accroît considérablement. Durant cette période 101 551 ha sont reboisés soit 6 347 ha par an en moyenne. 66 376 ha par l'Administration forestière, soit 65,4 %, 17 723 ha par l'Administration du domaine de l'État, soit 17,4 % et 17 452 ha par les Sociétés de reboisement, soit 17,2 %. Ces reboisements se répartissent ainsi sur le territoire :

- Alpes : 30 978 ha soit 30,5 %;
- Apennin septentrional : 12 416 ha soit 12,2 %;
- Apennin central : 29 811 ha soit 29,3 %;
- Apennin méridional : 15 447 ha soit 15,2 %;
- Sicile : 5 299 ha soit 5,2 %;
- Sardaigne : 7 600 ha soit 7,5 %.

b.2) L'impact du régime fasciste sur l'accroissement quantitatif des reboisements :

Deux éléments expliquent l'accroissement du rythme des travaux durant cette période. D'une part le régime fasciste, imposant un ordre nouveau à la société, met en application par la force si nécessaire les lois de l'État. Le fait que 65,5 % des travaux aient été réalisés par le service forestier montre la volonté d'agir de l'État. Un rapport sur l'agriculture du ministère pour la constituante signale après la Libération le caractère coercitif et militaire

⁶⁵⁹ Generoso Patrone, «Il contributo dello Stato e degli Enti alle sistemazioni montane e al miglioramento e all'ampliamento dei boschi e dei pascoli montani dal 1867 al 1950» in *Italia forestale e montana*, anno VII, n° 6, novembre-dicembre 1952, p.321 à 349.

de la mise en œuvre des mesures concernant le reboisement durant la période fasciste⁶⁶⁰. Or le décret du 21 mars 1912, n° 442, sur l'aménagement des bassins versants est la seule mesure, appliquée, concernant le reboisement qui ait eu un caractère coercitif. Il y aurait donc eu, si on peut dire, concordance dans la démarche entre la loi et le mode de gouvernement du régime fasciste. Pourtant rien par ailleurs ne certifie que la démarche des forestiers ait été uniquement coercitive. On peut croire que la coercition n'a pas été systématiquement nécessaire.

Par ailleurs, dans l'œuvre de domination du pays entreprise par Mussolini, la maîtrise des éléments (bonification des zones marginales, montagne, marais), outre les avantages hydrogéologiques, économiques et sociaux qu'elle offrait au pays, constituait aussi pour le régime fasciste un excellent moyen de propagande et une œuvre de prestige. Alors que jusque dans les années 1920 l'orientation forestière était plutôt à l'intensification de la culture forestière⁶⁶¹, la milice nationale forestière, durant sa période d'existence, rechercha au contraire un élargissement de la zone forestière, la présentation des travaux réalisés étant plus valorisante lorsqu'elle pouvait s'exprimer en taux d'accroissement et en milliers d'hectares reconquis par les forestiers. En 1935, *La milizia forestale*, une revue en papier glacé pleine de fresques en couleur à la gloire de Mussolini et de son régime déclare : «*L'implantation de nouveaux bois a été effectuée durant l'exercice 1933-34 sur une superficie de 12 774 ha, non seulement supérieure à celle de l'exercice précédent, mais aussi à celle de n'importe quel exercice antérieur. Elle dépasse de 19 % celle de 1932-33, et correspond à environ quatorze fois la moyenne annuelle du demi siècle qui a précédé la Marche sur Rome* »⁶⁶².

b.3) Une répartition géographique des reboisements relativement homogène :

Il est intéressant de s'arrêter un instant sur l'implantation géographique des reboisements suivant les époques.

⁶⁶⁰ Voir Alberto Mura, *Ordinamenti forestali e problemi montani*, Milano, Giufré, 1973, p. 49.

⁶⁶¹ Voir *Relazione sulla azienda del demanio forestale di Stato, 1° luglio 1914 - 30 giugno 1924*, *op. cit.*, p.89 et 90.

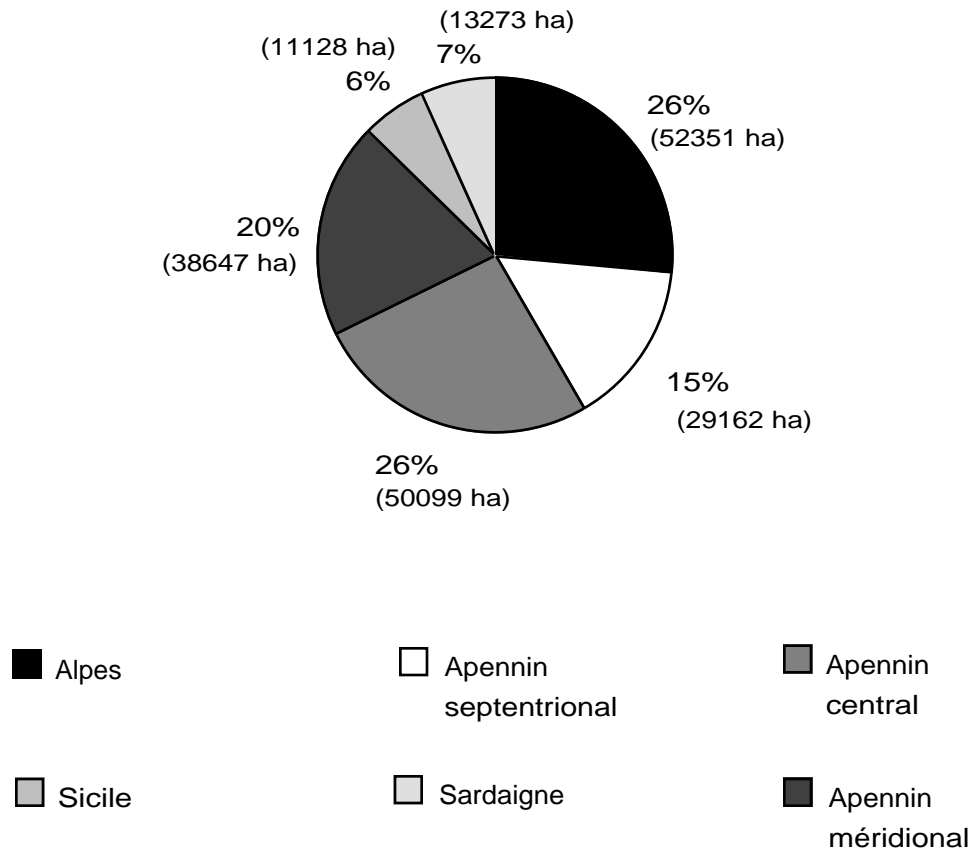
⁶⁶² *La milizia forestale*, anno XII, 1935, p. 26. «L'impianto di nuovi boschi è stato effettuato nell'esercizio 1933-34 sulla estensione di ettari 12 774, superiore a quella dell'esercizio precedente non solo, ma altresì a quella di qualsiasi esercizio anteriore. Essa supera del 19 % quella del 1932-33, e corrisponde a circa 14 volte la media annua del cinquantennio che ha preceduto la Marcia su Roma».

Tableau 6 : Superficies reboisées en Italie de 1867 à 1950 réparties par régions et périodes. unité hectare.

	1867-1924		1924-1940		1940-1950	
	superficie	moyenne annuelle	superficie	moyenne annuelle	superficie	moyenne annuelle
Alpes	10 096	177	30 978	1936	11 277	1128
Apennin septentrional	11 095	195	12 416	776	5 651	565
Apennin central	11 073	194	29 811	1863	9 215	921
Apennin méridional	16 431	288	15 447	965	6 769	677
Sicile	2 475	43	5 299	331	3 414	341
Sardaigne	3329	58	7 600	475	2344	234

Source : Generoso Patrone, «Il contributo dello Stato e degli Enti alle sistemazioni montane e al miglioramento e all'ampliamento dei boschi e dei pascoli montani dal 1867 al 1950» in *Italia forestale e montana*, anno VII, n° 6, novembre-dicembre 1952, p.321 à 349.

Graphique 24 : Répartition par régions des reboisements réalisés par l'Administration forestière, l'Administration des forêts domaniales et les Sociétés de reboisement en Italie de 1867 à 1950.



Source : Generoso Patrone, «Il contributo dello Stato e degli Enti alle sistemazioni montane e al miglioramento e all'ampliamento dei boschi e dei pascoli montani dal 1867 al 1950» in *Italia forestale e montana*, anno VII, n° 6, novembre-dicembre 1952, p.321 à 349.

Le graphique 24 nous montre que les Alpes et l'Apennin central ont été les montagnes les plus reboisées avec l'aide de l'État entre 1867 et 1950. Mais dans le temps l'importance des travaux varie suivant les régions. Dans une première période, 1867-1924, le tableau 6 nous montre que le reboisement a surtout concerné les Apennins et particulièrement le Mezzogiorno où 288 ha était reboisés en moyenne chaque année. Ceci n'a rien d'étonnant vu la multiplication des mesures qui au début du XX ème siècle cherche à la fois à protéger cette région contre les risques hydrogéologiques qui la menacent et à la sortir de la misère qui la

frappe⁶⁶³ . Durant la deuxième période, 1924-1940, qui correspond à l'ère fasciste, l'effort de reboisement est considérable dans tout le pays avec pourtant la mise en évidence de deux pôles d'expansion, les Alpes et l'Apennin central. La carte 20 qui nous montre la répartition des dépenses réalisées entre 1924 et 1933 par régions administratives, permet d'affiner notre analyse. Ainsi, dans l'Apennin septentrional, composé de la Ligurie et de l'Émilie-Romagne, qui n'est qu'au quatrième rang dans l'importance des travaux, on remarque que l'Émilie-Romagne est la région qui a eu les dépenses les plus importantes avec 15,2 % du total⁶⁶⁴ . Cette relative attention portée à cette région s'explique certainement par le fait qu'à cette époque elle est la seule région italienne où peuvent se mesurer les premiers signes de l'exode rural⁶⁶⁵ . Les forestiers italiens ont donc, semble-t-il, profité de la libération des terres par les agriculteurs.

Ils ont aussi porté leurs efforts sur des zones où l'expansion démographique était forte. Pour les Alpes, la lecture de l'ouvrage d'Alberto Mura, *Ordinamenti forestali e problemi montani*, nous permet de comprendre le phénomène. Durant, l'Entre-deux-guerres le discours forestier fut dominé par la mythification de la forêt et de l'arbre à la conservation desquels tous les intérêts des populations étaient subordonnés. Au moment de la révision du régime forestier induite par la loi du 30 décembre 1923, n° 3267, qui réorganise et réforme toute la législation forestière italienne, la préoccupation principale de l'Administration forestière fut de : «*trouver le moyen d'inclure dans les zones soumises au régime forestier la plus grande quantité de terrain possible* »⁶⁶⁶ . Dans le même temps, toutes les demandes pour transformer les forêts en d'autres cultures agraires furent rejetées même si elles correspondaient à de sains principes économiques. En fait, l'attitude de l'Administration forestière répondait absolument à une des principales préoccupations des hydroélectriciens italiens : «*éviter de la façon la plus absolue une quelconque réduction de la superficie forestière* »⁶⁶⁷ . Lorsque l'on sait que 70 % de l'énergie produite par ceux-ci l'était dans l'Italie septentrionale notamment les Alpes⁶⁶⁸ , on réalise pourquoi cette région a

⁶⁶³ Voir. supra, p. 351.

⁶⁶⁴ Voir Generoso Patrone, article déjà cité, p. 334.

⁶⁶⁵ Cf. supra, graphique 17 , p. 621.

⁶⁶⁶ Alberto Mura, *op. cit.*, p. 50. «trovare il modo di includere nelle zone vincolate la maggiore quantità di terreno possibile».

⁶⁶⁷ Alberto Mura, *op. cit.*, p. 49. «evitare nel modo più assoluto una qualsiasi riduzione della superficie forestale».

⁶⁶⁸ Donnée cité par Alberto Mura, *op. cit.*, p. 51.

fait l'objet de nombreux travaux de reboisement qui avaient là des objectifs éminemment hydrogéologiques.

Dans le cas de l'Apennin central, l'ampleur des travaux est en fait due à la position privilégiée au niveau forestier de la Toscane. Elle est en effet le berceau de l'école forestière italienne qui s'est constituée à partir de 1864 à Vallombrosa, et Florence abrite l'Académie Italienne de Sciences Forestières qui a une influence considérable. La carte 20 nous montre bien que cette région a drainé la plus grande part des crédits affectés au reboisement. De 1924 à 1933, elle a bénéficié de 12,1 % des crédits consacré par la nation à la reforestation alors qu'en moyenne les autres régions de l'Apennin central (Marches, Ombrie, Latium, Abruzzes et Molise) n'en ont eu que 2,2 %⁶⁶⁹.

Enfin, les îles italiennes si elles n'ont pas une tradition de restauration forestière très forte peuvent suivant la conjoncture bénéficier de l'effort national. Ainsi Generoso Patrone nous montre qu'entre 1940 et 1946, la Sicile a bénéficié de 49,9 % des crédits affectés à la restauration et au reboisement des montagnes⁶⁷⁰.

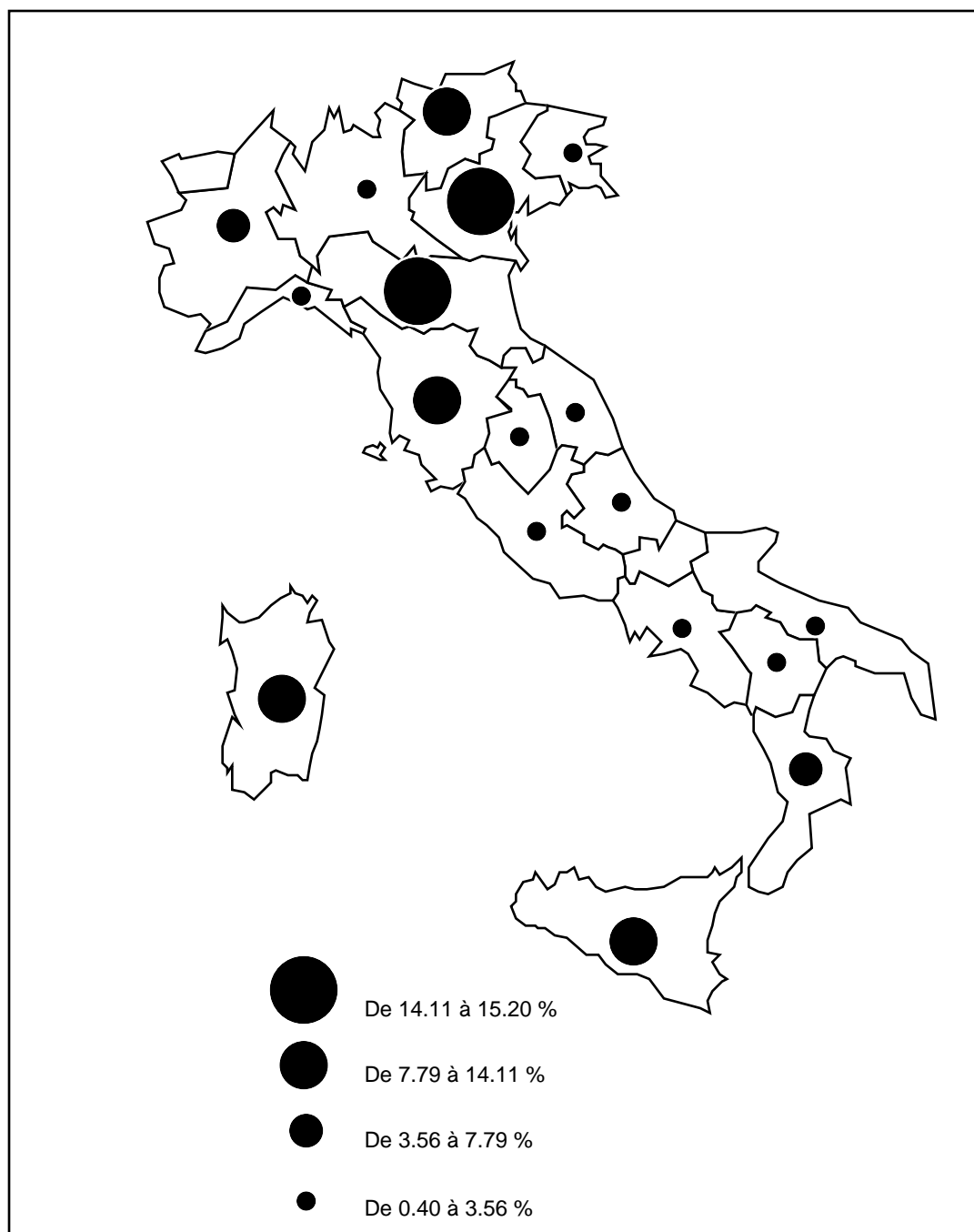
b.4) Une certaine faiblesse des reboisements artificiels :

Si l'effort en matière de reboisement réalisé par les italiens entre 1924 et 1940 peut paraître significatif par rapport à la période précédente (de 1867 à 1924, 956 ha sont reboisés en moyenne annuellement contre 6 347 ha entre 1924 et 1940, voir tableau 6), en fait, en comparaison de ce qui se fait en France, le résultat semble des plus modeste. En effet, les forestiers français, les communes et les particuliers, dans un contexte très défavorable au reboisement gagnent de 15 à 20 000 ha à la forêt chaque année soit deux à trois fois plus que leurs homologues italiens qui semblent être, eux, dans une période de conquête. Chaque année l'Administration forestière contribue en France au reboisement de 0,03 % du sol national, alors qu'en Italie les forestiers provoquent le reboisement de 0,02 % du territoire italien.

⁶⁶⁹ Voir Generoso Patrone, article déjà cité, p. 334.

⁶⁷⁰ Voir Generoso Patrone, article déjà cité, p. 334.

Carte 20 : Répartition en pourcentage des dépenses effectuées dans les régions administratives italiennes pour la restauration et le reboisement des montagnes entre 1924 et 1933.



Source : Generoso Patrone, «Il contributo dello Stato e degli Enti alle sistemazioni montane e al miglioramento e all'ampliamento dei boschi e dei pascoli montani dal 1867 al 1950» in *Italia forestale e montana*, anno VII, n° 6, novembre-dicembre 1952, p. 334.

En Italie, Alberto Mura fait en 1973 ce décompte : «En 1925 les forêts, selon les

statistiques officielles, couvraient une superficie de 5 545 000 ha, ...En 1948 la superficie des forêts sera de 5 622 000 ha. Si on considère que l'Italie, à la suite de la défaite de la dernière guerre, a perdu 320 544 ha de forêts (298 836 cédés à la Yougoslavie et 21 708 à la France) et que du fait des opérations de guerre 120 000 ha environ de forêts ont été détruits, on peut déduire que dans l'espace de quinze ans du régime fasciste plus d'un demi million d'hectares furent reboisés, dont la majeure partie était située dans l'arc alpin »⁶⁷¹ . Generoso Patrone a montré que les hommes n'étaient responsables, dans cette période, du reboisement que d'un peu plus de 100 000 ha (voir tableau 6), il faut donc penser que c'est à la dynamique végétale naturelle que revient le mérite des 4/5 èmes de la reconquête forestière. En fait, on pourrait dire que le reboiseur le plus efficace a été durant la première moitié du XX ème siècle la nature.

1.3 L'essor des reboisements de production dans la seconde moitié du XX ème siècle :

Après 1945, la situation évolue considérablement, la reforestation devient, tout à la fois, une nécessité économique et un instrument de la politique socio-économique des états. Les prélèvements excessifs de la guerre ont appauvri la ressource bois que les états doivent importer, or la guerre, tout en induisant des réparations énormes, a vidé les réserves d'or et de devises. Il faut donc faire un effort énorme de reboisement⁶⁷² . Par ailleurs, en Italie, la création de chantiers de reboisement, qui offre du travail aux chômeurs, entre dans les mœurs. Le ministère du travail déclare dans les années cinquante : *«Les chantiers pour les chômeurs, comme moyen d'intervention urgent pour alléger le chômage, sont, pour ainsi dire, entrés désormais dans les habitudes de notre politique sociale, on doit en constituer, en*

⁶⁷¹ Alberto Mura, *op. cit.*, p. 51. «Nel 1925 i boschi, secondo le statistiche ufficiali, coprivano una superficie di 5 545 000 ettari, ... Nel 1948 la superficie dei boschi sarà di 5 622 00 ettari. Se si considera che l'Italia, in seguito alla sconfitta dell'ultima guerra, ha perso 320 544 ettari di boschi (298 836 ceduti alla Jugoslavia e 21 708 alla Francia) e che per fatti direttamente connessi agli eventi bellici sono stati distrutti circa 120 000 ettari di bosco, si può dedurre che nell'arco di un quindicennio del regime fascista furono rimboschiti più di mezzo milione di ettari, dei quali la massima parte era situata nell'arco alpino».

⁶⁷² Voir l'article du directeur général des forêts, B. Dufay, «Il faut reboiser» in *R.E.F.*, août-septembre 1946, p. 431.

l'état actuel des choses, un instrument dont il faut tenir compte »⁶⁷³. Enfin dans les années soixante se pose la question de la reconversion des terres abandonnées par l'agriculture, là encore, le reboisement est presque naturellement, pouvons nous dire, la solution du problème⁶⁷⁴. Les reboisements provoqués par l'État connaissent donc à partir de 1946-1947 une vigoureuse reprise. Les moyens financiers sont débloqués comme en Italie pour les chantiers de chômeurs ou pour la loi pour la montagne et pérennisés comme le F.F.N. en France. Ainsi globalement pour des raisons économiques hydrogéologiques ou sociales, l'effort de reboisement aboutit à la reforestation de 800 000 à 850 000 ha en Italie entre 1948 et 1983⁶⁷⁵, et de plus de deux millions d'hectares en France entre 1947 et 1988⁶⁷⁶. Ce qui en moyenne annuelle représente des performances assez remarquables, jamais atteintes jusque là. En Italie, la moyenne est de 23 à 24 000 ha par an et en France elle est d'environ 50 000 ha par an.

a) Part de la région méditerranéenne dans l'effort de reforestation en France :

Il est très difficile de déterminer avec exactitude la part qu'a occupé la région méditerranéenne dans ce mouvement de reforestation. Ainsi pour la France les *Rapport sur le Fonds forestier national* ne donnent pas pour certaines années (1948,1949, 1951, 1952, 1953, 1957, 1965) le détail des réalisations par département. Lorsque l'on dispose de toutes les données, il est parfois difficile de déterminer quelle réalité celles-ci reflètent. Par exemple, une partie de la région méditerranéenne est à partir des années cinquante inéligible au titre des aides du F.F.N., un taux de reboisement appliqué à un département méditerranéen est donc certainement inadéquat.

a.1) La faiblesse relative de l'investissement du F.F.N. sur l'ensemble de la région méditerranéenne :

⁶⁷³ Ministero del lavoro e della previdenza sociale, *Cantieri per disoccupati*, Venezia, p. 3. «I cantieri per disoccupati, come mezzo di intervento urgente a sollievo della disoccupazione, sono, per così dire, entrati ormai nel vivo tessuto della nostra politica sociale, si da costituirne, allo stato attuale delle cose, uno strumento imprescindibile».

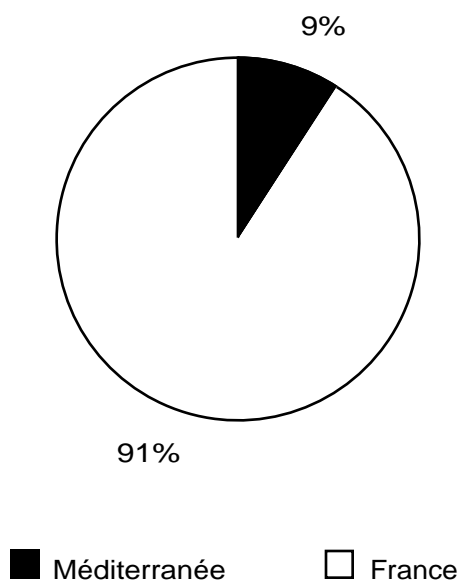
⁶⁷⁴ Voir supra, p. 631.

⁶⁷⁵ Voir Donato Romano, «I rimboschimenti nella politica forestale italiana» in *Monti e boschi*, n° 6, 1986, p. 7 à 12.

⁶⁷⁶ Ministère de l'Agriculture et de la forêt. Direction de l'espace rural et de la forêt. *Rapport sur le Fonds forestier national au comité de contrôle, année 1988*, Paris, Imprimerie Nationale.

Ainsi la région méditerranéenne française (Régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et les départements de l'Ardèche et de la Drôme) compte plus de 9 % des superficies reboisés par le F.F.N. entre 1949 et 1988 (voir graphique 25), mais en fait, une partie de la zone n'a pratiquement pas été concernée alors que la partie montagnarde, lozère et Ardèche notamment, l'a été beaucoup. À défaut de données plus précises nous avons pris le parti de traiter les données telles que nous les avons et à l'échelle, le département ou la région, qu'elles concernent.

Graphique 25 : Part de la région méditerranéenne dans les reboisements réalisés avec l'aide du Fonds forestier national en France entre 1949 et 1988.



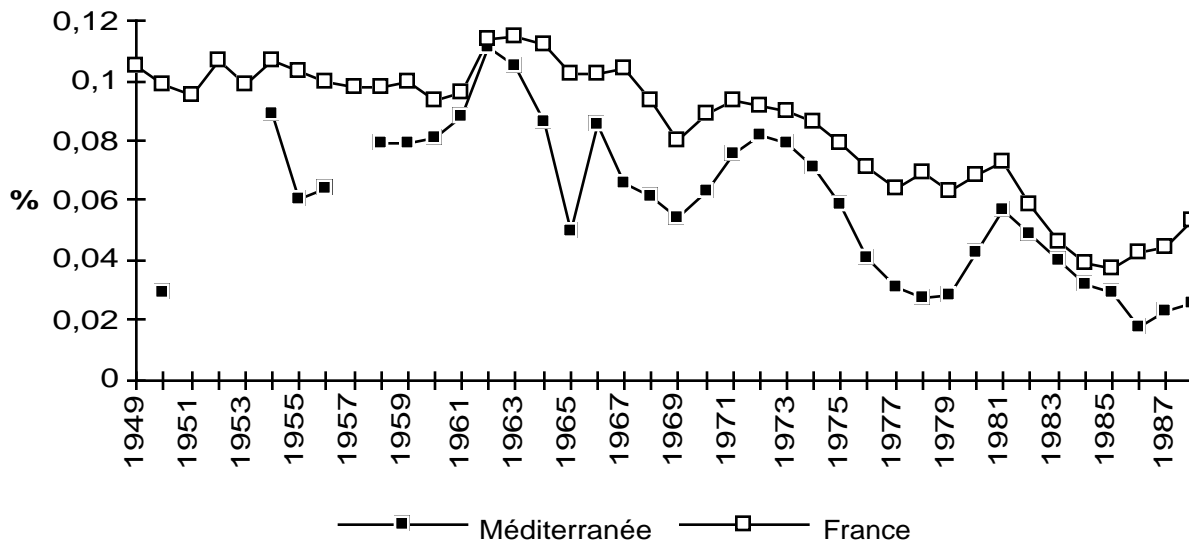
Sources : Données extraites des *Rapport sur le F.F.N.*, au comité de contrôle institué par l'article 97 de la loi 47-1465 du 8 août 1945. années 1949 à 1988. S.E.R.F.O.B. Montpellier.

Note : Pour les années 1949, 1951, 1952, 1953, 1957 et 1965 les rapports ne donnaient pas le détail par département. Les reboisements de la région méditerranéenne sont donc dans le graphique à majorer des travaux réalisés ces années là dans la région P.A.C.A. et les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Le taux réel doit être d'environ 10 %.

Le monde méditerranéen a donc participé pour près d'un dixième à l'effort de reforestation mené avec l'aide du F.F.N. en France à partir de 1947, sur les 1 873 628 ha

reboisés entre 1949 et 1988, 176 252 ha, au moins, l'ont été dans le Midi méditerranéen. Chiffre relativement modeste par rapport à l'importance de la région dans l'espace national, celle-ci couvre en effet 14,5 % du territoire français, mais relativement important aussi si l'on garde à l'esprit qu'une frange relativement large des départements méditerranéens n'était pas concerné par ce type de reboisement.

Graphique 26 : Effort de reboisement, en % de la superficie territoriale, réalisé en France et dans la région méditerranéenne, entre 1949 et 1988.



Sources : Données extraites des *Rapport sur le F.F.N.*, au comité de contrôle institué par l'article 97 de la loi 47-1465 du 8 août 1945. années 1949 à 1988. S.E.R.F.O.B. Montpellier.

Note : Pour les années 1949, 1951, 1952, 1953, 1957 et 1965 les rapports ne donnaient pas le détail par département.

La relative faiblesse des réalisations, par rapport aux résultats nationaux, se retrouvent donc dans la mesure à l'échelle régionale de l'effort de reboisement réalisé entre 1949 et 1988 en France et en Méditerranée. Le graphique 26 nous montre que durant cette période l'effort de reboisement en pourcentage de la superficie territoriale française et méditerranéenne⁶⁷⁷ a toujours été moindre pour la Méditerranée. Il n'y a que dans les années

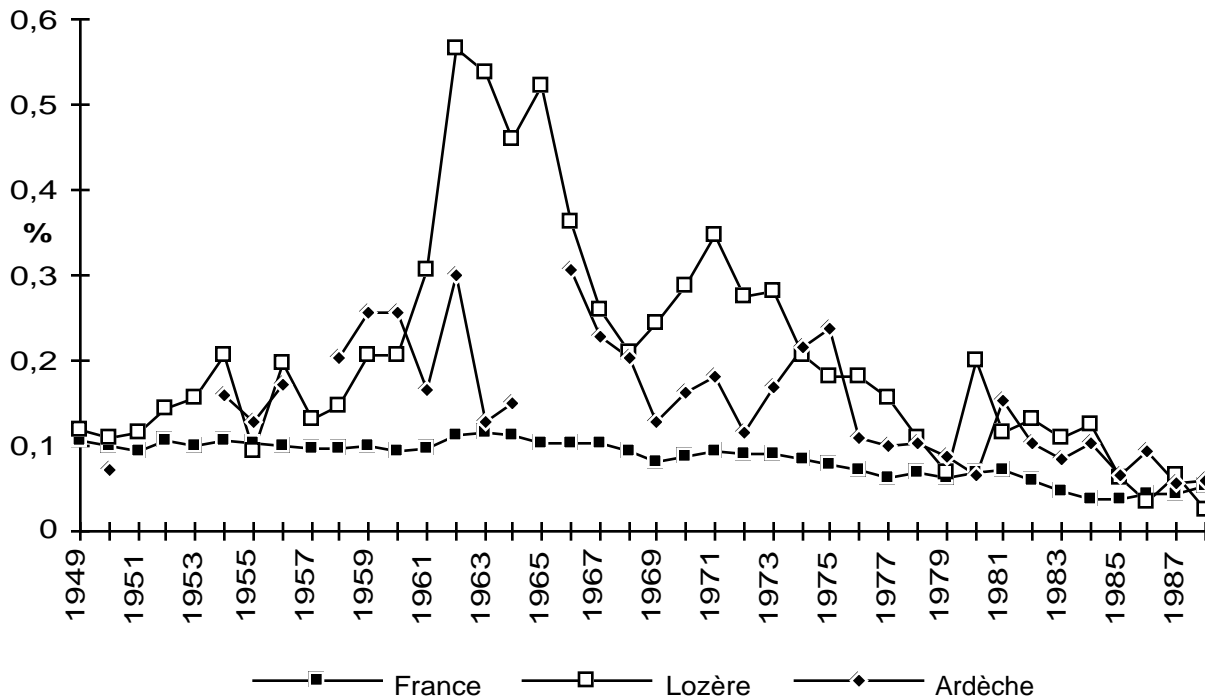
⁶⁷⁷ 55 134 000 ha en 1964 pour la France d'après Ministère de l'Agriculture. Service central des enquêtes et études statistiques, *Statistique agricole (rétrospectif 1930-1964)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1966 et 8 040 719 ha en 1986 pour la région méditerranéenne d'après Ministère de l'Agriculture, *Statistique forestière en 1986*.

1961-1963 que les deux courbes se chevauchent presque. L'action du F.F.N. est alors proche de son maximum. À l'exception de quelques accidents, comme en 1955, 1956, 1965 et en 1976, on note une certaine synchronicité des deux courbes. Les périodes d'accroissement de l'activité, 1961-63, ou de diminution de celle-ci, 1981-85, contribuent à diminuer les différences entre les efforts réalisés au niveau national et au niveau méditerranéen.

a.2) Un fort investissement du F.F.N. dans les montagnes méditerranéennes :

Si on réalise la même comparaison en prenant en compte des départements méditerranéens ayant bénéficié totalement des aides F.F.N. on s'aperçoit que la tendance s'inverse.

Graphique 27 : Effort de reboisement, en % de la superficie territoriale, réalisé en France et dans les départements de l'Ardèche et de la Lozère, entre 1949 et 1988.

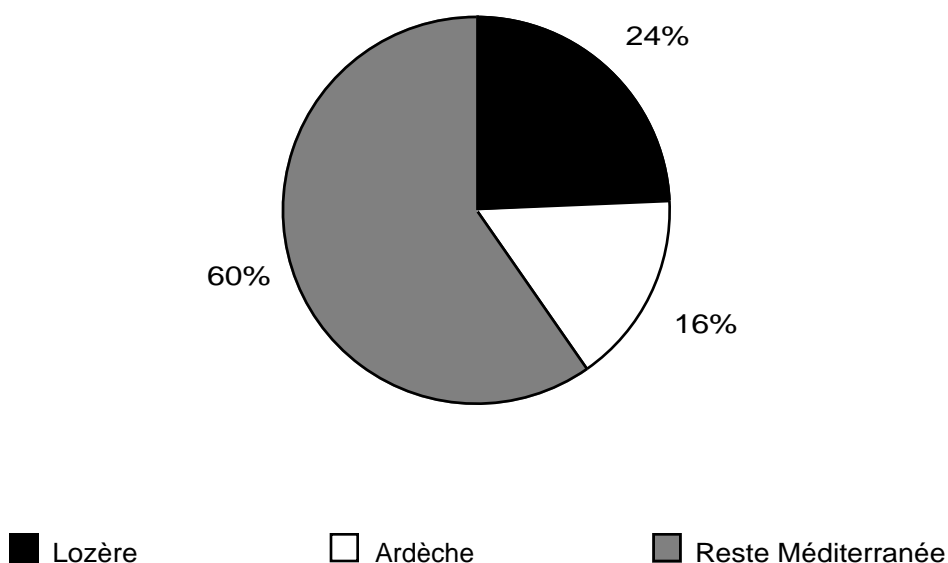


Sources : Données extraites des *Rapport sur le F.F.N.*, au comité de contrôle institué par l'article 97 de la loi 47-1465 du 8 août 1945. années 1949 à 1988. S.E.R.F.O.B. Montpellier.

Note : Pour les années 1949, 1951, 1952, 1953, 1957 et 1965 les rapports ne donnaient pas le détail par département. Les données sur l'Ardèche sont donc incomplètes.

Le graphique 27 nous montre que pour les départements de la Lozère et de l'Ardèche, l'effort de reboisement en pourcentage de la superficie territoriale a été beaucoup plus important que les résultats nationaux. Dans les périodes de forte activité du F.F.N., 1960-66 et 1970-1973, l'effort a été de trois à six fois plus important en Lozère qu'en France. Durant la période envisagée, la Lozère a reboisé ou restauré 42 905 ha de son territoire soit 8,2 % de sa superficie totale (517 664 ha). À titre de comparaison, la France a reboisé dans le même temps, 3,3 % de son territoire.

Graphique 28 : Part des reboisements réalisés en Lozère et en Ardèche dans l'ensemble des travaux réalisés par le F.F.N. en Méditerranée entre 1949 et 1988.



Sources : Données extraites des *Rapport sur le F.F.N.*, au comité de contrôle institué par l'article 97 de la loi 47-1465 du 8 août 1945. années 1949 à 1988. S.E.R.F.O.B. Montpellier.

Note : Pour les années 1949, 1951, 1952, 1953, 1957 et 1965 les rapports ne donnaient pas le détail par département. Les reboisements de la région méditerranéenne sont donc dans le graphique à majorer des travaux réalisés ces années là dans la région P.A.C.A. et les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

donc largement profité de l'action de reforestation financée par le F.F.N. . Le graphique 28 nous montre que 40 % des reboisements, soit 71 476 ha, réalisés dans la région méditerranéenne entre 1949 et 1988 l'ont été dans les départements de la Lozère et de l'Ardèche. Ces deux départements, où la forêt privée a traditionnellement une forte importance⁶⁷⁸ , avaient déjà montré une relative sensibilité aux mesures incitatives de la loi de 1860⁶⁷⁹ , il n'est pas étonnant de constater qu'ils aient amplement bénéficié du F.F.N. dont les fonds sont allés d'abord aux particuliers. En 1986, les 1 973 883 ha mis en boisement ou enrichis avec l'aide du F.F.N. se répartissaient ainsi :

- 1 501 306 ha de terrains particuliers soit 76,06 %
- 368 953 ha de terrains de collectivités publiques autres que l'État soit 18,69 %
- 103 624 ha de terrains domaniaux soit 5,25 %⁶⁸⁰ .

En 1946, Jean Prax écrivait qu'en 1939 : « *le reboisement ne constituait pas pour un particulier, dans l'immense majorité des cas, une opération rentable* »⁶⁸¹ . Le F.F.N. a donc corrigé cette situation et contribué au spectaculaire développement de la forêt privée qui en 1986 couvrait dix millions d'hectares contre 6 500 000 ha en 1912⁶⁸² . Mais malgré ce succès indéniable par rapport à ce qui s'était fait avant en matière de reboisement, les objectifs fixés au moment de la création du Fonds, le reboisement de quatre millions d'hectares en quarante ans⁶⁸³ , ne sont pas atteints. Force est pourtant de constater que le reboisement à des fins économiques est devenu avec l'aide du F.F.N. une solution intéressante pour les particuliers. En 1947, la première année de fonctionnement du F.F.N., 72 423 ha avaient été reboisés⁶⁸⁴ , chiffre jamais atteint par la suite. Il y avait donc une forte attente chez les propriétaires.

⁶⁷⁸ En 1878, 75,5 % de la forêt lozérienne est privée et 85,5 % de la forêt ardéchoise, Voir Ministère de l'agriculture. Administration des forêts. *Statistique forestière*. Paris, Imprimerie Nationale, 1878, p. 17-18 et 19.

⁶⁷⁹ Voir supra cartes 17 et 18, p. 681 et 691.

⁶⁸⁰ Ministère de l'Agriculture et de la forêt. Direction de l'espace rural et de la forêt. *Rapport sur le Fonds forestier national au comité de contrôle, année 1986*, Paris, Imprimerie Nationale, p. 86.

⁶⁸¹ Jean Prax, « Le reboisement. Ses divers aspects. Esquisse d'une politique nationale du reboisement tirée de l'expérience des cévennes méridionales » in *R.E.F.*, avril 1946, p. 135.

⁶⁸² Voir « La forêt française » in *Problèmes économiques*, n° 2.215, 6 mars 1991, p. 2.

⁶⁸³ Voir « L'actualité forestière : le Fonds forestier national » in *R.E.F.*, avril 1948, p. 270 à 283.

⁶⁸⁴ Voir « L'actualité forestière : le Fonds forestier national », article déjà cité.

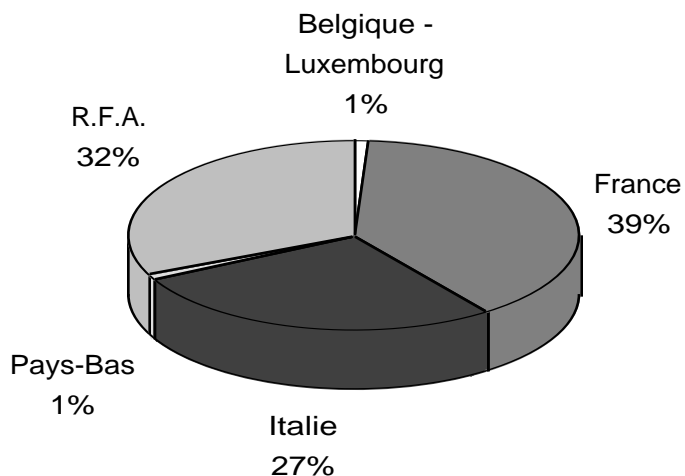
b) L'effort de reboisement français et italien par rapport aux reboisements réalisés par les membres de la C.E.E. entre 1959 et 1966 :

Les réalisations du F.F.N. ont placé la France dans le peloton de tête des pays à forte initiative forestière. Jean Alain Laborie donnait en 1972 les données de l'extension et de la restauration forestière dans les pays du Marché commun (Europe des six) à partir desquels nous avons réalisé les graphiques 29, 30 et 31 ⁶⁸⁵ .

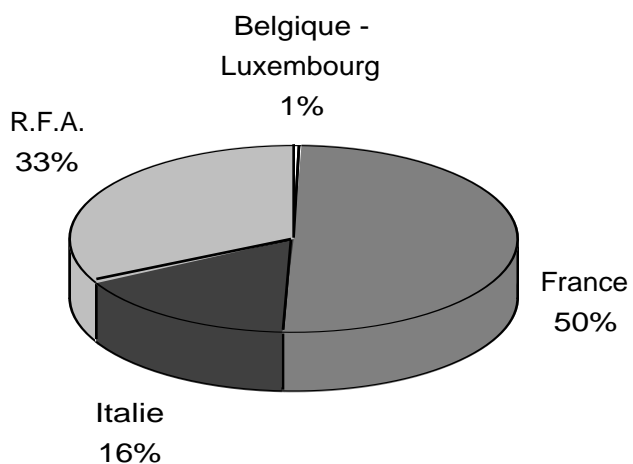
⁶⁸⁵ Jean Alain Laborie, *La politique de reboisement des terres libérées par l'agriculture en France et dans la C.E.E.*, Thèse droit, Université des sciences sociales de Toulouse, 1972, 487 p.

Graphique 29 : Extension forestière dans les pays du Marché commun (Europe des six) en pourcentage de la moyenne des superficies parcourues annuellement entre 1959 et 1961 et entre 1963 et 1966.

Extension forestière 59/61



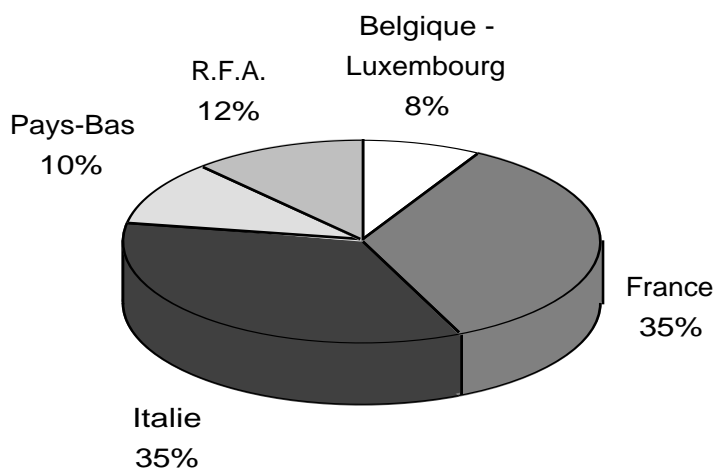
Extension forestière 63/66



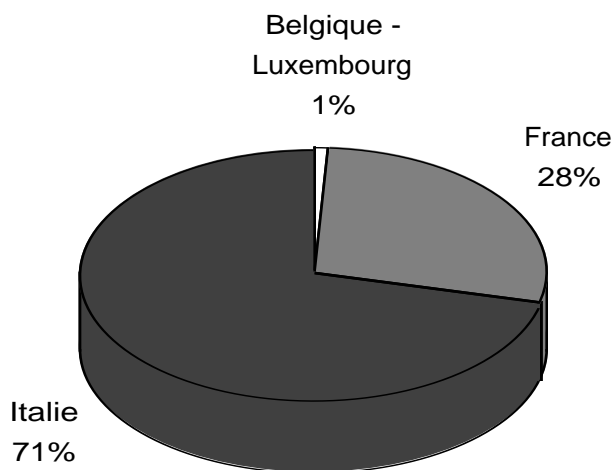
Source : Comité du bois ECE-FAO cité par Jean Alain Laborie, *La politique de reboisement des terres libérées par l'agriculture en France et dans la C.E.E.*, Thèse de droit, Université des sciences sociales de Toulouse, 1972, 487 p.

Graphique 30 : Plantation hors forêt dans les pays du Marché commun (Europe des six) en pourcentage de la moyenne des superficies parcourues annuellement entre 1959 et 1961 et entre 1963 et 1966.

Plantation hors forêt 59/61



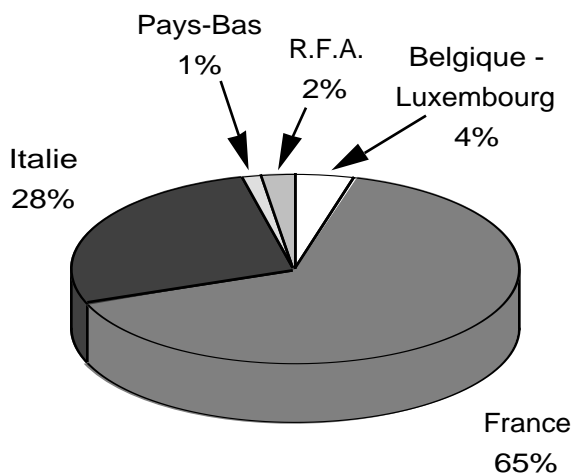
Plantation hors forêt 63/66



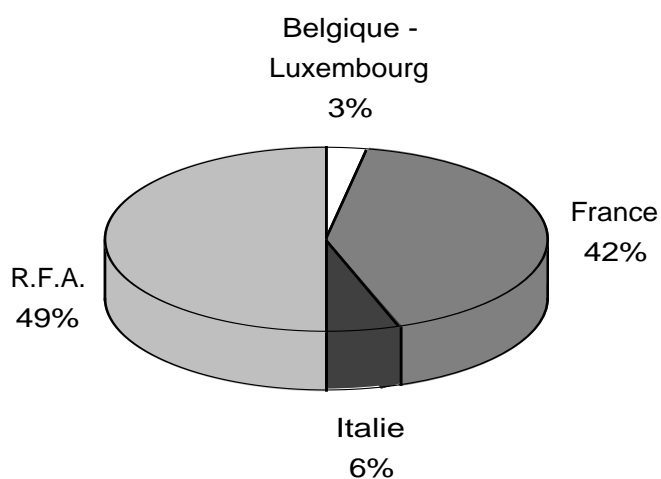
Source : Comité du bois ECE-FAO cité par Jean Alain Laborie, *La politique de reboisement des terres libérées par l'agriculture en France et dans la C.E.E.*, Thèse de droit, Université des sciences sociales de Toulouse, 1972, 487 p.

Graphique 31 : Restauration forestière dans les pays du Marché commun (Europe des six) en pourcentage de la moyenne des superficies parcourues annuellement entre 1959 et 1961 et entre 1963 et 1966.

Restauration forestière 59/61



Restauration forestière 63/66



Source : Comité du bois ECE-FAO cité par Jean Alain Laborie, *La politique de reboisement des terres libérées par l'agriculture en France et dans la C.E.E.*, Thèse de droit, Université des sciences sociales de Toulouse, 1972, 487 p.

Le graphique 29 nous montre qu'entre 1959 et 1966, la France a fourni le plus gros effort de reboisement, assurant même dans la période 1963-1966, 50 % des extensions forestières réalisées dans la C.E.E. . C'est à ce moment là que le F.F.N. tourne à plein avec plus de 60 000 ha de reboisement par an. On note le fléchissement de l'effort italien entre la période 1959-61 et celle de 1963-66. En fait, le financement de la loi pour la montagne du 25 juillet 1952 était assuré jusqu'en 1962. À cette date, une nouvelle loi fut nécessaire pour prolonger ce financement de cinq années de plus, celui-ci fut assuré par la loi du 18 août 1962, n° 1360, et les "plans verts" n° 1 et 2 , lois 2 juin 1961 et du 27 octobre 1966⁶⁸⁶ . L'adoption de nouvelles mesures a sans doute provoqué un temps d'arrêt dans les travaux, mais le graphique 30 nous montre qu'il y a eu aussi un déplacement de l'effort forestier à ce moment là vers les plantations hors forêt. De 1963 à 1966, l'Italie assure 71 % des plantations hors forêt réalisées dans la C.E.E. . Cette évolution est conforme au schéma de développement choisi, dès 1910, en matière de production de bois, qui préfère l'intensification de l'exploitation des forêts à l'extension du couvert boisé⁶⁸⁷ . Le modèle italien qui emprunte donc deux voies parallèles dans le développement de l'économie forestière, les reboisements traditionnels destinés à créer des forêts ayant un rôle essentiellement écologique et les plantations d'arbres hors forêt, dont l'unique justification est économique, prend à ce moment une orientation nettement productiviste.

Il est alors paradoxal, mais aussi d'une certaine façon logique, de voir que l'Italie abandonne à ce moment tout effort de restauration des forêts existantes (graphique 31). Paradoxal car l'intensification de la production peut se faire à partir des forêts existantes et de leur développement. Mais aussi logique car l'intensification de la production se fait surtout en Italie à partir d'essences "non forestières" comme le peuplier.

c) Les reboisements financés par la C.E.E. :

Le bilan chiffré des actions menées depuis 1945, s'il peut paraître positif en France et en Italie, ne doit pas nous faire oublier qu'un hectare de reboisement n'est pas forcément au bout de quelques années un hectare de forêt. En 1982, la Direction des Forêts du Ministère

⁶⁸⁶ Voir Donato Romano, «I rimboschimenti nella politica forestale italiana», article déjà cité, p. 8.

⁶⁸⁷ Voir V. Pizzigallo, «Directives de la politique forestière italienne», in *Comptes rendus du sixième congrès forestier mondial, Madrid 1966*, Barcelone, 1968, tome I, p. 998 à 1000.

de l'Agriculture français a réalisé une enquête dressant le bilan des reboisements effectués par le Fonds Forestier National⁶⁸⁸ depuis 1947. Sur 1 672 850 ha plantés pour l'ensemble de la France, de 1947 à 1979 :

- 19,2 % ont complètement échoué ou été détruits, soit environ 322 000 ha;
- 67 % peuvent être considérés comme pleinement réussis, soit environ 1 120 000 ha;
- 13,8 % ont une réussite médiocre, soit environ 231 000 ha.

Il faut moduler toutefois ce bilan car la réussite évaluée ici est basée sur des considérations productivistes qui ont guidé l'action des reboiseurs du F.F.N.. Or un arbre qui n'est pas apte à donner de belles poutres ou à faire de la pâte à papier garde quand même son rôle écologique surtout dans la zone méditerranéenne. Le programme d'aide à la reconstitution et à l'amélioration de la forêt méditerranéenne financé à partir de 1979 par la Communauté Européenne dans le cadre du F.E.O.G.A.⁶⁸⁹ en se donnant des objectifs à la fois écologiques, sociaux et économiques permet une évaluation plus diverse. *«L'Action Commune Forêt Méditerranéenne se propose de venir en aide à l'agriculture méditerranéenne en diminuant ses contraintes édaphiques et climatiques résultant de l'érosion, de la sécheresse estivale, des risques d'incendie et de l'irrégularité des cours d'eau et des vents.*

*Elle entend y contribuer par des travaux forestiers dans la mesure où la forêt a une action bénéfique sur les facteurs limitants ci-dessus, mais aussi en escomptant que la forêt constituera une source nouvelle d'emplois pour les agriculteurs »*⁶⁹⁰. Cette action aux objectifs de protection primordiaux devait permettre aussi la mise en valeur de surfaces improductives par la production de bois. Des revenus supplémentaires venant compléter le budget des agriculteurs et des communes⁶⁹¹.

Le règlement 269/79 de la C.E.E. instaurant cette action est arrivé à échéance le 31 décembre 1985. Il a été repris en 1985 par le règlement C.E.E. 2088/85 instaurant les Programmes intégrés méditerranéens (P.I.M.) qui est lui-même arrivé à expiration le 31 décembre 1993. Depuis il ne semble pas qu'il y ait encore eu de bilan réalisé au niveau

⁶⁸⁸ «Bilan et perspectives des reboisements effectués par le F.F.N. (1946-1982)» in *BIMA*, n° 1006 du 20/12 au 26/12/1982, p. 25 à 28.

⁶⁸⁹ Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.

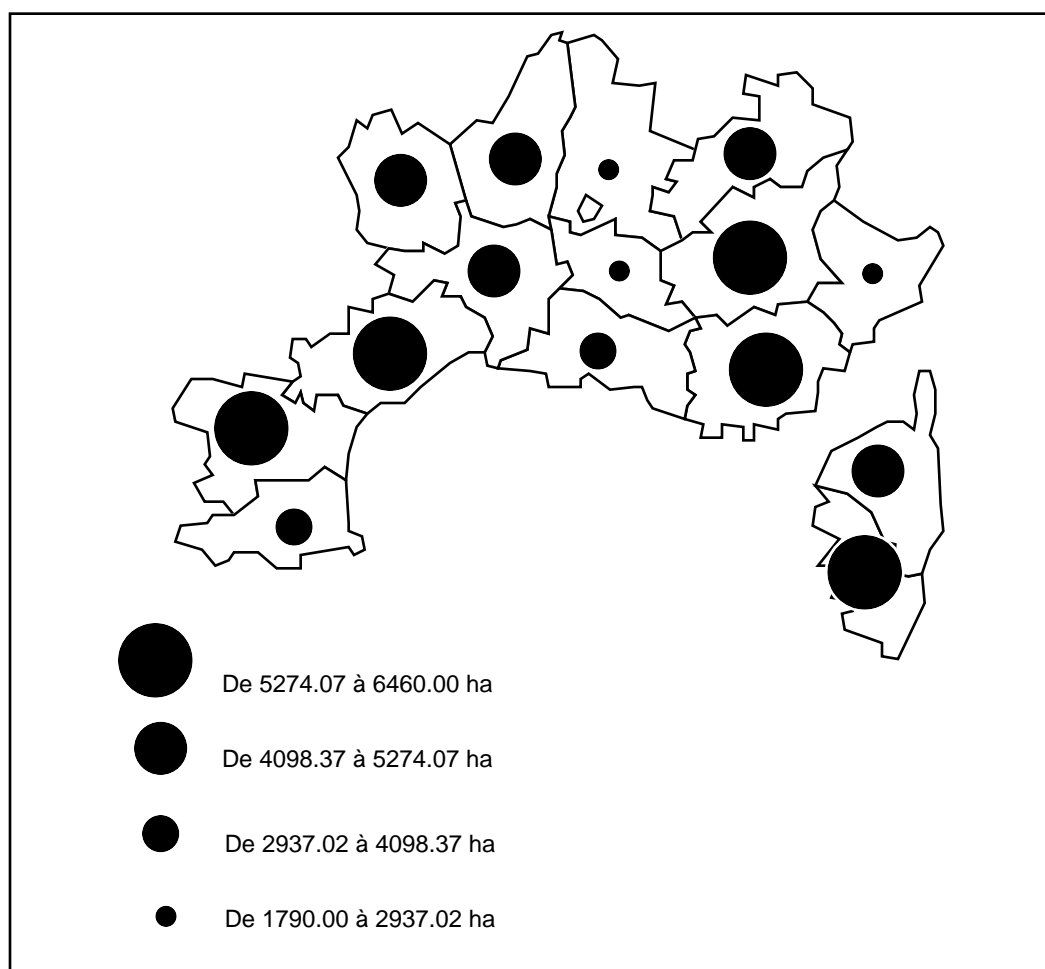
⁶⁹⁰ R. Marill, «L'Action commune pour la forêt méditerranéenne» in *Revue Bas-Rhône-Languedoc*, n° 104, juillet-septembre 1982, p. 5.

⁶⁹¹ Voir «Le point de l'action commune pour la forêt méditerranéenne» in *Revue Bas-Rhône-Languedoc*, n° 111, 2^{ème} trimestre 1984, p. 4 à 9.

européen. Le 29 juin 1993 l'Euro Info Centre de Montpellier nous informait, à la suite d'une demande de documentation, que les données sur les réalisations de l'action communautaire en faveur de la forêt n'étaient pas encore disponibles.

Au niveau français, la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc chargée de la gestion de l'action dans le Languedoc-Roussillon et en Ardèche a fait en 1984 un bilan des réalisations du règlement 269/79⁶⁹². En France, entre 1980 et 1984, les travaux (boisements, améliorations, travaux connexes, protection contre l'incendie) ont porté sur 67 358 ha pour une dépense de 981 923 476 F.

Carte 21 : Répartition des programmes de travaux mis à l'étude dans les départements méditerranéens dans le cadre du règlement 269/79 de la C.E.E. entre 1980 et 1984. (unité hectare)



Source : «Le point de l'action commune pour la forêt méditerranéenne» in *Revue Bas-Rhône-Languedoc*, n° 111, 2^{ème} trimestre 1984, p. 5.

⁶⁹² «Le point de l'action commune pour la forêt méditerranéenne» in *Revue Bas-Rhône-Languedoc*, n° 111, 2^{ème} trimestre 1984, p. 4 à 9.

La carte 21 nous montre que les programmes de cette action se répartissent avec une certaine homogénéité sur l'ensemble des départements méditerranéens. On constate aussi que les départements qui avaient montré un certain dynamisme forestier dans le cadre des lois de 1860 (Vaucluse, Bouches-du-Rhône) et de 1946 (Lozère, Ardèche) ne sont pas ceux où les réalisations sont les plus importantes. Une logique propre semble donc animer l'action initiée par la C.E.E. Il est peut-être possible aussi qu'il y ait une certaine complémentarité entre les actions du F.E.O.G.A. et celles du F.F.N., les actions en faveur de la forêt méditerranéenne sont d'ailleurs financées à hauteur de 3 % par des crédits du F.F.N. .

Sur les 67 358 ha concernés par les programmes européens, 8 687 ha sont des travaux domaniaux, 29 702 ha sont des travaux communaux et 28 969 ha sont des travaux privés.

Durant la période 1980-1984 la totalité des actions forestières engagées ou à engager dans la région Languedoc Roussillon ont été⁶⁹³ :

- Aude : 6 460 ha pour le F.E.O.G.A. et 2 141 ha pour le F.F.N. soit 8 601 ha,
- Gard : 4 772 ha pour le F.E.O.G.A. et 938 ha pour le F.F.N. soit 5 710 ha,
- Hérault : 5 541 ha pour le F.E.O.G.A. et 1 032 ha pour le F.F.N. soit 6 573 ha,
- Lozère : 5 233 ha pour le F.E.O.G.A. et 3 537 ha pour le F.F.N. soit 8 770 ha,
- Pyrénées-Orientales : 3 976 ha pour le F.E.O.G.A. et 795 ha pour le F.F.N. soit 4 771 ha.

Au niveau national, dans la même période, le F.F.N. a provoqué le reboisement de 158 206 ha dont 9 438 ha dans la région méditerranéenne. Si on ajoute les 67 358 ha de travaux du F.E.O.G.A., on voit que près de la moitié du programme de reboisement en cours de réalisation est, à ce moment là en France, situé dans la région Méditerranéenne.

1.4 L'accroissement forestier en France et en Italie à l'époque contemporaine : une forte pression humaine et naturelle :

La région méditerranéenne se prête mal aux reboisements de production, mais elle offre un champ immense à ceux dont le but est la protection. Le reboisement par les hommes a

⁶⁹³ Données citées par «Le point de l'action commune pour la forêt méditerranéenne», article déjà cité, p. 5 et Comité de contrôle du F.F.N., données sur la région Languedoc-Roussillon, voir annexe 28

donc été depuis un siècle sous le soleil méditerranéen un difficile exercice tendant à concilier la conservation d'une ressource et son développement. À côté de la stratégie humaine, celle de la nature est moins rationnelle mais plus opportuniste et systématique. Les espaces abandonnées par l'agriculture, s'ils ont échappé aux reboiseurs, subissent la reconquête désordonnée de la végétation.

a) L'accroissement forestier français : un phénomène méridional :

En 1789, la forêt française couvrait 7 800 000 ha. En 1986, elle occupe 14 200 000 ha, montrant un accroissement de 6 400 000 ha⁶⁹⁴. Dans cette superficie, on peut reconnaître⁶⁹⁵ :

- 1 100 000 ha de reboisement des Landes de Gascogne (départements de la Gironde, des Landes et de la Dordogne) réalisés entre 1833 et 1914;
- 75 000 ha de reboisement en Sologne réalisés entre 1815 et 1914;
- 100 000 ha de reboisement des vides dans les forêts de plaines réalisés au XIX^{ème} siècle;
- 100 000 ha de plantations de peupliers réalisées entre 1870 et 1914;
- 250 000 ha de reboisement effectués en montagne au titre de la R.T.M.
- 2 000 000 ha de reboisement du F.F.N. sur l'ensemble du territoire français entre 1947 et 1986;
- 70 000 ha de reboisement permis par les Fonds européens en Méditerranée.

Il convient d'ajouter les reboisements exécutés durant l'Entre-deux-guerres qui sont difficilement quantifiables mais que nous pouvons estimer à environ 15 000 ha par an (estimation basse)⁶⁹⁶, soit environ 300 000 ha. Enfin, il faut signaler que ce recensement des actions de reboisement n'est pas exhaustif et ne prend pas en compte les très nombreuses réalisations d'initiative locale comme la restauration des forêts détruites par les incendies ou la création d'aires boisées autour des grandes infrastructures comme les autoroutes.

Très schématiquement et simplement donc, à l'époque contemporaine, le reboisement par les hommes a donc concerné en France une superficie d'environ quatre millions

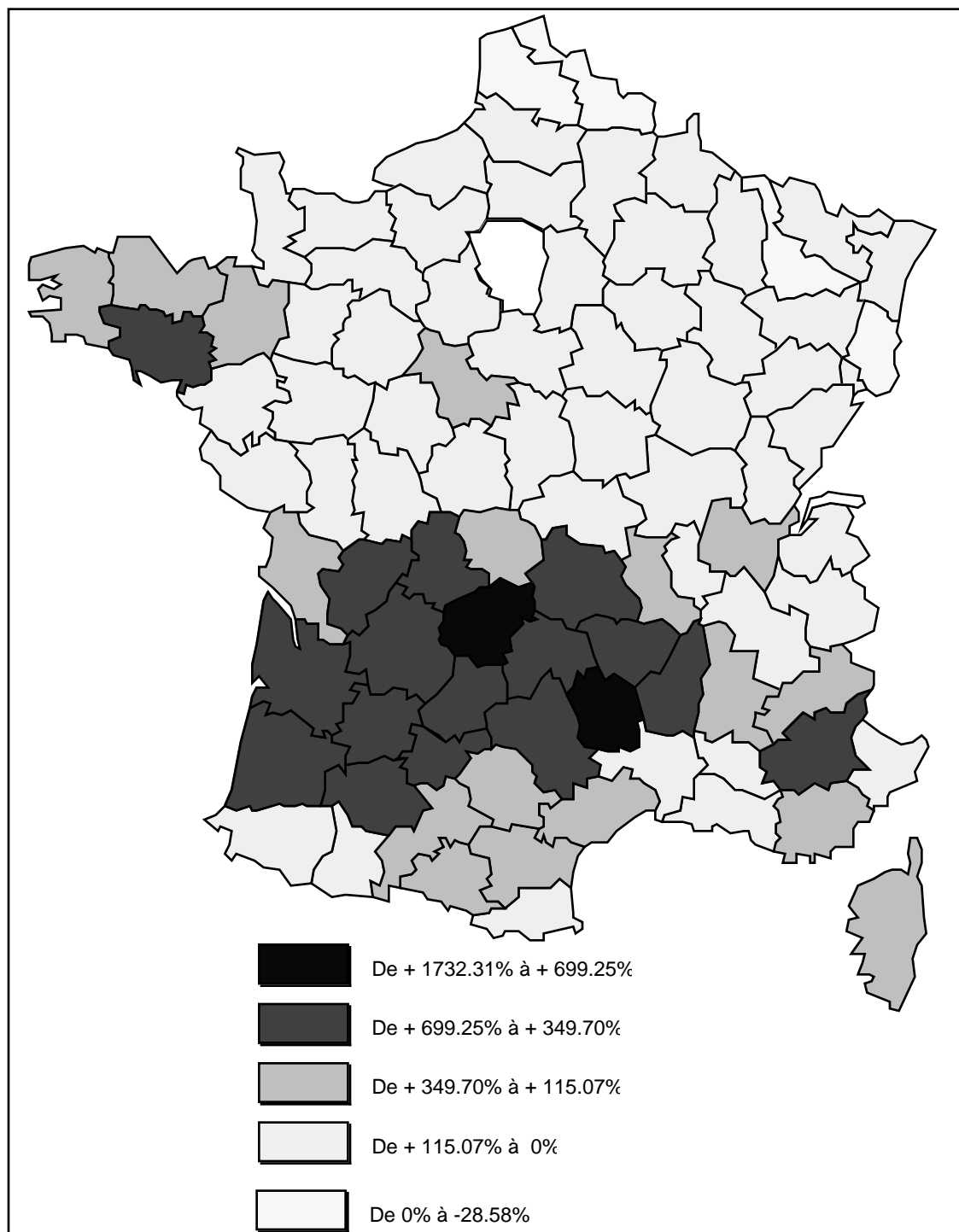
⁶⁹⁴ Voir «La forêt française» in *Problèmes économiques*, article déjà cité, p. 2.

⁶⁹⁵ Voir «Les principaux reboisements du 19^{ème} siècle» in *Histoire de l'Administration française. Les Eaux et Forêts du 12^{ème} au 20^{ème} siècle*, op. cit., p. 579 à 582 et les Rapports du F.F.N. au Comité de contrôle.

⁶⁹⁶ Voir supra, p. 697.

d'hectares. La nature se chargeant de la reconquête de plus de deux millions d'hectares. Les reboisements artificiels seraient donc responsables de près de deux tiers de la reforestation, ce qui dans le contexte d'abandon des campagnes par l'agriculture qui caractérise la période contemporaine est tout à fait remarquable. L'abandon n'a pas été total, la forêt comme mode de reconversion des anciennes terres agricoles semble avoir pleinement tenue son rôle.

Carte 22 : Évolution en % du taux de boisement des départements français entre 1827 et 1986.



Sources : Pour 1827, H. de Coincy, «Les statistiques forestières au commencement du XIX ème siècle» in *R.E.F.*, vol. 53, 1914-1915, p. 281-288 et p. 313-320. Pour 1986, Ministère de l'Agriculture, *Statistiques forestières en 1986*, extrait de l'Annuaire de statistiques agricoles 1987, résultats de 1986. **Note :** Certains départements n'étant pas français en 1827, on a pris les données de 1878 ou 1929, ex. : Savoie, Alpes-Maritimes, ...

La carte 22 nous montre que l'accroissement forestier s'est surtout fait dans le Sud de la France. Le Massif Central et le Sud-Ouest supportant l'essentiel de la croissance enregistrée. On note aussi que les zones de forte croissance (de + 349 % à + 1732 % de croissance de la superficie forestière départementale entre 1827 et 1986) correspondent à des zones où le reboisement a été organisé et facilité par la loi comme dans les Landes de Gascogne ou en montagne. L'action des hommes a donc été primordiale et a largement influencé et orienté la reforestation du pays. Le département de la Corrèze, qui enregistre la plus forte croissance, avait un taux de boisement en 1827 de 2,29 % soit 13 520 ha de forêt. En 1986, son taux de boisement était de 41,96 % soit 247 542 ha de bois. Ce département a constamment été un foyer actif des reboisements artificiels, en 1909, avec 11 331 ha de reboisement il est au deuxième rang (derrière le Puy-de-Dôme) dans l'ordre des départements ayant pratiqué le plus largement les reboisements facultatifs entre 1860 et 1909⁶⁹⁷. De même dans le cadre des actions du F.F.N., la Corrèze est un département où le reboisement reçut une vive impulsion. En 1971, il était, avec 49 958 ha de plantations, au troisième rang des départements dans l'importance des reboisements F.F.N. . En comparaison, l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait alors 35 789 ha de plantations⁶⁹⁸.

b) Italie : une dynamique assez proche en proportion de la situation française :

L'Italie a profité dans les mêmes proportions de l'ambiance favorable à la forêt qui caractérise la deuxième moitié du XX^e siècle. En 1913, avec 4 643 088 ha de forêt son taux de boisement est de 16,2 %⁶⁹⁹. En 1988, après d'importantes transformations territoriales successives aux deux guerres mondiales, la forêt italienne couvre 22,4 % du territoire soit 6 747 961 ha. L'accroissement de la forêt italienne, + 38 % en soixante dix ans, soit 2 104 873 ha, est donc comparable à celui de la forêt française (en France, la

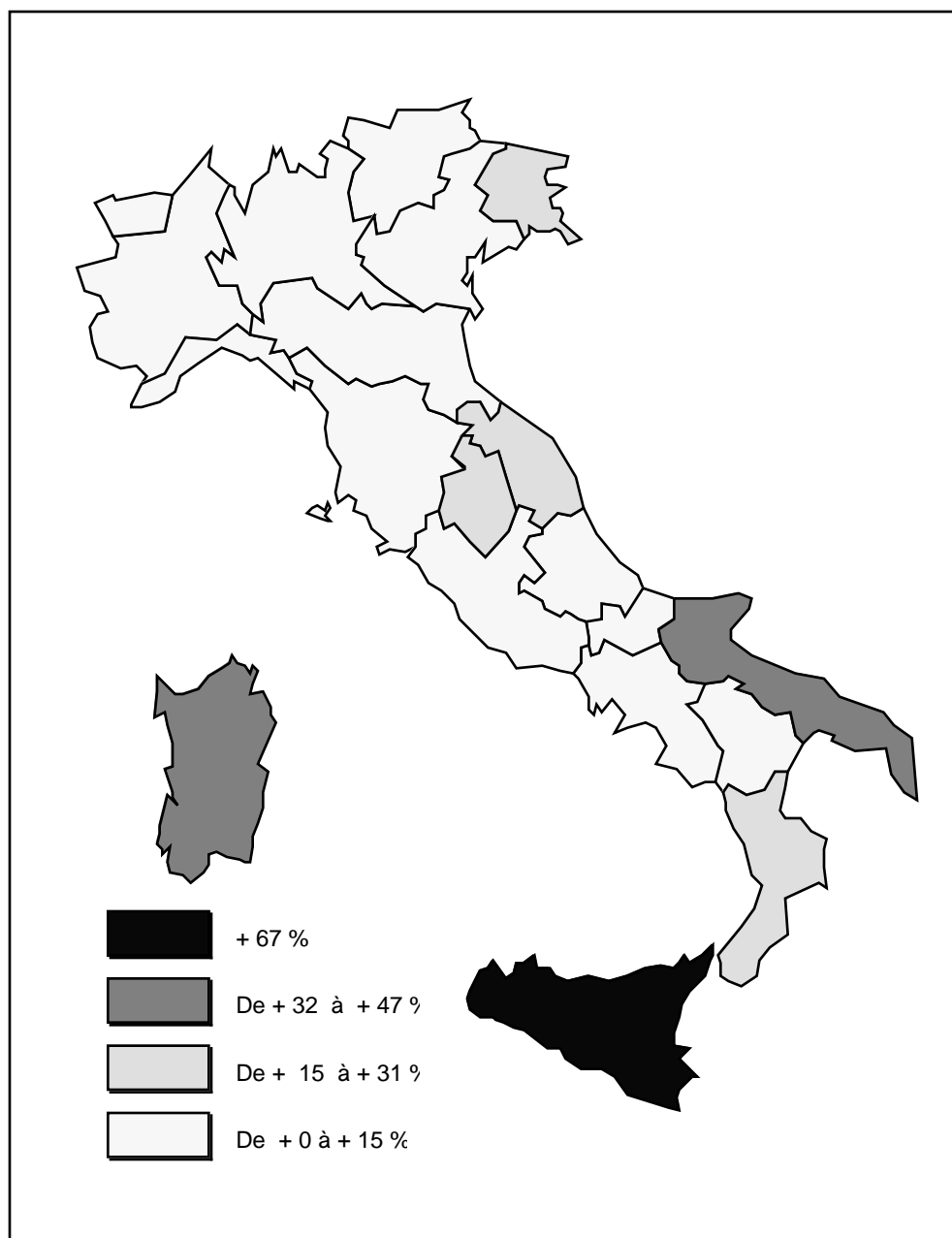
⁶⁹⁷ Voir *Restauration et conservation des terrains en montagne*, Paris, Imprimerie nationale, 1911.

⁶⁹⁸ Ministère de l'Agriculture et du développement rural, *Forêts*, (extrait de l'annuaire de statistique agricole, 1972, résultats de 1971 ou 1970), p. 215.

⁶⁹⁹ Voir Ministero di agricoltura, industria e commercio, *Superficie territoriale e superficie agraria e forestale dei comuni del regno d'Italia al 1/1/1913*, Roma, 1913, p. XLVI.

croissance de la forêt a été, entre 1912 et 1992, de + 43 %⁷⁰⁰). Comme en France aussi les reboisements artificiels entrent largement en compte dans cette augmentation.

Carte 23 : Évolution en % du taux de boisement des régions italiennes entre 1961 et 1988.



Sources : Pour 1961, I.S.T.A.T., *Annuario di Statistica forestale*, 1961, p. 12-13. Pour 1988, I.S.T.A.T., *Statistiche forestali, anno 1988*, annuario n° 41, edizione 1991, p. 13-14.

⁷⁰⁰ En 1912 la statistique Daubree donne un taux de boisement de 18,7 %. En 1992, celui-ci est de 26,9 %. Voir L. Daubree, *Statistiques et atlas des forêts de France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1912, 2 tomes; Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, *L'agriculture française en chiffres*, 1992, 33 p.

Entre 1924 et 1950, la politique de reboisement italienne provoque la reforestation de 140 000 ha⁷⁰¹ sur toute la péninsule. Donato Romano évalue à 800 à 850 000 ha la superficie reboisées entre 1948 et 1983⁷⁰². Près d'un million d'hectares ont donc été reboisés au XX^{ème} siècle en Italie, la moitié de l'accroissement forestier est donc à attribuer aux hommes. Sur la période 1961-1988, la carte 23 nous montre que la croissance se fait au même rythme sur une grande partie de la péninsule avec une zone de plus forte activité dans les îles et le Mezzogiorno (Pouilles et Calabre). On peut certainement voir là un effet de la mise en œuvre, à partir de 1974-1975 du Projet Spécial n° 24 de l'ex Caisse pour le Mezzogiorno qui organise des interventions de forestation à but productif dans le Midi⁷⁰³. De 1977 à 1985, l'objectif fixé par le projet pour l'ensemble de la région était de 172 800 ha de reboisement dont 97 200 ha soit 56,25 % dans les régions de Calabre, Sicile et Sardaigne. En 1985, 62,6 % de cet objectif est atteint. 108 198 ha ont été reboisés dont 90 617 ha, soit 83,8 %, dans les régions de Campanie, Calabre, Sicile et Sardaigne. En Sardaigne où 45 916 ha sont boisés, les objectifs fixés pour la période (46 800 ha) sont pratiquement réalisés⁷⁰⁴.

Le rôle des hommes dans la recolonisation forestière des espaces laissés vacants par l'agriculture a donc été très important surtout dans les régions méridionales françaises et italiennes. La mise en avant du caractère économique de la reforestation dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle a notamment constitué un puissant ressort de son extension. Et même si les conditions climatiques méditerranéennes ne se prêtent pas, idéalement, à la culture des arbres, la mise en valeur de ses territoires par le reboisement, source de richesses par le bois qu'il fournit, a été un leitmotiv du discours forestier contemporain. Depuis plus d'un siècle, dans la reconstitution et l'extension du couvert forestier national français et italien, les montagnes méditerranéennes ont été un champ privilégié de l'activité des services forestiers. Mais s'il est relativement aisé de faire un bilan chiffré approximatif de l'action

701 Voir Generoso Patrone, article déjà cité, p. 321 à 349.

702 Voir Donato Romano, article déjà cité, p. 9.

703 Voir Donato Romano, article déjà cité, p. 9.

704 Voir Donato Romano, article déjà cité, p. 10.

des forestiers français et italiens et de reconnaître l'ampleur de leur activité, il est plus difficile de mesurer quelles transformations profondes ont provoqué les vagues successives de reboisement qui ont vu, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, les hommes et la nature couvrir les versants des montagnes d'un tapis végétal à la physionomie variée.

Malgré la réalisation de statistiques, régulièrement mises à jour et publiées, qui ont conforté les forestiers et les gouvernements dans la réalisation de la grande œuvre qu'était la restauration forestière des montagnes et du pays, une question reste posée en permanence. Quel impact a eu et a encore le reboisement sur le milieu, l'économie et la société montagnarde? Répondre à cette question reviendrait à déterminer si les glissements de terrains, les crues torrentielles, les inondations ont été moins nombreux après le reboisement. À établir si la forêt a entraîné la ruine de l'économie agricole montagnarde ou si, au contraire, elle est devenue la base d'une économie nouvelle. À distinguer ce qui dans la société montagnarde a changé ou n'a pas changé du fait de l'intervention des services forestiers. Au-delà des chiffres, des superficies et des pourcentages, mesurer les effets du reboisement des montagnes méditerranéennes est donc une tâche extrêmement difficile que les forestiers ou leurs contradicteurs ont parfois essayés de faire.

Nous n'avons pas assez de documents concernant les résultats du reboisement en Italie pour essayer d'aborder cette question dans ce pays. Nous centrerons donc notre propos sur la France, avec, lorsque nous le pourrons, quelques rappels italiens.

2) Impact du reboisement et de l'intervention forestière sur les montagnes méditerranéennes :

Si le rendement respectif des lois coercitives et incitatives est relativement facilement évaluable quantitativement. Les effets réels du reboisement sont beaucoup plus difficiles à estimer. Il faut avant tout déterminer un point de vue. L'évaluation peut être hydrogéologique, forestière, agricole ou économique dans un sens très large. Elle peut être aussi floristique, faunistique ou culturelle. Il faut ensuite poser des priorités, car ce qui est un bénéfice pour la forêt ne l'est pas forcément pour la faune ou la flore en général. L'évaluation de l'impact du reboisement sur les montagnes ne peut donc être que sectorielle et partielle. Nous avons ici opté pour une analyse succincte des influences de la reconquête forestière sur le milieu en général et sur l'économie et la société montagnarde. Société comprise comme une communauté agricole tirant ses ressources du développement conjoint d'une agriculture de subsistance soutenue par un élevage ovin essentiellement fournisseur d'engrais. Modèle de la société montagnarde méditerranéenne traditionnelle.

2.1 L'impact du reboisement sur le milieu :

Que le reboisement des montagnes soit, au point de vue hydrogéologique et écologique, une bonne chose semble aujourd'hui faire une quasi unanimité. La fonction protectrice du couvert forestier a, depuis longtemps, été reconnue et affirmée par les forestiers⁷⁰⁵ et le monde ne cesse d'expérimenter les méfaits du déboisement et les bienfaits de la reforestation⁷⁰⁶. Dans l'importance et les modalités de cette protection certains doutes subsistent toutefois. Félix Lenoble soulignait en 1923 le caractère inéluctable de l'érosion⁷⁰⁷; Annick Douguedroit, en 1976, estimant que le déboisement n'était pas la cause des inondations, affirmait que le reboisement était vain⁷⁰⁸ et sans effets significatifs sur les inondations. En Italie, en 1969, à une table ronde sur les forêts et les inondations, Lucio

⁷⁰⁵ Voir Frédéric Fesquet, «L'arbre au secours des hommes :les bienfaits de la forêt dans le discours forestieraux XIX et XXèmes siècles» in Actes du colloque "Forêt : perception et représentation". Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, Paris, 5 au 8 octobre 1994. à paraître.

⁷⁰⁶ Voir Martine Prunevaille, «Les îles du Cap-Vert - une reforestation réussie» in *Le journal du bois*, n° 27, mars-avril 1995, p. 20 à 25.

⁷⁰⁷ Voir supra, p. 47.

⁷⁰⁸ Voir Annick Douguedroit, *Les paysages forestiers de haute-Provence et des Alpes-Maritimes : géographie, écologie, histoire*, Thèse de géographie, Aix-en-Provence, 1976, p. 434.

Susmel affirme : «*Les hydrauliciens nient en substance le pouvoir régulateur du bois surtout dans le cas de pluies prolongées et de bassins qui dépassent une certaine extension* »⁷⁰⁹ . Dans le même débat, Alessandro de Philippis rapporte l'affirmation de Rakhmanov selon laquelle l'influence du reboisement sur l'amplitude des inondations est imaginaire⁷¹⁰ .

a) Le recueil des données sur l'influence du reboisement sur les cours d'eau par l'administration forestière :

Face à l'expression de ces doutes, qui peuvent prendre l'allure d'hérésies antiforestières⁷¹¹ , les amis des arbres et de la forêt multiplient à l'époque contemporaine les témoignages sur le rôle bénéfique du couvert végétal⁷¹² . L'Administration des forêts cherche aussi à engranger un capital de témoignages suffisamment important pour convaincre de l'action bénéfique du reboisement. En 1862, lors d'une réunion annuelle sur le reboisement des montagnes, Vicaire, le Directeur des forêts décrit les moyens que les forestiers doivent employer pour se gagner les populations : «*Multiplier les démarches personnelles, bien choisir le terrain des premières expériences, afin de frapper les yeux et de convaincre les indifférents et les incrédules ...*»⁷¹³ . Dans cette optique, en 1866, les forestiers cévenols font remarquer, dans le Gard, la bonne tenue des terrains reboisés qui durant les inondations de l'automne 1866 ont bien résisté contrairement aux terrains non périmétrés⁷¹⁴ .

En 1886, Demontzey, alors Inspecteur général des forêts, demande un rapport sur les inondations qui frappent la rive gauche du Rhône. Il précise : «*Il conviendra notamment de spécifier aussi nettement que possible les causes des inondations dans chaque bassin secondaire, d'indiquer la hauteur des pluies et surtout leur durée, de bien faire ressortir le*

⁷⁰⁹ Lucio Susmel, «Il punto di vista dei forestali sull'efficacia antierosiva e regimante del bosco» in *Atti della tavola rotonda sul tema : Foreste e alluvioni, Roma 7 aprile 1969*, Roma, Accademia Nazionale dei Lincei, 1971, p. 11. «Gli idraulici negano in sostanza il potere regimante del bosco soprattutto nel caso di piogge prolungate e di bacini che superino una certa estensione».

⁷¹⁰ Voir Alessandro de Philippis, «L'efficacia del bosco in funzione dell'area del bacino. Azione idrologica del rimboschimento» in *Atti della tavola rotonda sul tema : Foreste e alluvioni, Roma 7 aprile 1969*, Roma, Accademia Nazionale dei Lincei, 1971, p. 29.

⁷¹¹ Voir supra la polémique Mougins-Lenoble, p. 47 à 49.

⁷¹² En 1907, E. Cardot publie *Le manuel de l'arbre* et en 1908 O. Reclus publie *Manuel de l'eau*.

⁷¹³ Arch. dép. de Vaucluse, 7 M 359. Reboisement des montagnes, résumé par H. Vicaire des conférences annuelles tenues en 1861, le 10 janvier 1862.

⁷¹⁴ Arch. dép. du Gard, 7 M 1005. Compte-rendu au gouvernement, compte-rendu des travaux de 1865 et 1866.

*rôle joué par les travaux de reboisement, en comparant les torrents traités à ceux similaires et dans lesquels on n'a encore rien fait »*⁷¹⁵. Le même dossier des Archives départementales de Vaucluse nous apprend qu'en 1889 et en 1896 le Directeur des forêts renouvelle la demande insistant sur les effets du reboisement et des forêts sur les crues.

Les réponses des agents aux questions de l'administration centrale ne sont pas toujours des plus convaincantes. Les forestiers semblent avoir du mal à distinguer un quelconque effet du reboisement sur les inondations ou du moins à l'attribuer à l'influence du couvert forestier. En 1886, le Garde général Jauffret écrit, embarrassé, : *« Comme il n'a pas été fait de reboisement dans le bassin supérieur du Coulon, au moins en Vaucluse, il m'est impossible de constater une différence dans les crues de cette rivière et de trouver des faits certains à l'appui de l'influence des forêts »*⁷¹⁶. En 1896, l'Inspecteur adjoint Tessier affirme avec précaution : *« Il semble que, vu l'absence complète de dégâts pendant les dernières crues, il est possible de conclure que déjà l'influence des reboisements exécutés fait sentir son action bienfaisante et régulatrice »*⁷¹⁷.

L'influence des forêts n'est donc pas suffisamment avérée par les enquêtes officielles pour que l'Administration puissent se permettre de négliger tous les témoignages positifs qui la concerne. Ces témoignages sont encore plus significatifs lorsqu'ils émanent de la haute hiérarchie administrative. En 1880, l'inspecteur général Colin en tournée fut témoin de l'effet bénéfique des premiers travaux. Le 7 septembre lors de la visite du périmètre de Glandage, dans les montagnes de la Drôme, il fut témoin d'un violent orage qui emporta la route et les talus et engrava les champs et les cultures⁷¹⁸.

b) La comparaison des situations avant et après le reboisement :

La comparaison des situations avant et après le reboisement est l'argument absolu des tenants de l'efficacité de la reforestation dans la lutte contre les inondations. Il est d'autant moins réfutable lorsqu'il s'applique à une zone où les méfaits torrentiels ont été

⁷¹⁵ Arch. dép. de Vaucluse, 7 M 358. Note de Demontzey, Inspecteur général des forêts (service du reboisement), 13 novembre 1886.

⁷¹⁶ Arch. dép. de Vaucluse, 7 M 358. Rapport de Jauffret, Garde général à Apt, le 1^{er} novembre 1886.

⁷¹⁷ Arch. dép. de Vaucluse, 7 M 358. Rapport de Tessier, Inspecteur adjoint à Carpentras, le 18 novembre 1896.

⁷¹⁸ Voir supra p. 490.

particulièrement importants. Ainsi la commune de Valleraugue avait été, durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, régulièrement dévastée par l'Hérault, fleuve prenant sa source aux pieds de l'Aigoual. En 1875, 1890 et 1900, les inondations avaient été particulièrement dévastatrices. En 1924, le député Masse, membre de la Commission départementale de reboisement de l'Hérault, propose au Conseil général de l'Hérault la création du périmètre de l'Hérault-Moyen. Il affirme dans son rapport : *«On peut considérer aujourd'hui le bassin supérieur de l'Hérault comme étant à l'abri de grands désastres. Malgré que les pluies soient toujours aussi brusques, aussi violentes et générales qu'elles l'avaient été en 1890 et 1900, jamais plus depuis cette époque, même en 1907, les eaux de l'Hérault n'ont envahi la ville de Valleraugue.»*

*Le reboisement des bassins qui alimentent l'Hérault entre Pont d'Hérault et Ganges, paraît donc très désirable pour atténuer les crues dans la plaine arrosée par ce fleuve.»*⁷¹⁹ .

En Italie aussi les forestiers ne manquèrent pas de faire remarquer les triomphes de la reforestation sur le désordre hydrogéologique. En 1928, O. Salutari décrit les résultats des aménagements hydro-forestiers en Calabre dans la province de Reggio-Calabria, la "terre des torrents" italienne. Dans la commune de Gioiosa Ionica, le torrent Gallizzi dont le bassin fut, à partir de 1912, en partie reboisé (190 ha) et en partie aménagé pour la culture agraire (70 ha), cessa assez rapidement toutes ses dévastations. *«Quelques années après le début des travaux une diminution des matériaux de transport commença déjà à se manifester ...*

*Le Gallizzi s'écoule maintenant tranquille; et sur le cône de déjection se renouvellent les jardins, se dressent de nouvelles maisons rurales et citadines, se construit enfin la gare de chemin de fer de la ligne secondaire qui devra mettre en communication Gioiosa Ionica avec Gioia Tauro »*⁷²⁰ .

⁷¹⁹ Arch. dép. de l'Hérault, 156 M 29. Commission départementale de reboisement de l'Hérault, 16^{ème} réunion, 6 octobre 1926.

⁷²⁰ O. Salutari, «Le sistemazioni idraulico-forestali nella provincia di Reggio-Calabria» in *L'Alpe*, anno XV, n° 1, gennaio 1928, p. 10-11-12. «A qualche anno di distanza dall'inizio dei lavori incominciandosi già a manifestare una diminuzione di materiali di trasporto ... Il Gallizzi scorre ora tranquillo; e sul conoide di deiezione si rinnovano i giardini, sorgono nuove case rurali e civili, sorge perfino la stazione della ferrovia secondaria che dovrà mettere in comunicazione Gioiosa Ionica con Gioia Tauro».

Plus près de nous, Salvatore Puglisi⁷²¹, évoque dans un éditorial de *Monti e boschi* la défense du sol dans le Mezzogiorno depuis la fin du XIX^{ème} siècle et ses résultats : «*Eh bien, maintenant on se demande si toute cette activité a vraiment servi à la défense du sol de l'Apennin méridional. On peut répondre, je crois, affirmativement. Les nuages qui passent en faisant seulement un peu de bruit, mais sans détruire des quartiers entiers, comme c'était le cas avant, commencent à être les effets de cette politique.*

À ce sujet, un épisode mérite d'être rapporté. L'Institut d'écologie et d'hydrologie forestière du C.N.R. [Centre National de la Recherche] le 28 novembre 1984 a mesuré dans le bassin du Coriglianeto une précipitation de 246 mm en 24 heures, avec une pointe de 65 mm à l'heure. Le même pluviomètre, entre 17 heure le 15 avril et 13 heure 35 le 19 avril 1985, a enregistré 538 mm de pluie, égal à 46,4 % du total de la moyenne annuelle (1159 mm en 91 jours). Les dommages ont été très contenus grâce aux ouvrages hydro-forestiers réalisés avec la Loi Calabre.

Ces données, et celles que, avec divers moyens, on commence à recueillir, permettront de mesurer au-delà des effets sociaux, les résultats et l'utilité des aménagements exécutés dans le Mezzogiorno »⁷²².

Un couvert forestier suffisamment dense semble donc capable de limiter les phénomènes torrentiels et de protéger localement des zones à risques. Pour ce qui concerne la lutte contre les inondations au niveau régional ou national, justification première des lois sur le reboisement, l'influence des forêts semble être moins capitale. Les crues des petits

⁷²¹ Salvatore Puglisi fut inspecteur forestier à Potenza, directeur des travaux puis responsable de la R.T.M. des provinces de Potenza et Matera. Il achève sa carrière administrative comme inspecteur général et directeur général adjoint des Forêts et de l'Économie montagnarde de l'Italie à Rome. Il devient ensuite professeur d'aménagement hydro-forestier à l'Université de Bari.

⁷²² Salvatore Puglisi, «Sistemazione del suolo nel Mezzogiorno» in *Monti e boschi*, n° 2, 1986, p. 3. «Ebbene, ora ci si chiede se tutta questa attività sia veramente servita alla difesa del suolo appenninico meridionale. Si può rispondere, credo, affermativamente. Di questa politica cominciano ad esserne effetto i nubrifagi che passano facendo solo un po' di chiasso, ma senza distruggere intere contrade, come avveniva un tempo.

Al riguardo, un episodio merita di essere riferito. L'Istituto di ecologia e idrologia forestale del C.N.R., il 28-11-1984 ha misurato nel bacino del Coriglianeto una precipitazione di 246 mm in 24 ore, con punte di 65 mm in un'ora. Lo stesso pluviografo, tra le ore 17,00 del 15 aprile e 13,35 del 19 aprile 1985, ha registrato 538 mm di pioggia, pari al 46,4 % del totale medio annuo (1 159 mm in 91 giorni). I danni sono stati molto contenuti, per effetto delle opere idraulico-forestali eseguite con Legge Calabria.

Questi dati, e quelli che, con vari procedimenti, si cominciano a raccogliere, consentiranno di misurare, al di là dagli effetti sociali, risultati e utilità delle sistemazioni eseguite nel Mezzogiorno».

bassins sont dues à des orages intenses mais courts, alors que les crues des grands fleuves sont dues à des pluies prolongées. Dans le premier cas la forêt joue son rôle d'éponge, dans le second dès que l'éponge est saturée, l'eau s'écoule. Face à cette constatation F. Combes écrit : «*La R.T.M. est née d'un malentendu* »⁷²³ .

c) L'influence écologique de la reforestation :

L'intérêt écologique de la reforestation ne s'arrête pas à l'influence qui est exercée sur les sols et l'écoulement des eaux. La revégétalisation des montagnes a aussi considérablement enrichi et reconstitué le patrimoine naturel montagnard. Au niveau floristique d'une part même si les ravages de l'enrésinement peuvent nous faire émettre quelques doutes sur ce point. Au niveau faunistique d'autre part. L'extension du couvert forestier dans les zones de moyenne montagne méridionale a notamment permis le retour de grands mammifères comme le sanglier et les cervidés. Les naturalistes dans la première moitié du XX^{ème} siècle font du reboisement le facteur principal de la dispersion du sanglier dans tout le Midi à partir de souches résiduelles fixées dans les massifs provençaux, les Maures et l'Esterel en particulier⁷²⁴ . Parallèlement à cette reconquête spontanée, les hommes ont procédé à de nombreuses réintroduction d'espèces animales. Sur le Massif de l'Aigoual, le mouflon, le cerf et le chevreuil firent l'objet de plans de réintroduction, aujourd'hui totalement réussis⁷²⁵ .

L'impact des reboisements sur le milieu semble donc avoir eu une influence des plus bénéfique en assurant à la fois leur protection et une certaine bio-diversité. La régression du couvert forestier avait favorisé la disparition de certaines espèces; aujourd'hui sa trop forte expansion en menace d'autres : «*c'est ainsi que le tiers des effectifs des populations d'Aigles royaux du Massif Central se trouve menacé par la progression du reboisement à moyen*

⁷²³ François Combes, «Restauration des terrains en montagne; du rêve à la réalité» in *R.F.F.*, tome XLI-2, 1989, p. 93.

⁷²⁴ Voir Anne Vourc'h et Valentin Pelosse, «La naissance d'une chasse traditionnelle : le sanglier en Cévennes lozériennes» in *La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon de l'Antiquité à nos jours*, Actes du LVI^{ème} Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon organisé au Pont-de-Monvert les 11 et 12 juin 1983. Montpellier, 1984, p. 135 à 142.

⁷²⁵ Voir Frédéric Fesquet, *Les grands reboisements de l'Aigoual, 1860-1914*, op. cit., p. 153-154.

terme »⁷²⁶ .

2.2) L'impact du reboisement sur l'économie et la société montagnarde :

Au niveau économique, l'impact du reboisement sur la montagne est apparu lui aussi tout à la fois des plus discutables et des plus évidents.

a) Les reboisements des montagnes méditerranéennes ont-ils une valeur économique?

a.1) La forêt, une culture adaptée au monde méditerranéen?

Discutable d'abord, parce que l'arbre prenait, dans le discours de ses contradicteurs, la place de l'herbe et restreignait l'industrie pastorale provoquant la ruine des montagnards. En 1907, Briot constatant que l'élevage, la transhumance notamment, était de plus en plus difficile écrivait : « *On nuit à des intérêts respectables et de premier ordre en contrariant ses aspirations actuelles* »⁷²⁷ . En 1926, Lenoble dans sa dénonciation des excès forestiers en montagne, rappelle que dans la voie d'une exploitation rationnelle des hautes terres : « *l'herbe a possédé, possède et possèdera, dans l'ensemble une valeur économique supérieure à la forêt* »⁷²⁸ . Et c'est, selon lui, encore plus vrai dans les montagnes méditerranéennes où le bois ne paie pas et où il y a peu de chances qu'il paie un jour. Il dénonce au passage la politique incitative de l'Administration forestière qui invite les gens à reboiser leurs terrains incultes pour les mettre en valeur : « *On dit aux populations : reboisez vos terres incultes, c'est à dire, en général, les sols pauvres ou les terres mal placées, mais dans les mauvaises terres pousseront de mauvais bois et dans celles d'accès difficile des bois à exploitation coûteuse, de sorte que dans les deux cas l'opération a de grandes chances d'être déficitaire ...*

Au lieu de pousser l'État à perdre de l'argent dans des reboisements étendus en montagne, ne voudrait-il pas mieux l'inciter à favoriser davantage le maintien, le

⁷²⁶ *Les hautes terres de l'Aigoual gardois : présentation du pays, éléments de réflexion pour son développement*, Parc National des Cévennes, Florac, mai 1986, p. 15-16.

⁷²⁷ F. Briot, *Nouvelles études sur l'économie alpestre*, Paris, Berger-Levrault/Laveur, 1907, p. 80.

⁷²⁸ F. Lenoble, « Remarques complémentaires sur la question du déboisement et du reboisement des Alpes » in *R.G.A.*, tome 14, 1926, p. 206.

développement et l'exploitation raisonnée de nos forêts fertiles? »⁷²⁹ .

L'objection n'est pas nouvelle, en 1912 déjà, le journal *Le Temps* publia un article des plus pessimistes sur la réussite et les avantages du reboisement en France que les forestiers ne laissèrent pas sans réponse. Pardé et Demorlaine répliquèrent dans la *Revue des Eaux et Forêts* qu'avec de tels principes on n'aurait jamais reboisé les landes de la Gascogne et de la Sologne. Ils écrivent : «*Dans bien des cas, il est possible de "forcer" la nature. Prétendre le contraire serait se dire l'ennemi du progrès et nier l'utilité de connaissances forestières, longuement et péniblement acquises!!!* »⁷³⁰ .

a.2) Une production forestière faible dans l'ensemble mais remarquable en certains points :

C'est bien dans cette optique que se développe la sylviculture méditerranéenne durant le XX^{ème} siècle, cherchant par le développement et l'application des compétences techniques à restreindre les contraintes du milieu pour faire des friches agricoles et des étendues boisées méditerranéennes des espaces à potentialités de production ligneuse⁷³¹ .

La démarche existe, le but est fixé, mais en attendant la production des forêts méditerranéennes n'est effectivement pas comparable à celles du nord de la France. La carte 24 nous montre le rendement, en m³/ha/an, des forêts de production françaises par région. On voit que la zone de faible rendement (moins de 1m³/ha/an) se concentre sur le pourtour méditerranéen, alors que l'Aquitaine, le Massif Central et le Nord sont des zones de fort rendement. Même la Lozère, locomotive forestière méditerranéenne, avec ses 1,3 m³/ha/an fait piètre figure face aux 6,4 m³/ha/an des Landes ou aux 5,3 m³/ha/an des Vosges. Notons quand même que le rendement des forêts françaises, 2,5 m³/ha/an, est en moyenne près de deux fois plus faible que ceux de la Suède et de l'Allemagne qui est d'environ 4 m³/ha/an⁷³² .

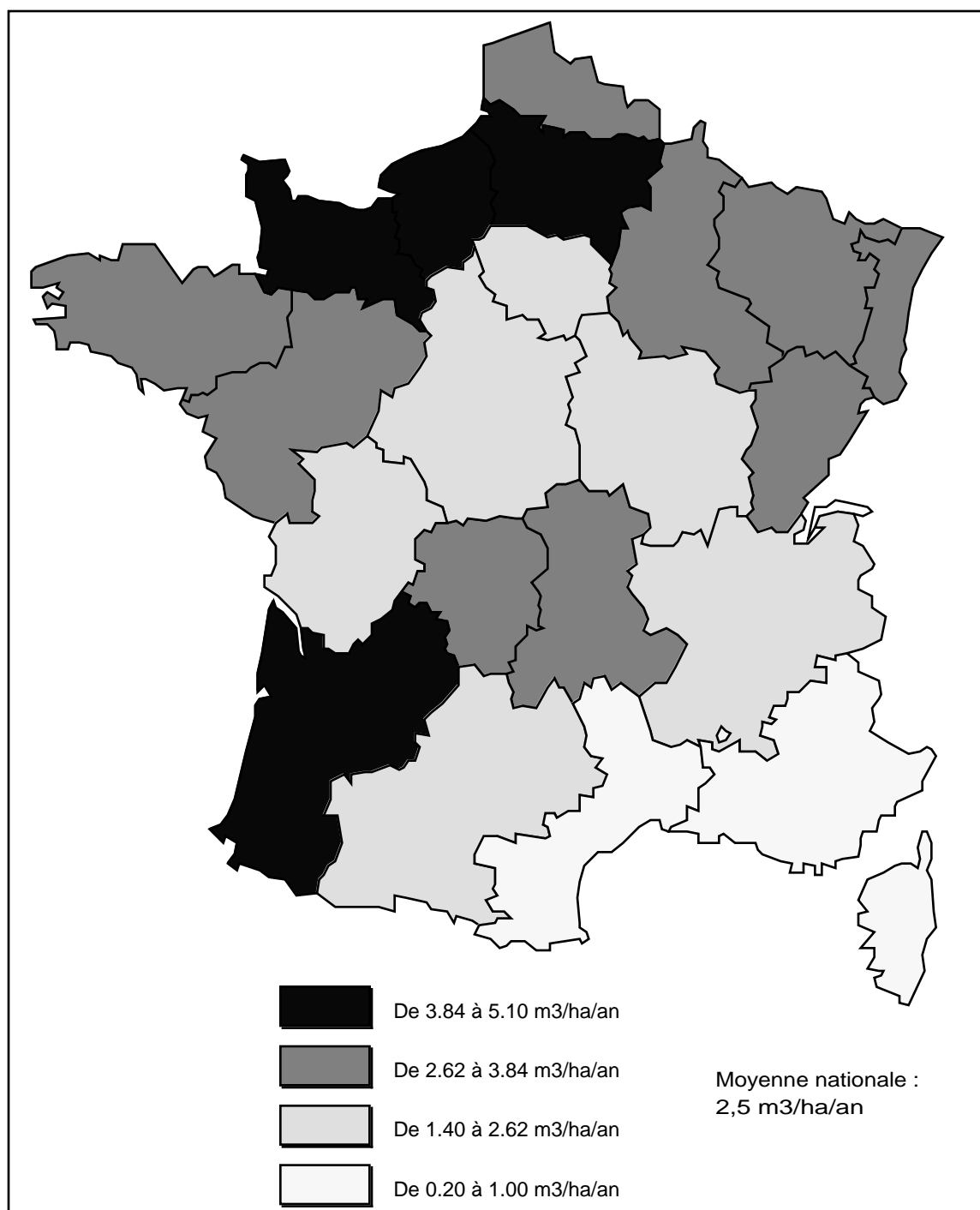
⁷²⁹ F. Lenoble, «Remarques complémentaires sur la question du déboisement et du reboisement des Alpes», article déjà cité, p. 203-204.

⁷³⁰ L. Pardé et J. Demorlaine, «À propos du reboisement, réponse à un article de M. Cunisset-Carnot» in *R.E.F.*, mai 1912, p. 292.

⁷³¹ Voir sur ce thème le compte-rendu des quatrième rencontres d'Avignon de l'Association Forêt Méditerranéenne dont le sujet était : "De la friche à la forêt méditerranéenne?" in *Forêt méditerranéenne*, tome XII, n° 4, décembre 1990.

⁷³² Voir Victor Prévot, «La filière bois en France : étude d'économie forestière» in *L'information géographique*, vol. 52, fasc. 4, 1988, p. 157 à 164.

Carte 24 : Rendement, en m³/ha/an, des forêts de production françaises par région en 1989.



Note : Le rendement a été obtenu en divisant la production de bois d'œuvre et d'industrie de chaque région par la superficie de forêt de production qui y est recensé. Ainsi la Corse a eu une production de 39 000 m³ pour 196 060 ha de forêt de production soit un rendement de 0,2 m³/ha/an. Source : Ministère de l'agriculture et de la forêt, *Agreste*, Statistiques forestières, résultats 1989, n° 25, septembre 1991, p. 16-17 et 64-65.

Ces moyennes, si elles nous donnent une idée globale des rendements de l'exploitation forestière à l'échelle du pays, de la région ou du département, ne nous permettent pas d'envisager les points de développement de la production forestière que sont les forêts. La région méditerranéenne apparaît ainsi comme ayant une faible contribution à l'économie forestière nationale. Pourtant à la lumière de ces données les réalisations forestières du passé laissent entrevoir en Méditerranée de belles réussites en termes de production et sans doute des exemples à étudier et à suivre.

Les reboisements issus de la R.T.M. notamment ont par endroit largement dépassés le stade de la protection. La forêt domaniale de l'Aigoual (Gard) produit annuellement 40 000 m³, soit un rendement de 3,5 m³/ha/an, dont près de 55 % de bois d'œuvre. Entre 1958 et 1973, la forêt domaniale de la Blanche dans les Alpes-de-Haute-Provence a atteint le rendement de 4,5 m³/ha/an, depuis 1974, celui-ci est passé en moyenne à 5 m³/ha/an. Dans l'Aude, la forêt du Riassesse autorise dans les peuplements de cèdre les plus fertiles une production de 16 m³/ha/an, alors qu'à quelques kilomètres de là, dans la forêt privée de La Courbatière, des douglas et des cèdres de cinquante ans peuvent avoir une production de plus de 20 m³/ha/an⁷³³.

On le voit, comme le laissaient entendre Pardé et Demorlaine en 1912, la réussite du reboisement est avant tout une question de volonté et de moyens. La région méditerranéenne est forestièrement désavantagée mais on peut "forcer" la nature et créer des conditions favorables à l'arbre et à la forêt. Le reboisement des montagnes méditerranéennes n'a pas créé une pauvre et squelettique forêt méditerranéenne telle qu'on la décrit habituellement. Sans prétendre atteindre dès la première génération les rendements des plus belles forêts de production françaises, la forêt réimplantée, peut avoir en Méditerranée un rendement en bois relativement intéressant. On peut dire d'autant plus intéressant qu'elle est toujours, plus que partout ailleurs, dispensatrice de bénéfices annexes difficilement estimables par la protection et le rôle paysager qu'elle assure.

⁷³³ Voir Pascal Chondroyanis et Claudine Vigneron, «Les grandes réalisations forestières du siècle dernier en France méditerranéenne continentale» in *Forêt méditerranéenne*, tome XII, n° 1, juin 1990, p. 3 à 49.

b) Le reboisement et l'économie montagnarde :

b.1) Un apport financier certain durant la phase de réalisation des travaux :

Si l'intérêt du reboisement a été discuté au niveau de la rentabilité économique des bois produits, il est apparu par contre comme largement positif par l'apport de travail qu'il a constitué pour la main d'œuvre montagnarde. Celle-ci a d'ailleurs su, dans les périodes de manque de travail, demander à l'administration d'ouvrir des chantiers de reboisement ou de travaux forestiers⁷³⁴. Elle a aussi su apprécier, dans une conjoncture des plus aléatoire pour l'économie montagnarde traditionnelle, la nouveauté et la continuité de l'œuvre entreprise. Briot dans un article sur les torrents des Alpes et leur correction dans lequel il condamne le recours systématique aux ouvrages d'art et leur coût exorbitant, montrant que la dépense engagée pour leur construction est hors de proportion avec les intérêts protégés et que bien souvent ils ne sont pas d'une grande efficacité, ni d'une grande solidité face à la force des eaux qui les balaient régulièrement, rapporte cette réflexion de 1899 d'un ouvrier au milieu des décombres des ouvrages construits sur le torrent Saint-Martin en Maurienne : *«Buon affare per noi. E un lavoro che durerà sempre »*⁷³⁵.

Les populations qui soumettent les forestiers à une résistance, sinon acharnée, du moins continue, trouvent donc un certain intérêt à la réalisation du reboisement des montagnes et aux travaux qui y sont associés. Les responsables de l'Administration forestière, toujours soucieux de justifier leur action, ne manquent pas de relever les indices qui montrent quels bénéfices tirent les montagnards du reboisement et de la restauration des terrains. En 1914, le Directeur général des Eaux et Forêts, Dabat, écrit à Mougins, conservateur à Valence que l'Inspecteur général Bénardeau a signalé lors d'une tournée dans la 27^{ème} conservation : *«les heureux effets du reboisement dans la commune de Saint-Sauveur-des-Pourcils (Gard) : les sommes importantes dépensées pour les acquisitions de terrains et les travaux ont créé dans la commune une circulation abondante de la richesse et ont permis une amélioration notable des conditions d'existence de la population. Il est du plus haut intérêt au point de vue sociologique et économique de rechercher s'il s'agit d'un fait isolé*

⁷³⁴ Voir par exemple Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 7 M 148. Pétition des ouvriers agriculteurs de Malijaï (Basses-Alpes) au Préfet, le 22 octobre 1884.

⁷³⁵ Félix Briot, «Les torrents des Alpes. Du boisement des montagnes en général» in *R.E.F.*, avril 1905, p. 210. «Bonne affaire pour nous. C'est un travail qui durera toujours».

ou si en général, les travaux de reboisement ont une influence favorable sur la situation économique des populations de montagne »⁷³⁶ . Et de fait, l'apport d'argent fut relativement important. Pour la création de la forêt de l'Aigoual, où se trouve la commune de Saint-Sauveur-des-Pourcils, l'État dépensa deux millions de francs or en salaires soit l'équivalent de cent emplois permanents pendant trente ans⁷³⁷ . En 1909, l'État avait dépensé sur l'ensemble du territoire montagnard 60 643 509 francs or en travaux forestiers, de correction et auxiliaires et 30 133 220 francs or pour l'acquisition de 216 843 ha⁷³⁸ .

b.2) L'influence des forêts créées sur l'économie traditionnelle :

Dans la période de réalisation des travaux l'apport des reboisements à l'économie de la montagne est donc indéniable. Après leur achèvement, la forêt est-elle capable de soutenir l'économie locale? L'enquête que demandait Dabat en 1914, et dont la réalisation a du être perturbée par la Première Guerre Mondiale puisque nous n'en avons eu des traces que dans les Archives départementales de Vaucluse, s'intéressait plus particulièrement aux travaux exécutés avant 1890 ce qui donnait un certain recul sur l'effet des reboisements sur la richesse locale. L'inspection d'Avignon répondit succinctement à l'automne 1914 : *«À coté du périmètre obligatoire, les reboisements facultatifs communaux de Bédoin, plus anciens et très importants se sont étendus sur la partie sud et sud-ouest du Mont Ventoux. Constitués en majeure partie par des semis de chêne blanc, ils n'ont malheureusement pas partout une densité suffisante au point de vue de la protection du sol. Ils ont procuré néanmoins à la commune de Bédoin de très beaux revenus qui l'ont complètement rémunéré de ses sacrifices, mais ne l'ont pas empêché de s'endetter comme les autres communes »⁷³⁹ .* Un tableau récapitulatif accompagnait la réponse (voir tableau 7). Il conclut l'enquête ainsi : *«La production la plus importante des reboisements du Mt Ventoux a été jusqu'ici celle de la truffe à laquelle on pourrait ajouter celle des lavandes si ces dernières n'étaient pas appelées*

⁷³⁶ Arch. dép. de Vaucluse, 7 M 359. Lettre du Directeur général des forêts, Dabat, au conservateur de Valence, Mougín, Paris, le 6 mars 1914.

⁷³⁷ Voir Pascal Chondroyanis et Claudine Vigneron, «Les grandes réalisations forestières du siècle dernier en France méditerranéenne continentale», article déjà cité, p. 33.

⁷³⁸ Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau. AGRI 4473. Direction générale des Eaux et Forêts. Situation au 1^{er} janvier 1909 des périmètres de restauration.

⁷³⁹ Arch. dép. de Vaucluse, 7 M 359. Rapport de l'inspection d'Avignon sur les effets des travaux sur la situation économique des populations, Avignon, le 24 octobre 1914.

à disparaître par la suite, au fur et à mesure de l'augmentation de densité des massifs »⁷⁴⁰ .

Globalement, le tableau nous montre que l'influence économique des reboisements est relativement faible, à l'exception des sommes versées en acquisition et en salaires (qui sont quand même importantes), le reboisement ne semble pas avoir amélioré ou au contraire détérioré les conditions économiques locales. L'amélioration des conditions de culture qui est due au progrès des techniques agraires et l'hémorragie démographique est un phénomène général qui touche aussi bien les zones où l'activité forestière fut intense que celles où il n'y eut pas de travaux. Par exemple, une ville comme Le Vigan dans les Cévennes, qui ne fut absolument pas concernée par la politique de reboisement des montagnes, perd, entre 1891 et 1911, 13 % de sa population⁷⁴¹ . La baisse du nombre d'ovin s'explique sans doute par l'exode rural, chaque famille possédait quelques têtes, et par la conjoncture agraire qui ne leur est pas favorable. Dès le XVIII^{ème} siècle, les idées agronomiques des physiocrates se répandent en Provence, l'extension de l'ager aux dépens du saltus et des troupeaux en est la première illustration.

Le XIX^{ème} siècle ne fait encore qu'accentuer la déchirure qui se dessine dans la triade méditerranéenne, blé, culture arbustive et petit bétail⁷⁴² . L'extension de la culture du blé, dans les Bouches-du-Rhône (le froment occupe 45 000 ha en 1820 et 70 000 ha en 1870), le recours aux engrais chimiques et la crise du phylloxera réduisent de plus en plus la place et le rôle des ovins, qui était de fournir du fumier pour les cultures. De 1850 à 1905, le cheptel transhumant tombe en Provence de 350 000 à 150 000 têtes⁷⁴³ .

⁷⁴⁰ Arch. dép. de Vaucluse, 7 M 359. Rapport de l'inspection d'Avignon sur les effets des travaux sur la situation économique des populations, Avignon, le 24 octobre 1914.

⁷⁴¹ Voir Pierre Gorlier, *Le Vigan à travers les siècles*, Anduze, AZoffset, 1981, p. 297.

⁷⁴² Voir Ernest Bénévent, «La vieille économie provençale» in *R.G.A.*, tome 26, 1938, p. 531 à 569.

⁷⁴³ Voir sur cette évolution U.E.R. d'histoire, Université de Provence, *Campagnes méditerranéennes, permanences et mutations*, C.N.D.P., C.R.D.P. Marseille, Aix-Marseille, 1977, p. 105 à 158.

Tableau 7 : Résultats de l'enquête sur les effets du reboisement sur l'économie locale, Inspection d'Avignon, 1914.

Question	Série de Sault	Série d'Aurel	Observations
1) nature des travaux	reboisement par semis de chêne blanc et plantations de résineux		
2) superficie communale	2 890 ha	11 115 ha	
3) terrains acquis jusqu'en 1913	1 362 ha depuis 1881	1 206 ha depuis 1890	
4) prix des acquisitions	132 500 F dont 7 100 à la commune	105 300 F dont 8 500 à la commune	
5) salaire total payé aux ouvriers	114 383 F fournitures comprises	114 507 F fournitures comprises	
6) Dette hypothécaire de la commune			Ses dettes concernent l'amélioration de la commune : école, adduction d'eau
- avant les acquisitions	néant (1881)	18 713 F (1890)	
- en 1913	26 917 F	162 190 F	
7) prix de la journée d'ouvrier			Progression qui n'est pas due au reboisement, elle est propre à la région
- début des travaux	2,50 F	2,50 F	
- en 1913	4 F	4 F	
8) population			L'exode rural n'a été ni accentué, ni enrayée par nos travaux : elle est ici ce qu'elle est ailleurs
- 1880	630	2532	
- 1913	362	1772	
9) les terres arables et les prés sont-ils mieux cultivés?	oui, assurément		progrès par l'emploi des engrais.
10) Le nombre des moutons a-t-il augmenté ou diminué?	Les moutons ont diminué des 2/3		Cause générale
11) Le nombre des bêtes à cornes?	L'élevage de la race bovine a disparu depuis un siècle dans la localité		
12) Valeur des bois exploités depuis la constitution des périmètres.	néant	néant	
13) Epoque probable des premières coupes rémunératrices.	25 à 30 ans	25 à 30 ans	La croissance des bois est très lente à cause de la nature du sol

b.3) L'impact de la forêt sur le budget des communes :

S'il peut être difficile de déceler une influence marquante du reboisement sur l'économie d'une localité, on peut par contre très nettement déterminer l'impact de la forêt dans le budget des communes. On a vu que les forestiers vauclusiens signalaient en 1914 que la commune de Bédoin avait tiré de beaux revenus de ses forêts. Diverses études se sont attachées à mesurer l'importance de l'apport forestier aux recettes municipales. En 1961, Alain Chabrol s'intéressa à la forêt communale d'Arques (Aude) de 167 ha dont 99 ha productifs créés artificiellement en application de la loi de 1860 par le forestier Rousseau, créateur du massif forestier du Riassesse dans lequel se trouve la forêt d'Arques. Jusqu'en 1920 la forêt se trouve dans sa phase de constitution, on ne fait que quelques coupes d'amélioration ou extraordinaires dans des peuplements préexistants. Les coupes ordinaires débutent en 1922, à partir de ce moment : *« toutes les coupes de la forêt d'Arques seront désormais vendues au bénéfice de la caisse communale »*⁷⁴⁴. À partir de 1946, la forêt entre dans une phase d'exploitation active, les recettes forestières participent alors massivement aux dépenses engagées par la commune. Alain Chabrol résume ainsi la participation de la forêt aux dépenses communales⁷⁴⁵ :

- De 1930 à 1938 : dépenses communales = 636 286,30 F
recettes forestières = 61 576,75 F soit 9 % des dépenses.
- De 1939 à 1944 : dépenses communales = 369 993,05 F
recettes forestières = 87 944 F soit 24 % des dépenses.
- De 1945 à 1948 : dépenses communales = 1 329 891,60 F
recettes forestières = 787 670 F soit 59 % des dépenses.
- De 1949 à 1959 : dépenses communales = 24 186 598 F
recettes forestières = 14 845 481 F soit 61 % des dépenses.

Grâce à ses revenus forestiers la commune a pu s'équiper (électrification, adduction d'eau) sans avoir à s'endetter lourdement. Ces revenus forment dans les années cinquante une grande part des recettes municipales. En 1951, les revenus forestiers constituent plus de

⁷⁴⁴ Alain Chabrol, *Contribution à l'étude du développement sylvo-pastoral des régions de montagne (P.O., Andorre, Rif)*, Thèse, Faculté de droit et sciences économiques, Université de Toulouse, 1961, p. 125.

⁷⁴⁵ Alain Chabrol, *op. cit.*, p. 129.

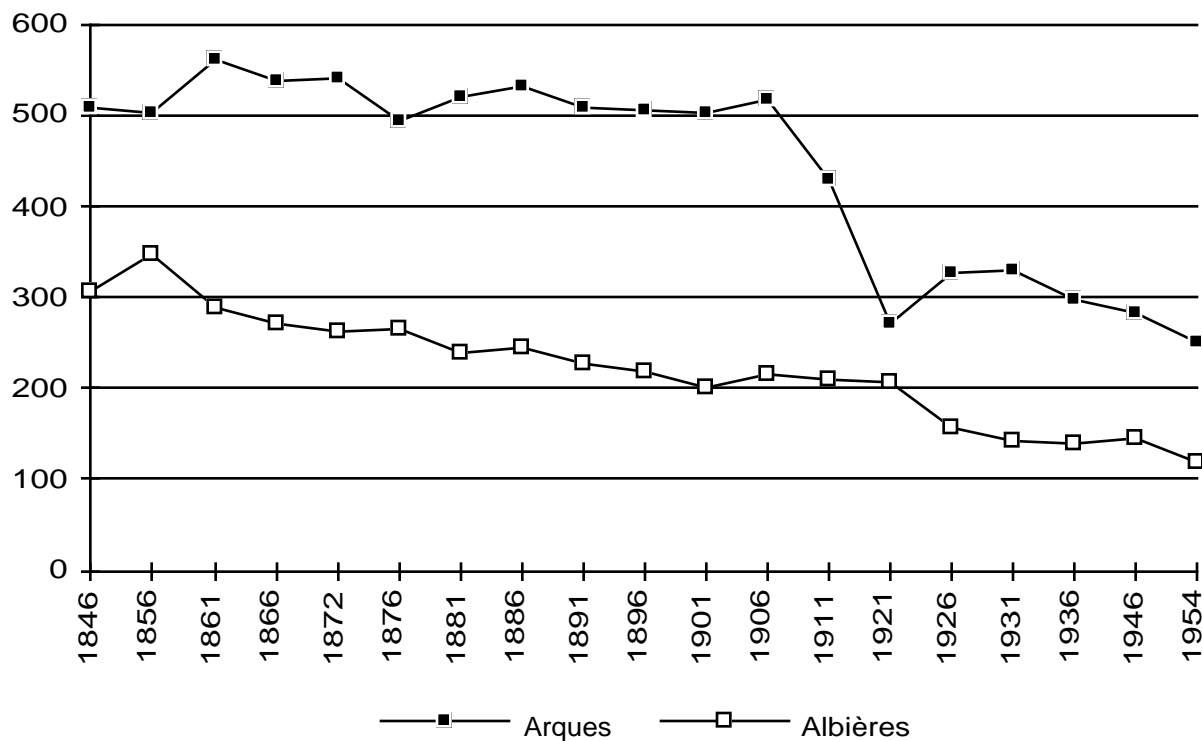
83 % des recettes, cette année-là, la commune perçoit 6 649 889 F dont 5 529 479 F de la vente de bois. Elle dépense dans le même temps seulement 1 360 269 F soit 20 % de ses recettes. Mais Arques est une commune pauvre qui n'a pas d'autres sources de revenus et a donc un budget relativement modeste.

On retrouve dans le Vercors le même phénomène de fort pourcentage des revenus forestiers par rapport au budget de fonctionnement dans les communes "non touristiques" : *«il atteint 56 % à Vassieux, 66 % à Saint-Martin et 83 % à Saint-Julien. La forêt est donc bien ici la providence, mais ce sont des communes pauvres dont les recettes de fonctionnement dans leur ensemble ne sont pas très élevées »*⁷⁴⁶ . Inversement, dans les communes d'altitude qui ont développé un tourisme d'été et d'hiver, les recettes sont plus nombreuses et variées, les revenus de la forêt, qui ne forment pas les seules recettes communales, sont proportionnellement moins importants, : *« 11 % à Villard-de-Lans, 20 % à Autrans et 22 % à Méaudre, sans parler de Lans-en-Vercors (3 %) »*⁷⁴⁷ .

⁷⁴⁶ Thierry Guinand, «Revenus forestiers et développement communal : l'exemple du Vercors» in R.G.A., tome 76, 1988, n° 4, p. 360.

⁷⁴⁷ Thierry Guinand, «Revenus forestiers et développement communal : l'exemple du Vercors», article déjà cité, p. 362.

Graphique 32 : Évolution du nombre d'habitants d'Arques et Albières (Aude) entre 1846 et 1954.



Source : Alain Chabrol, *Contribution à l'étude du développement sylvo-pastoral des régions de montagne (P.O., Andorre, Rif)*, Thèse, Faculté de droit et sciences économiques, Université de Toulouse, 1961, p. 131.

b.4) L'impact de la reforestation sur les populations et leurs activités à long terme :

Quel impact peut avoir la richesse forestière sur la vie de la commune? Alain Chabrol a étudié l'évolution démographique d'Arques en la comparant à celle d'Albières, commune voisine ne disposant pas de revenus forestiers (voir graphique 32). Il constate : «*Certes, en ce qui concerne Arques, l'influence bénéfique de la forêt sur la démographie est difficilement décelable. Il semble bien cependant que les grands travaux de reboisement du Riالسسه, commencés en 1862 et poursuivis pendant plus de 30 ans, aient permis une certaine stabilisation de la population de 1866 à 1906* »⁷⁴⁸. Le reboisement durant sa phase de réalisation est donc susceptible de maintenir un certain niveau d'occupation des zones rurales. Il ne peut pourtant, seul, fixer les populations en lui offrant une activité régulière.

Mais si elle ne peut, seule, assurer le développement économique local, elle peut en

⁷⁴⁸ Alain Chabrol, *op. cit.*, p. 131.

être un des stimulants. Dans le Vercors, Thierry Guinand a montré que la rente forestière a permis la mutation en station hivernale et/ou estivale de plusieurs communes (La Chapelle-en-Vercors, Autrans, Méaudre, Villard-de-Lans) en finançant les premiers équipements, camping, tennis, piscines, remontées mécaniques. À Méaudre, la forêt a fourni 80 % des recettes jusqu'en 1976. *«Les revenus forestiers semblent donc favoriser les collectivités dans leurs premiers efforts de développement économique. Mais les élus doivent être conscients que cette ressource est et sera de plus en plus aléatoire et ne saurait inciter à toutes les audaces surtout lorsque le décollage une fois réalisé, les charges de fonctionnement et d'investissement atteignent un niveau par comparaison duquel l'apport des ventes de bois parait de plus en plus dérisoire »*⁷⁴⁹.

Le reboisement a donc pu avoir une certaine incidence sur l'économie de la montagne, mais qui reste encore très difficile à mesurer du fait de la variété des situations régionales et du manque de critères d'évaluation. Ainsi, un village comme l'Espérou sur le massif de l'Aigoual dans le Gard comptait en 1986, cinquante-neuf emplois permanents, deux dans l'agriculture (3,4 %), dix dans la forêt (16,9 %), un dans l'artisanat (1,7 %), vingt-deux dans les commerces et services (37,3 %) et vingt-quatre dans le tourisme (40,7 %)⁷⁵⁰. Mais la part des emplois induit par la création d'un massif forestier ne peut se limiter au décompte des emplois de la filière bois. Même si on ne peut lier automatiquement le tourisme à l'existence de la forêt, il ne fait aucun doute que sans la forêt, l'attrait touristique est moindre donc le nombre d'emplois créés dans la branche l'est aussi. Dans le même esprit, on ne peut pas non plus attribuer l'ensemble des emplois liés au tourisme à l'existence de la forêt.

c) Le reboisement : un bien ou un mal pour la montagne?

c.1) Une description longtemps négative de la reforestation et de ses effets :

Outre ces difficultés d'ordre technique, il a longtemps été difficile d'évaluer l'impact des reboisements sur la société et l'économie montagnarde parce que cet impact a longtemps

⁷⁴⁹ Thierry Guinand, «Revenus forestiers et développement communal : l'exemple du Vercors», article déjà cité, p. 368.

⁷⁵⁰ *Les hautes terres de l'Aigoual gardois : présentation du pays, éléments de réflexion pour son développement*, op. cit., p. 23.

été qualifié de négatif. Aujourd'hui encore cette idée est diffusée dans le grand public, *Le guide des Cévennes*, d'Isabelle Magos présente ainsi l'impact des reboisements du massif de l'Aigoual sur son économie agricole : *«Jusque dans les années trente, l'administration embauche assez facilement, puis, progressivement le travail se réduit. Les derniers grands chantiers seront organisés par les mairies : les "chantiers de chômeurs", destinés à la construction de routes. Les ouvriers viennent de Nîmes, de Montpellier et même de Marseille. Bientôt, les dernières routes construites, les derniers arbres plantés, il n'y a plus de travail sur place. Mais durant cette période, les habitants se sont petit à petit désintéressés de leurs exploitations, "c'était tellement plus simple et plus tentant de travailler comme ça à l'administration, de gagner de l'argent tout de suite, alors qu'à la ferme on vivait -c'est vrai-, on ne mourrait pas de faim, mais on n'avait jamais d'argent ou alors il fallait attendre six mois". Lentement la forêt a gagné.*

À Saint-Sauveur-des-Pourcils, les quelques maisons et l'église sont aujourd'hui complètement enfouies sous les arbres; "avant on ne voyait que prairies". À l'Espérou, à Puéchagut, les derniers agriculteurs n'ont plus assez d'herbage pour toutes leurs bêtes. Ils sont obligés d'abandonner des exploitations qui ne sont plus assez viables. Les habitants de l'Aigoual ont en quelque sorte semé les graines de leur propre expulsion, ils se sont trouvés dépossédés de leur propre terre, et quelques-uns nourrissent une certaine amertume à l'encontre de cette administration qui, finalement, les a poussés hors de chez eux »⁷⁵¹ .

Le forestier responsable de la ruine des montagnes et de leurs populations constitue un chapitre important de la saga forestière en montagne. Bien avant le vote des lois sur le reboisement, alors qu'il n'était encore qu'une question vitale débattue dans les assemblées et académie, les représentants des populations montagnardes s'élevèrent contre les projets en préparation. En 1850, Jouyne écrit : *«Reboiser les montagnes sans permettre la dépaisseur, quand le bois oppose une défense à la dent de tous les bestiaux, c'est évidemment décréter la ruine des habitants des montagnes qui sont plus pasteurs que laboureurs »⁷⁵² .* Durant la phase de mise en œuvre des lois de 1860 et 1882, cette accusation, cette volonté qu'on prête aux forestiers de vouloir démanteler la société montagnarde en sapant ses bases et

⁷⁵¹ Isabelle Magos, *Le guide des Cévennes*, Lyon, Éditions La Manufacture, 1994, p. 198.

⁷⁵² Z. Jouyne, *Reboisement des montagnes : reboisements, difficultés, causes des inondations et moyens de les prévenir*, Digne, Repos éditeur, 1850, p. 164.

forçant ses habitants à l'exode revient régulièrement⁷⁵³. Il est vrai que certains forestiers appelèrent de leurs vœux ou du moins approuvèrent cette éviction des montagnards et de leurs troupeaux⁷⁵⁴, mais ils ne furent pas la majorité. L'Administration dans son ensemble chercha à concilier autant que possible les intérêts de la restauration forestière et ceux de l'économie pastorale⁷⁵⁵. L'effort fut pourtant insuffisant, malgré le souci exemplaire⁷⁵⁶ que montra Georges Fabre de préserver les intérêts des montagnards sur le massif de l'Aigoual, un de ses successeurs, Ducamp, reconnaît après la Première Guerre Mondiale : « *On nous accuse d'avoir ruiné les populations montagnardes en boisant les pâturages. Sans aller jusque là, nous sommes en vérité, cause d'une certaine diminution du cheptel en montagne* »⁷⁵⁷. Il y aurait donc une certaine responsabilité, reconnue, des forestiers dans le déclin de l'élevage ovin.

Si à Nîmes, Ducamp évoque pour son administration une part de cette responsabilité, quelques années plus tard, l'inspecteur Maury à Avignon la revendique totalement. Il écrit en 1949 à propos des résultats économiques pastoraux des reboisements : « *Ils ont été catastrophiques. L'acquisition des séries a chassé le mouton pour substituer au pâturage des boisements de faible valeur et d'accès très difficile. C'est ainsi que l'administration a amené le dépeuplement et la disparition du hameau du Ventouret qui comprenait 120 habitants vivant presque uniquement du parcours et qu'aucune coupe n'a pu encore être exploitée depuis le reboisement faute de bois suffisant* »⁷⁵⁸. Il persiste l'année suivante : « *L'aménagement agro-sylvo-pastoral a été rompu délibérément et par ignorance par l'administration lorsqu'elle a entrepris son programme de reboisement.*

Après que les premières acquisitions eurent porté sur les propriétés les plus grandes

⁷⁵³ Voir par exemple Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau, AGRI 4473. Pétition contre le projet de périmètre de la Durance-Déoule par les habitants de Sigoyer, arrondissement de Gap, Hautes-Alpes, juin 1903 (lettre au Ministre de l'Agriculture).

⁷⁵⁴ Voir notamment L. Tassy, *La restauration des terrains en montagne. Loi du 4 avril 1882, 1883* et L. Marchand, *Les torrents des Alpes et le pâturage*, Paris, Imprimerie Nationale, 1876, 2^e édition.

⁷⁵⁵ Voir supra, p. 449.

⁷⁵⁶ Voir Charles Flahault, « Georges Fabre » in *Le chêne*, 1914. Extrait publié par l'Office National des Forêts, Direction régionale Languedoc-Roussillon, août 1976

⁷⁵⁷ R. Ducamp cité par D. Poupardin, O. Nougarede et R. Larrère, *Les hautes terres cévenoles du XIX^e au XX^e siècle. Des systèmes de production traditionnels aux projets de mise en valeur alternatifs*, I.N.R.A., Rungis, octobre 1987, p. 80.

⁷⁵⁸ Arch. dép. de Vaucluse, 1042 W 611. Rapport de l'Inspecteur des Eaux et Forêts, Maury, le 2 juillet 1949.

dont la vocation était celle du parcours toutes les autres propriétés furent vendues par leur propriétaires qui ne disposaient plus d'assez de terrains pour entretenir des troupeaux leur permettant de vivre. Ainsi donc l'acquisition des grandes propriétés pastorales sur lesquelles s'est exercé le premier effort de l'Administration, a entraîné la disparition des troupeaux »⁷⁵⁹.

c.2) Non concordance de l'intervention forestière et des étapes de la décadence de la société traditionnelle méditerranéenne :

L'intransigeance ou le manque de clairvoyance des forestiers auraient donc pu être à l'origine du déclin de l'industrie pastorale en montagne. Dans le cas des séries de Sault et d'Aurel, l'Inspecteur Maury en est persuadé. En fait, il semble plutôt que les forestiers ont à partir de la fin du XIX^{ème} siècle accompagné le mouvement de déclin qui vidait les hameaux et faisait disparaître les troupeaux. Ils n'en sont nullement responsables. La démonstration en est des plus évidente dans le cas du Vaucluse. Jusqu'en 1892, le département ne connaît que des reboisements facultatifs (relativement importants d'ailleurs). Cette année-là est créé le périmètre du Toulourenc, dans lequel les reboisements, comme partout ailleurs en France, ne sont entrepris que sur les terrains acquis par l'État. Le second périmètre vauclusiens, celui de la Sorgue, est créé en 1906. Il comprend 3 114 ha répartis sur les communes d'Aurel et de Sault. En fait les acquisitions avaient débuté en 1881 dans la commune de Sault et en 1890 dans la commune d'Aurel sur le territoire de laquelle se trouve Ventouret le hameau dont la population aurait disparu, selon Maury, à la suite de l'intervention des forestiers. Or en 1892, ce hameau, qui avait eu jusqu'à cent-vingt habitants, n'en compte déjà plus que cinquante-et-un⁷⁶⁰, soit une perte de 58 % de sa population antérieure au début de l'action des forestiers dans la région. Il est donc difficile de soutenir que l'effort de l'Administration forestière a entraîné la disparition des troupeaux et des montagnards.

Nous avons une illustration supplémentaire du fait que l'importance de l'industrie pastorale n'était pas forcément liée à l'activité des forestiers dans le canton de Trêves, située

⁷⁵⁹ Arch. dép. de Vaucluse, 1042 W 611. Rapport de l'Inspecteur des Eaux et Forêts, Maury, Avignon, le 30 janvier 1950. Enquête sur les terrains de montagne.

⁷⁶⁰ D'après les données du *Dictionnaire des postes et des télégraphes*, Paris, Rennes, Oberthur, 1892, 1777 p.

sur l'Aigoual aux confins de la Lozère, de l'Aveyron et du Gard. À la fin du XIX^{ème} siècle, alors que l'activité forestière y est à son maximum, 20 % du territoire cantonal a été acquis par l'État, le nombre d'ovins passe de 9 232 têtes en 1892 à 10 629 en 1900. Le nombre de chèvres passe de 565 têtes à 642, alors que le nombre de bovins décroît de 861 têtes à 750⁷⁶¹.

c.3) La décadence de la société rurale traditionnelle : un phénomène qui dépasse l'activité des forestiers en montagne :

Il n'y a donc pas eu d'effet capital de l'intervention forestière sur l'économie pastorale montagnarde dont les grandes lignes du développement étaient dictées par l'évolution globale de la société. Dans les régions où son déclin était irrémédiable, même les efforts des forestiers pour la préserver furent vains. Le cas du domaine de Grandsagnes dans le Haut-Agout (Hérault) en est la parfaite illustration. Le domaine de Grandsagnes (363 ha), situé sur la commune de Le Soulié, sur le point d'être abandonné par l'agriculture fut acquis par l'État à la veille de la Seconde Guerre mondiale. En 1950, Jean Prax ingénieur des Eaux et forêts propose pour ce domaine un projet d'aménagement agro-sylvo-pastoral directement inspiré de la doctrine forestière élaborée depuis le milieu du XIX^{ème} siècle en matière d'affectation des terres suivant leurs vocations⁷⁶². Le territoire de l'exploitation est divisé en trois zones : boisement des terres pauvres et excentriques, pacages à ovins ou bovins dans les zones intermédiaires et cultures sur les meilleures terres. On applique à ces zones quelques principes culturaux : introduction dans l'assolement de cultures fourragères (légumineuses, racines, tubercules) pour améliorer le cheptel bovin et accroître la production de lait et pratique du "parcage" qui permet la constitution d'un saltus intensif à ovins. En 1982, Jean Prax fait le bilan de cette action, la partie forestière de l'aménagement défini en 1950 a été réalisé et a donné de beaux résultats. En ce qui concerne la partie agro-pastorale, le forestier écrit : «*À l'exploitation agricole, qui constituait le deuxième pôle d'aménagement du domaine, j'avais réservé les parcelles de meilleure qualité agronomique, soit 132 ha. Dans mon esprit, cette exploitation, appelée à occuper les bâtiments de*

⁷⁶¹ Voir Arch. dép. du Gard, 6 M 942. Statistiques agricoles.

⁷⁶² Voir Jean Prax, *Le rétablissement de l'équilibre agro-sylvo-pastoral et la mise en valeur forestière du bassin supérieur de l'Agout*, Nancy, École Nationale des Eaux et Forêts, 1951, 56 p.

l'ancienne ferme de Navines, devait permettre d'expérimenter les techniques de cultures et d'élevage les mieux adaptées au milieu montagnard et servir par la suite de modèle et d'exemple pour la région du Haut-Agout. Une telle initiative trouva en fait bien peu d'échos aussi bien dans les milieux d'agriculteurs qu'auprès des administrations ou des organismes de recherche et de vulgarisation. Aussi est-il permis de s'interroger sur le bien fondé des critiques adressées parfois aux forestiers accusés d'être à l'origine de la décadence de l'agriculture montagnarde.

De fait cette agriculture, déjà en déclin bien avant que les reboiseurs ne se manifestent, a trouvé pour assurer sa survie fort peu de défenseurs efficaces et convaincus. Ainsi ces terres que je souhaitais rendre à la culture et à l'élevage ont-elles fait place à la friche et aux broussailles pendant que granges et étables tombaient en ruines.

Tel a été d'ailleurs le sort de la plupart des exploitations du Somail en situation difficile qui n'ont pas été reboisées »⁷⁶³.

La décadence des systèmes de production traditionnels n'a pu être, au pire, qu'accentuée par l'intervention forestière en montagne jusqu'en 1914, mais fondamentalement elle trouve, dans les Alpes, en Provence ou sur le rebord méridional du Massif Central, son origine dans les transformations profondes de la société française au XIX^{ème} siècle⁷⁶⁴. Même les actions des forestiers en faveur de l'élevage ne peuvent enrayer le mouvement. De plus on a vu que l'Administration a largement tenu compte de la situation économique des montagnards, suffisamment pour différer ou annuler la création de périmètres ou pour répondre favorablement aux demandes des populations pastorales. Par exemple, en 1851, le Conservateur des Eaux et Forêts de Nîmes et le Préfet de l'Hérault autorisent l'amodiation du pâturage dans la forêt domaniale de Goutines et de St-Guilhem-le-Désert au motif que cette forêt est d'un rapport financier nul mais qu'elle coûte en frais de gardiennage, mais aussi, et peut-être surtout, parce que cette amodiation est souhaitée par les populations locales : *« Il s'agit ici de répondre favorablement au vœu de l'opinion*

⁷⁶³ Jean Prax, *Contribution au boisement et à la mise en valeur des montagnes de l'Hérault, 1935-1965*, Montpellier, 1982, p. 105.

⁷⁶⁴ Voir pour le Briançonnais D. Poupardin, *L'évolution du mode de mise en valeur du Briançonnais*, I.N.R.A., Orléans, 1978.

publique »⁷⁶⁵. En fait, comme l'ont écrit R. Larrère, A. Brun, B. Kalaora, O. Nougarède et D. Poupardin en 1980 : «*il semble que (du moins au XIX ème siècle) la résistance paysanne ait été suffisante pour limiter l'intervention des forestiers, dès que celle-ci modifiait trop considérablement les conditions de vie et de production. ... Il semble que la progression des "reboisements" dirigés (ou contrôlés) par l'Administration s'inscrit préférentiellement dans les périodes de crise de mise en valeur agricole (tout comme l'extension des associations ligneuses spontanées)* »⁷⁶⁶.

Si l'on se situe dans la longue durée, l'impact du reboisement sur la société montagnarde n'a donc pas été très important, il s'inscrit dans une évolution à long terme, qu'implicitement il favorise, mais dont concrètement il retarde les effets destructeurs pour l'économie montagnarde. Pendant près d'un demi siècle, deux générations de montagnards trouvent dans les chantiers du service forestier un complément de revenus qui leur permet de continuer à vivre de la terre, les travaux se faisant au printemps et à l'automne, saisons creuses de la vie paysanne.

c.4) Le reboisement : une cause d'amélioration des conditions écologiques et économiques :

Dans certains cas le reboisement entrepris constitue une véritable cause d'amélioration des conditions écologiques et économiques. En 1838, des propriétaires de Seyne dans les Basses-Alpes avaient signalé les défrichements et le surpâturage des communaux comme principale cause des dégradations que subissaient leurs terrains du fait des excès des torrents. Ils demandèrent par pétition le reboisement d'une partie des terrains communaux⁷⁶⁷. Plus d'un siècle plus tard, Yves Raimu, le maire de Seyne-les-Alpes, vante la réussite exemplaire qu'a été le reboisement et la restauration des terrains de la commune. Seyne est la commune du département qui a donné : «*le maximum d'aménagements à son pâturage, pour la protection du sol et la sauvegarde des terrains* »⁷⁶⁸. Des barrières en bois

⁷⁶⁵ Jules et Yvette Maurin, « Vie pastorale et Eaux et Forêts en Languedoc-Roussillon aux XIX et XX èmes siècles » in *La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon de l'Antiquité à nos jours*, op. cit., p. 114.

⁷⁶⁶ R. Larrère, A. Brun, B. Kalaora, O. Nougarède et D. Poupardin, « Reboisement des montagnes et systèmes agraires », article déjà cité, p. 28.

⁷⁶⁷ Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 7 M 177. Délibération du conseil municipal de Seyne, 12 août 1838.

⁷⁶⁸ Yves Raimu, « Un alpage bas-alpin. La grande montagne à Seyne-les-Alpes » in *Basses-Alpes : les documents de France*, Paris, A.L.E.P.E.E., sans date (postérieur à 1954), p. 116.

et en fil de fer, des places à sel, des abreuvoirs, des routes et des sentiers entretenus, des cabanes pastorales et des écuries ont contribué à créer un vaste pâturages de 1 200 ha à l'herbe abondante et sans buissons qui a aussi un intérêt touristique pour son panorama et pour la découverte de la faune alpine et les animaux domestiques : marmottes, chamois, bovins et brebis se partagent cet espace. Il conclut ainsi sa présentation : *«L'équipement rationnel des pâturages en haute montagne permet de maintenir les sols par la création de sentiers et de pistes, par le corsetage et la rectification des ravins dévastateurs.*

Cela permet ensuite de pratiquer des travaux d'amélioration des pâturages par le dépierrage et la création de bosquets de résineux pour procurer des coins d'ombre qu'affectionnent les animaux.

Les alpages sont une des richesses bas-alpines et on se doit de la maintenir et de l'améliorer par des travaux toujours plus nombreux de restauration et de protection.

Le reboisement effectué sur une grande échelle dans les Basses-Alpes permet également de maintenir les sols et contribue dans de grandes proportions à cette restauration.

C'est ainsi qu'un harmonieux ensemble sylvo-pastoral a été créé dans la région de Seyne-les-Alpes, ensemble qui donne l'impression d'un beau paysage de la Suisse sous le ciel pur de la Haute-Provence »⁷⁶⁹ .

Il est troublant de constater qu'en 1838, l'année même où Seyne engageait son effort d'aménagement de ses communaux, Alexandre Surell prophétisait que par la création d'une prairie de grande superficie qui permettrait la multiplication du gros bétail qui donne plus d'engrais, fournit des attelages et donne une viande nourrissante et un laitage plus recherché, les Alpes du sud se rapprocheraient du modèle suisse⁷⁷⁰ . La description du maire de Seyne est un peu une confirmation des idées de Surell et un témoignage que le reboisement des montagnes méditerranéennes, entamé voici cent trente-cinq ans, quand il a été mené avec persévérance suivant des objectifs et une méthode bien établie a pu être des plus fécond.

Indéniablement, le reboisement des montagnes n'a pas été une opération neutre. Il a considérablement modifié la physionomie des hautes terres et leur diversité biologique.

⁷⁶⁹ Yves Raimu, «Un alpage bas-alpin. La grande montagne à Seyne-les-Alpes» article déjà cité, p. 116.

⁷⁷⁰ Voir Alexandre Surell, *Etude sur les torrents des Hautes-Alpes*, Paris, Dunod éditeur, 1870, 2^{ème} édition, p. 235 et ss.

Lorsque l'on se promène dans la forêt de l'Aigoual on a peine à imaginer qu'en lieu et place d'une forêt dense, verte et humide tapissée d'un lit d'herbe fraîche se trouvaient, il y a tout juste un siècle, des bandes de terres excoriées et ravinées laissant apparaître la roche.

On peut citer en conclusion de ce chapitre cette phrase d'un forestier actuellement responsable de la R.T.M. dans les Alpes, François Combes : *« Soyons clair, sans les quelques 14 500 ha de terrains acquis et en partie boisés au titre R.T.M., sans les milliers d'ouvrages construits dans les torrents et ravins, la vallée de l'Ubaye ne serait qu'un désert. Grâce à l'effort accompli, grâce à une vigilance constante, la vie économique s'est maintenue. Le tourisme s'est développé dans ces hautes vallées alpines que les romantiques qualifiaient d'affreuses, horribles, abominables ... et le boisement apporte ombre et douceur dans un paysage minéral, écrasé de soleil »*⁷⁷¹ .

On peut largement discuter les modalités de cette évolution et du rôle qu'y ont eu les forestiers, mais on peut difficilement les exclure de ce processus. Ils ont eu un rôle essentiel dans la sauvegarde des espaces montagnards depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Ils doivent continuer à être des intervenants actifs de leur aménagement et de leur développement socio-économique. L'avenir des actions de reforestation doit donc être envisagé, à la lumière de l'expérience du passé, dans un cadre défini par l'État en fonction d'une notion d'intérêt général révisée qui intègre des considérations écologiques, économiques et sociologiques. Le reboisement qui a eu dans les montagnes méditerranéennes un illustre passé, peut alors envisager d'avoir un bel avenir.

⁷⁷¹ François Combes, « Restauration des terrains en montagne; du rêve à la réalité », article déjà cité, p. 102.

3) L'avenir des actions de reforestation :

Il est toujours difficile, pour ne pas dire présomptueux, de vouloir, à partir des expériences du passé, essayer de déterminer ce que pourrait être l'avenir. L'historien se doit toutefois de prolonger et de dégager les grandes perspectives des processus d'évolution qu'il a identifiés, analysés et tentés d'expliquer. Nous allons donc essayés, tout en accomplissant ce devoir de prospection, d'être le plus concis et de nous tenir au plus près du texte et de l'esprit de cette recherche.

Nous avons évoqué durant cette étude le reboisement des montagnes, mais en fait nous aurions dû employer systématiquement le pluriel car si la reconquête forestière a été le fait des hommes suivants des motivations diverses, elle a été aussi l'œuvre de la nature. La situation forestière que nous connaissons actuellement est le résultat de deux processus d'évolution distincts, par leur démarche et leur résultat, mais complémentaires et cohérents par la force du sentiment patrimonial que la nation affecte à sa forêt. On parle de LA forêt française et de ses bienfaits sans vraiment voir qu'ils sont le fait de forêts nombreuses et différentes. Forêts issues entre autre de l'effort accompli en matière de reboisement par les hommes et la nature. Au moment de faire le bilan et d'évoquer l'avenir de la reforestation, il ne faut pas perdre de vue cette double origine et la multiplicité des forêts et de leurs bienfaits.

Et maintenant, que peut-on faire? C'est un peu la question que l'on peut se poser actuellement à propos du reboisement. Alors qu'au début du XIX ème siècle, la forêt avait été à peu près gommé du paysage rural méditerranéen, elle est aujourd'hui omniprésente. Trop présente pour certains⁷⁷² . On passe donc d'une nécessaire extension à une inévitable limitation de l'aire boisée. Ce qui ne va pas sans poser de nombreux problèmes. En effet, s'il est relativement raisonnable de penser pouvoir diminuer les reboisements qui sont le fait des hommes, il pourrait être difficile de freiner la dynamique végétale naturelle.

Les reboisements artificiels sont en voie de régression, la baisse des ressources du F.F.N. outre le fait qu'elle induit une baisse des ressources des organismes de la forêt privée, comme les Centre Régionaux de la Propriété Forestière⁷⁷³ , provoque le ralentissement de

⁷⁷² Voir Andrée Corvol, *L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVII-XX ème siècle*, Paris, Fayard, 1987, p. 437 et 442.

⁷⁷³ Voir *Bulletin du Groupement de sylviculteurs du Haut-Vivarais*, n° 11, mars 1994, p. 1

l'effort humain de reforestation. Mais ceci est en quelque sorte volontaire car maintenant le reboisement : «*ne constitue pas une priorité de la France* »⁷⁷⁴ . Et effectivement, il n'y a plus urgence à reboiser comme en 1860 ou en 1946. Actuellement les risques écologiques liés à la déforestation ont quasiment disparu. S'il persiste quelques zones à risques, c'est plus à cause d'une extension inorganisée des cultures, comme la vigne autour de Vaison-la-Romaine⁷⁷⁵ , ou d'une urbanisation mal maîtrisée que d'un couvert forestier déficient.

Au niveau économique aussi il n'y a plus d'urgence. En 1990, pour une production de 26 100 000 m³ de grumes de résineux et de feuillus, la consommation apparente⁷⁷⁶ française était de 24 850 000 m³ de grumes⁷⁷⁷ . La France fournit donc une matière première bois abondante et cette situation va encore s'améliorer dans les premières années du XXI ème siècle. En effet, les reboisements résineux réalisés avec l'aide du F.F.N. depuis 1946 devraient atteindre leur plein potentiel de production dans les années 2004 - 2009. Les volumes annuels exploitables dans ces peuplements, qui étaient d'environ cinq millions de m³ au début des années quatre-vingt-dix, devraient alors dépasser quinze millions de m³ par an qui viendront s'ajouter à la production normale des forêts⁷⁷⁸ . La production française de bois d'œuvre, déjà capable d'assurer la consommation nationale, si elle croit d'un tiers dans les dix ans fera du risque de disette de bois d'œuvre en France un souvenir du début du XX ème siècle. Il pourrait même au contraire y avoir surproduction, le *Bulletin du Groupement de sylviculteurs du Haut-Vivarais* s'interrogeait en mars 1994 en gros titre : «*Que va devenir le bois de nos forêts?* » et «*La forêt européenne a besoin de débouchés, vite!* »⁷⁷⁹ . En mai 1993, la Conférence Européenne de la promotion des bois résineux tenue à Almere (Pays-Bas) avait rappelé que chaque année, en Europe, 44 % en moyenne de l'accroissement annuel prélevable n'était pas exploité. La faiblesse de ce prélèvement tendait à créer d'énormes réserves excédentaires. Björn Ericsson, un participant de la conférence,

⁷⁷⁴ Ministère de l'Agriculture. Direction des Forêts. *Rapport sur l'évolution de la foresterie et les industries forestières depuis 1947 : Les grands changements survenus en quarante ans et les leçons à tirer pour les quarante prochaines années*, janvier 1987, p. 22.

⁷⁷⁵ Voir Marc Mennessier, «*Vaison : un torrent de négligences*» in *Sciences et vie*, n° 902, novembre 1992.

⁷⁷⁶ La production apparente = production + importation - exportation.

⁷⁷⁷ Données extraites de Comité National pour le Développement du Bois, *Bois statistiques*, édition 1991, p. 21.

⁷⁷⁸ Prévisions extraites de «*Bilan et perspectives des reboisements effectués par le F.F.N. (1946-1982)*» in *BIMA*, article déjà cité, p. 26.

⁷⁷⁹ *Bulletin du Groupement de sylviculteurs du Haut-Vivarais*, n° 11, mars 1994, p. 8 et 9.

écrivait : «*Mobilisons nous tous pour promouvoir le bois.*

Pour éviter un déclin trop rapide de la valeur des terres forestières, suite à une dépréciation du prix des bois devenus trop abondants, les membres de la C.E.E., la C.E.E. et les pays fournisseurs de certaines essences de bois doivent se mobiliser tous, face aux produits de substitution comme les matières plastiques par exemple, pour augmenter la consommation des produits bois »⁷⁸⁰ .

Les hommes peuvent-ils donc, pour ces raisons, diminuer leur effort de reboisement? Dans les années qui viennent la politique de gel des terres agricoles européennes, entamée dans les années soixante, va se poursuivre certainement à un rythme supérieur à celui de la période antérieure⁷⁸¹ . Si les hommes ne veillent pas à l'affectation nouvelle de ces terres, c'est la nature qui devrait en prendre possession pour reboiser sans plan d'ensemble. Or l'anarchie végétale, si elle peut être une source de beauté et un élément de la diversité paysagère et biologique nationale, présente aussi de graves inconvénients, notamment celui d'être extrêmement sensible aux incendies. François Combes écrit à propos des Alpes du Sud : «*La nature on l'a vu, reboise beaucoup, mais reboise mal : beaucoup de broussailles, d'arbres pas branchus (pin sylvestre), de bois morts, et mort-bois, d'herbes sèches ...*

... on peut prédire, à brève échéance, de grands incendies de forêts (plusieurs milliers d'hectares) dans des zones considérées jusqu'alors comme peu menacées (Préalpes de Dignes en particulier) »⁷⁸² .

On a déjà constaté que ce sont les peuplements "naturels" où l'investissement sylvicole humain est nul ou rare, comme la garrigue, les landes, le maquis et les taillis qui souffrent le plus des incendies. Une étude réalisée en 1988 par un élève de l'École Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts, Jean Obstancias, sur les feux de forêts de 1973 à 1985 dans le Languedoc-Roussillon a montré que 76,2 % des superficies incendiées durant cette période étaient des maquis, garrigues, landes ou taillis. À l'inverse, les espaces

⁷⁸⁰ Texte remis en forme sur la base d'une note de synthèse présentée en mai 1993 par Björn Ericsson, Architecte, Directeur de TräInformation, Suède in *Bulletin du Groupement de sylviculteurs du Haut-Vivarais*, n° 11, mars 1994, p. 9.

⁷⁸¹ Voir Georges André Morin, «Équilibre entre terres agricoles et forêts, cas des pays industrialisés : déprise, boisement» in *R.F.F.*, n° 3 hors série, Actes du 10^{ème} congrès forestier Mondial, p. 61-62.

⁷⁸² François Combes, «Restauration des terrains en montagne; du rêve à la réalité», article déjà cité, p. 104-105.

subissant une pression sylvicole, futaies résineuses, feuillues ou mélangées et reboisements, sont moins victimes des flammes. Les reboisements représentent seulement 5,7 % des superficies incendiées dans le Languedoc-Roussillon entre 1973 et 1985⁷⁸³.

La Nation, les responsables économiques, politiques et administratifs en particulier, se trouvent donc face à une situation relativement difficile. Il n'y a plus autant de raisons écologiques et économiques de poursuivre le reboisement, mais dans le même temps celui-ci, du fait de la désertification des campagnes, apparaît comme inéluctable à plus ou moins long terme. Dans la région méditerranéenne cette évolution devrait accroître encore les risques d'incendie.

Il semble qu'une alternative possible puisse se dessiner dans la réorientation des efforts des forestiers (privés et publics) qui pourraient conduire, organiser et structurer les efforts de la Nature en fonction d'un intérêt général qui n'aurait plus seulement alors comme objectif prioritaire : « *le développement de l'industrialisation, de l'urbanisation, l'augmentation de la production et de la consommation* »⁷⁸⁴, mais des considérations écologiques, esthétiques et de sécurité. Il faut respecter une évolution naturelle, l'extension de la forêt, qui, répétons-le, semble inéluctable, tout en évitant la constitution de zones répulsives, impénétrables et sensibles au feu. Gaussen écrivait en 1946 : « *Le reboisement par la nature réussit souvent mieux que celui qui est réalisé par l'homme* »⁷⁸⁵.

Sur cette base un programme d'accompagnement des peuplements naturels en cours de création et d'amélioration et de conversion des peuplements existants pourrait être mis en place. Le Ministère de l'Agriculture s'est d'ailleurs déjà engagé dans cette voie. Un rapport de 1987 affirme qu'en matière forestière : « *L'effort principal est fourni pour l'amélioration des forêts existantes dont la place est déjà importante dans l'espace rural français* »⁷⁸⁶. Mais concrètement, toute intervention forestière est très difficile. Les forêts qui auraient le plus besoin de soins appartiennent à des particuliers. Or les moyens d'intervention et de contrôle

⁷⁸³ Voir Jean Obstancias, *Analyse statistique des feux de forêt sur les secteurs sensibles du Languedoc-Roussillon*, École Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts, septembre 1988, p. 55.

⁷⁸⁴ Ministère de l'Environnement, *La protection de l'environnement méditerranéen : contribution de la France*, Gap, 1987, p. 207.

⁷⁸⁵ H. Gaussen, « Le problème du reboisement » in *R.E.F.*, juillet 1946, p. 363.

⁷⁸⁶ *Rapport sur l'évolution de la foresterie et les industries forestières depuis 1947 : Les grands changements survenus en quarante ans et les leçons à tirer pour les quarante prochaines années*, op. cit., p. 21.

de l'État dans ces forêts sont peu nombreux et peu adaptés. Le régime forestier ne peut s'appliquer qu'aux forêts des communes susceptibles d'exploitation régulière ou dans certaines forêts privées si le propriétaire en fait la demande et supporte les coûts de gestion. 28 % de la forêt française est soumise au régime forestier. Les plans simples de gestion (P.S.G.) ne sont obligatoires que pour les forêts de plus de 25 ha qui ne représentent que 30 % de la forêt française. Il y a donc 42 % de la propriété forestière française sur laquelle les forestiers n'ont aucun moyen d'action⁷⁸⁷. C'est sur cette frange de l'espace forestier dans laquelle on trouve : *« d'extrêmes contrastes entre des forêts très bien soignées par des propriétaires enthousiastes et combien de superficies livrées au hasard »*⁷⁸⁸ qu'il faut agir. Comment? En révisant d'abord le régime forestier pour qu'il ne s'applique plus seulement aux forêts publiques dans une optique productiviste. On pourrait s'inspirer là de l'exemple de la servitude forestière italienne telle qu'elle fut définie en 1923, la soumission des terrains au régime forestier se fait en référence à leur situation réelle au point de vue hydrogéologique : les terrains, de quelque nature et destination qu'ils soient, qui par l'effet de certains modes d'utilisation auraient pu perdre leur stabilité et troubler le régime des eaux étaient soumis à la servitude forestière⁷⁸⁹. On pourrait ainsi considérer en France que les terrains forestiers laissés en déshérence constituent un danger pour la faune, la flore et les hommes par les incendies qu'ils peuvent favoriser et un risque de fermeture des paysages qui deviennent alors répulsifs aussi bien économiquement (leur fréquentation est difficile pour le promeneur, l'agriculteur ou le sylviculteur) qu'esthétiquement. Une fois ces espaces identifiés et soumis au régime forestier, l'État pourrait y appliquer les modes d'amélioration qui ont fait des forêts publiques les plus productifs, les plus beaux et les plus fréquentés des espaces ruraux.

On pourrait opposer à cette proposition que l'État manque déjà d'ouvriers pour bien gérer son propre domaine et qu'il ne peut assurer une nouvelle charge de travail ni son coût financier. En fait, il faudrait intégrer ce programme dans un plan global d'aménagement des espaces ruraux et faire enfin de la forêt une branche d'activité des agriculteurs. C'est l'un

⁷⁸⁷ Les données que nous venons de citer sont extraites de Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, *L'agriculture française en chiffres*, 1992, p. 6.

⁷⁸⁸ Lettre de Bertrand de Jouvenel aux ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, décembre 1977 in *R.F.F.*, n° spécial intitulé "Vers la forêt du XXI^{ème} siècle", 1978, p. 9.

⁷⁸⁹ Voir Alberto Mura, *op. cit.*, p.38.

des buts affichés par le Ministère de l'Agriculture : *«à court terme l'un des objectifs importants à atteindre est l'intégration, dans certaines régions, du travail en forêt dans l'activité des agriculteurs comme source de revenu immédiat, ou moyen d'épargne à revenu différé. C'est le cas notamment des zones de moyenne montagne, plus ou moins en déshérence »*⁷⁹⁰. Bertrand de Jouvenel au moment de rendre ses conclusions sur l'avenir de la forêt avait pu souligner que la transformation d'une grande partie de nos forêts nécessitait des travailleurs supplémentaires pour réaliser les opérations successives d'une forêt "bien élevée". Il avait proposé : *«la formation locale de jeunes équipes mobiles vaquant à la création comme les équipes de pompiers vaquent aux accidents »*⁷⁹¹. Il avait aussi suggéré pour favoriser l'emploi en forêt : *«les travaux d'agriculteurs ou de sylviculteurs chez des sylviculteurs voisins »*⁷⁹². Ces mesures sont susceptibles à la fois de freiner l'exode rural et de conserver, d'embellir et de mettre en valeur les espaces forestiers français, elles renoueraient avec un passé illustre de l'histoire forestière, celui de la conversion des taillis et du reboisement des montagnes.

Il faut pour cela garder certaines distances avec le crédo actuel qui tend à faire de la rentabilité l'objectif final et unique de l'activité forestière. En 1987, on pouvait lire dans un rapport du Ministère de l'Agriculture : *«quelle que soit la conception qu'auront les gouvernements qui se succéderont de la forme que prendra notre société, il restera vrai que la forêt devra dans toute la mesure du possible générer ses propres moyens financiers; le forestier sera de moins en moins un "conservateur" pour s'affirmer de plus en plus comme le gestionnaire d'une entreprise, productrices de biens et de services; c'est le pari des quarantes années à venir »*⁷⁹³. On ne peut qu'être d'accord avec l'esprit de la démarche, un sylviculteur ne peut que se féliciter de la valeur que prend sa forêt. Mais certaines opérations forestières échappent totalement à la notion de rentabilité comme c'était le cas des

⁷⁹⁰ *Rapport sur l'évolution de la foresterie et les industries forestières depuis 1947 : Les grands changements survenus en quarante ans et les leçons à tirer pour les quarante prochaines années, op. cit., p. 22.*

⁷⁹¹ Lettre de Bertrand de Jouvenel aux ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, décembre 1977, document déjà cité, p. 9.

⁷⁹² «Mieux insérer la forêt française dans la vie nationale» in *R.F.F.*, n° spécial intitulé "Vers la forêt du XXI ème siècle", 1978, p. 63.

⁷⁹³ *Rapport sur l'évolution de la foresterie et les industries forestières depuis 1947 : Les grands changements survenus en quarante ans et les leçons à tirer pour les quarante prochaines années, op. cit., p. 20.*

reboisements de protection en 1860 ou comme ce peut être le cas, en région méditerranéenne, de certaines opérations de reboisement successives à des incendies. Sous prétexte de rentabilité doit-on laisser s'achever l'enrésinement total des Cévennes et voir disparaître la châtaigneraie cévenole et avec elle un peu de l'âme de ce pays. La réponse à cette question a déjà été faite et est bien sûr négative. La jeune histoire de l'O.N.F. nous montre que créé dans une optique avant tout productiviste, il a très rapidement récupéré les prérogatives et les valeurs forestières traditionnelles⁷⁹⁴. Pouvait-il en être autrement d'ailleurs? Les fonctions de la forêt sont si nombreuses et variées qu'il était difficile de confier à une institution le bon accomplissement du rôle producteur, tandis que les nécessités de la conservation à des fins écologiques et sociales auraient été du ressort d'une autre institution. Les responsables forestiers, dès la création de l'O.N.F., ont cherché à éviter cette perspective⁷⁹⁵. En cette fin de siècle où écologie et environnement sont dans toutes les bouches, il est bon de rappeler que les forestiers au XIX^{ème} siècle ont été les premiers à prendre en compte les droits des générations à venir. Ils considéraient comme ayant en charge un patrimoine national, héritage des générations passées, qu'ils devaient transmettre enrichi aux générations futures⁷⁹⁶. Bien avant la naissance de l'écologie moderne, que les médias situent dans les années 1960 avec mai 68, le mouvement de retour à la terre des néo-ruraux ou la lutte contre l'extension du camp militaire du Larzac⁷⁹⁷, la tradition forestière avait adopté une attitude écologiquement cohérente. En cette fin de siècle où notre confort écologique est de plus en plus précaire, doit-on mesurer les moyens que l'on accorde à l'administration la plus apte à gérer notre plus important potentiel écologique, notre forêt, à ses résultats financiers. Prenons garde en allant dans ce sens, de ne pas faire peser une menace supplémentaire sur l'intégrité écologique de notre pays.

Les forestiers ont relevé le défi de la conservation du couvert forestier, puis celui de sa restauration et de son extension. Pourraient-ils avoir les moyens de gagner celui de son amélioration? Le reboisement et la restauration des terrains en montagne ont montré que l'Administration a su développer un projet forestier cohérent pour la montagne et ses

⁷⁹⁴ Voir supra, p. 259.

⁷⁹⁵ Voir Office National des Forêts, *Activités du Conseil d'administration en 1966*, p. 86.

⁷⁹⁶ Voir L.F. Tessier, «La question forestière en Italie», in *R.E.F.*, novembre 1904, p. 697.

⁷⁹⁷ Voir les émissions télévisées «Jeunesse en révolte : années 60» in *Les Brulûres de l'histoire*, mardi 29 mars 1994, France 3, 22 h 35 et les propos de Michel Polac in *La marche du siècle*, mercredi 16 mars 1994, France 3, 20 h 50.

habitants. Le Fonds Forestier National a permis de constater que l'État pouvait assurer la cohérence et la continuité d'une politique forestière à long terme. C'est de la synthèse de ces qualités que dépend la réussite d'un "nouveau pari en faveur de la forêt française" pour reprendre l'expression du rapport Jouvenel.